

Délibération n°2023-51

Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 1

Objet : Signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

L'an deux mille vingt-trois le quinze du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 8 juin 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 21 Pouvoirs : 2 Suffrages exprimés : 23

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Sylvie SAMBAIN ; Michel DALMASSO ; Michel CHAPUIS ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Aurélie ANNEQUIN ; Sandrine LEBRE ; Odile CHENEVEZ ; Rémi DUTHOIT ; Danièle KLINGLER ; François PREVOST ; Christophe LOPEZ ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Christian CHIAPPELLA ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Robert USSEGLIO donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. David GEHANT

Absents excusés :

Robert USSEGLIO, Emmanuel LUTHRINGER, Karima COEURET, Camille FELLER, Céline MOSTEIRO, Nadine CURNIER

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

9 communes sont donc représentées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2023-063002 du 3 mars 2023 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes,

VU le programme national *Petites villes de demain*, instauré pour l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

Accusé de réception en préfecture
00424940044920230315192023-51
Date de réception préfecture : 22/06/2023

CONSIDERANT que la commune de Forcalquier est lauréate du dispositif *Petites villes de demain* depuis le 15 novembre 2020,

VU la délibération de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure n°2021-48 du 8 avril 2021 approuvant les termes de la convention d'adhésion *Petites villes de demain*,

ATTENDU qu'un territoire lauréat s'engage à élaborer un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation qui se formalise par une convention ORT,

CONSIDERANT que la convention d'adhésion *Petites villes de demain* doit évoluer en convention ORT,

VU la stratégie du territoire et les projets de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure inscrits au contrat ci-annexé,

VU les plans de financements prévisionnels inscrits au contrat ci-annexé,

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver la convention-cadre pluriannuelle 2023-2028 « Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) » ci-annexée à la présente délibération qui décrit le projet du territoire ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet qui en découlent,
- D'autoriser le Président à signer la convention-cadre ORT,
- D'autoriser le dépôt des dossiers de demandes de subventions afférentes auprès des différents partenaires financiers,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte affiché le : **22 JUIN 2023**

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour la Ville de Forcalquier
&
Communauté de communes Pays de
Forcalquier Montagne de Lure

**Opération de Revitalisation du Territoire
(ORT)**

***Convention-cadre pluriannuelle
2023-2028***

Mai 2023



ENTRE

L'État, représenté par le Préfet du Département des Alpes de Haute-Provence, Monsieur Marc CHAPPUIS

D'UNE PART,

ET

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Les « Collectivités bénéficiaires » :

La Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (CCPFML) ayant son siège au 1 place du Bourguet, BP41, à FORCALQUIER (04300), identifiée au SIREN sous le n°240 400 440 représentée par Monsieur **David GEHANT**, en sa qualité de Président, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire

La commune de Forcalquier ayant son siège au 1 place du Bourguet, BP41, à FORCALQUIER (04300), identifiée au SIREN sous le n° 210 400 883 000 18, représentée par Monsieur **David GEHANT**, en sa qualité de Maire en exercice dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Les « Partenaires financeurs » :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), représentées par le Préfet du Département des Alpes-de-Haute-Provence, Monsieur Marc CHAPPUIS ;

Le Conseil Régional de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, représenté par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER ;

La Caisse d'Allocations Familiales, des Alpes de Haute Provence CAF, représentée par son Directeur Régional, Monsieur Thierry AUTARD

Les « Partenaires Associés » :

Le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, représenté par Madame Eliane BARREILLE, Présidente du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute-Provence, représentée par son Président, Monsieur Daniel MARGOT ;

D'AUTRE PART,

Il est convenu ce qui suit



Table des matières

Préambule	4
Article 1 - Objet de la convention-cadre	4
Article 2 – Présentation du territoire	5
2.1 Portrait de Pays de Forcalquier	5
2.2 Dispositifs existants sur le territoire	7
Article 3 – Les ambitions du territoire	8
3.1 Les diagnostics territoriaux	8
3.2 FFOM et enjeux de revitalisation du territoire	9
Article 4 – Les orientations stratégiques	11
Article 5 – Le plan d'action opérationnel	13
5.1 Les actions	13
5.2 Les projets en maturation	13
Article 6 – Modalités de mise en oeuvre de l'ORT	13
6.1 Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	13
6.3 Instance de pilotage de l'ORT	14
Article 8 - Suivi et évaluation du programme	15
Article 9 - Résultats attendus du programme	15
Article 10 – Utilisation des logos	16
Article 11 – Evolution et mise à jour du programme	16
Article 12 - Résiliation du programme	16
Article 13 – Traitement des litiges	16
ANNEXES	
Annexe 1 – Cartographie des projets communautaires	19
Annexe 2 – Périmètre opérationnel d'intervention de l'ORT	20
Annexe 3 – Schéma des orientations stratégiques	21
Annexe 4 - Les effets juridiques de l'ORT	22
Annexe 5 – Maquette financière - Année 2023	27
Annexe 6 – Sommaire des fiches actions / axes / objectifs	30
Annexe 7 - Carte de synthèse	32
FICHES-ACTION	

Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme *Petites villes de demain* donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme *Petites villes de demain* appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celle de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention-cadre

Le programme *Petites villes de demain* doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de services «sur-mesure» mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme *Petites villes de demain* est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE ou CRRTE (Contrat de Ruralité Relance et de Transition Écologique), et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La présente convention est conclue avec l'État et les différents partenaires de l'opération, pour une durée de **cinq ans**, à compter de la notification de signature de la présente convention.

La commune de Forcalquier a souhaité s'engager dans le programme *Petites villes de demain*, selon les termes de la convention d'adhésion en date du **30 août 2021**. Cette convention, d'une durée de validité de 18 mois, doit évoluer en convention ORT à son échéance.

Le présent document est une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), portée conjointement par la **Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure** et sa ville centre, **Forcalquier**, engagée dans le programme national *Petites villes de demain*.

La présente convention a pour objet de décrire les enjeux de revitalisation, la stratégie d'intervention et les modalités de mise en œuvre de l'ORT sur le territoire communautaire. Elle expose l'intention des parties bénéficiaires et partenariales de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Sur la base du projet de territoire, le programme *Petites villes de demain* décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme en faveur du renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentour, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2023-2028. Elle fera l'objet d'une



large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.]

L'ORT est un contrat intégrateur unique et évolutif, reposant sur un projet général de l'intercommunalité et des déclinaisons dans ses communes exerçant des fonctions de centralité. Elle doit ainsi comporter un périmètre de stratégie globale à l'échelle territoriale et des secteurs d'intervention opérationnels comprenant à minima le centre-bourg de la commune inscrite au programme national *Petites villes de demain*. Ces périmètres peuvent également être délimités au sein d'autres communes volontaires de l'EPCI.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception en préfecture : 2023/06/15

Le projet de l'ORT doit prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation des centres-bourgs : la réhabilitation de l'habitat ancien et dégradé, la lutte contre la vacance et l'habitat indigne, le renforcement du tissu commercial et artisanal, la requalification des espaces publics, la valorisation du patrimoine, le développement de l'offre d'équipements et de services, etc. Ces enjeux doivent s'inscrire dans une perspective de transition écologique. Sa mise en œuvre doit être formalisée et coordonnée dans une approche intercommunale.

Article 2 – Présentation du territoire

2.1 Portrait de Pays de Forcalquier

Forcalquier ville-centre, enclavée

L'importance historique de Forcalquier tient à sa situation entre deux territoires : à l'écart des grands axes, elle fédère tout un bassin de population entre Lure et Luberon, entre Durance et Calavon. Ancienne capitale des comtes de Forcalquier, elle a su maintenir à travers l'histoire son rôle entre le pays de moyenne montagne et la plaine, conserver son rayonnement de capitale administrative et culturelle et préserver son statut de sous-préfecture.

12 villages organisés autour de Forcalquier

La Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure (CCPFML), créée en 2003, compte plus de 10 000 habitants répartis sur 13 communes. Avec plus de 5000 habitants Forcalquier fait office de centralité, devant Saint-Etienne-les-Orgues qui tient la place de pôle secondaire et compte près de 1300 habitants. Les autres villages oscillent entre 130 et 600 habitants, excepté Revest-Saint-Martin (85 hab.).

Forcalquier : pôle de centralité

Dans un département particulièrement rural, la commune de Forcalquier constitue un véritable pôle de centralité pour un bassin de vie de près de 20 000 habitants, sans compter la population touristique. Cela se caractérise par la présence d'équipements structurants, culturels (Musée, salles de spectacles, infrastructures sportives), Maison France Services, médiathèque et de la sous-préfecture, chef-lieu d'arrondissement. La ville compte également de nombreux commerces couvrant différents besoins. La vacance commerciale est pratiquement inexistante.

Territoire rural, tourné vers le tertiaire et l'agriculture de qualité

La CCPFML présente des emplois davantage tournés vers les services et les administrations. Globalement, et ce depuis longtemps, l'agriculture locale est diversifiée et fortement structurée. Elle a traditionnellement façonné l'image du territoire et continue à développer des filières d'avenir. La filière des saveurs et des senteurs joue un rôle clé tant sur le plan de la production que de l'attractivité touristique. Outre une zone d'activités, il existe également des équipements économiques rassemblant des acteurs des filières senteurs-saveurs et du livre et de l'écriture (Maison des Métiers du Livre).



Territoire attractif, avec un tourisme court, de proximité

Les marchés et la qualité des productions locales participent à l'attractivité locale. Le marché du lundi à Forcalquier draine jusqu'à 10 000 visiteurs par jour en période estivale. Autres atouts du territoire, les activités de pleine nature, comme la randonnée, pédestre, équestre, cycliste (comme le cyclotourisme, le VTT ou VTC) qui doivent aussi leur développement à une volonté publique (aménagement, balisage) et à l'implication forte de nombreuses associations. Ce territoire est particulièrement marqué par un dynamisme de l'événementiel culturel, sportif, associatif. Le tourisme représente une part des plus conséquentes de l'économie locale. Marqué par une forte saisonnalité, il s'agit principalement d'un tourisme estival de découverte, sur un temps relativement court.

Un important patrimoine historique à rénover

Depuis plusieurs années, la commune de Forcalquier mène des politiques pour redonner vie au centre historique. Un important programme de résorption de l'habitat insalubre et de requalification d'un îlot urbain a été réalisé dans un cadre partenarial associant la collectivité, les services de l'Etat et un bailleur social. En 1998, les études urbaines pour l'îlot Marius Debout débutent. En 2013, il reçoit le label EcoQuartier.

La commune a également entrepris un travail de valorisation de son patrimoine, notamment sur le site authentique de la citadelle et actuellement sur la cathédrale Notre Dame du Bourguet ainsi que sur la Chapelle Saint-Pancrace, mais aussi des aménagements urbains et une réflexion sur la mobilité et la circulation.

La voiture : principal moyen de transport

Forcalquier se situe à 25 km de l'agglomération de Manosque et à 50 km de la Préfecture de Digne. Située en retrait par rapport aux grandes voies de circulation, la communauté de communes n'est accessible depuis les grandes agglomérations urbaines que par voie routière et en véhicule individuel, l'offre en transports collectifs étant limitée.

La CCPFML bénéficie de connexions facilitées aux pôles urbains d'Aix-en-Provence (à 1h de la gare TVG), Marseille (à 1h15 de l'aéroport international de Marseille-Provence) et Avignon. Ce territoire est au cœur d'un bassin de population de 4 millions d'habitants à moins de 2 heures.

Une population vieillissante, des profils en évolution

La population de la CCPFML vieillit plus rapidement que dans le reste de la région Sud. Les plus de 60 ans représentent 35% de la population de la CCPFML. L'évolution annuelle moyenne de la population pour la CCPFML depuis 2011 est de +0.9% ; soit 90 individus de plus chaque année. Malgré un solde naturel négatif, cet apport de nouvelles populations, atteste de l'attractivité du territoire.

Un territoire où il fait bon vivre

Le territoire attire majoritairement des habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette attractivité est en hausse depuis la crise du COVID avec un fort apport de nouvelle population (notamment des jeunes actifs et des retraités). Ce phénomène est une des conséquences de l'attractivité du territoire, propice à l'installation de retraités.

Une population en constante évolution

La commune de Forcalquier bénéficie depuis 1968 d'une augmentation régulière de sa population. Elle augmente en moyenne de 42 habitants nouveaux par an. Forcalquier est la 6ième ville du département, en termes de taille de population.

De nombreux signes de précarité

Cette tendance s'accompagne d'un départ des jeunes en recherche de parcours universitaires et d'emplois, non présents localement.

42% des ménages sur le territoire de la CCPFML sont composés d'une seule personne (contre 35% au niveau national). Le revenu moyen des foyers fiscaux se porte à 21 605 € pour la CCPFML contre 21 856 € pour Forcalquier. 20% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (contre 17,5% au niveau régional). Cela est à mettre en perspective avec le taux de chômage qui s'élève à 18.5% sur la CCPFML (contre 8,9 % en Région Sud).



Article 3 – Les ambitions du territoire

3.1 Les diagnostics territoriaux

Plusieurs études et diagnostics ont été conduits à l'échelle du territoire, associant têtes de réseaux et forces vives du territoire. La vision stratégique du territoire s'appuie notamment sur les dernières en date à savoir :

- **Schéma de développement économique (2020)** dont l'objectif est d'identifier les leviers d'action du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, afin de soutenir une économie locale durable sur le territoire, de tendre vers un modèle économique vertueux et de connecter besoins et ressources au sein d'un circuit économique local, en créant un écosystème favorable à la création, à l'implantation et au développement des entreprises. Les études menées et co-construites par plus de 80 acteurs du territoire ont donné lieu à des restitutions aux groupes de travail et aux élus communautaires, ainsi qu'à une feuille de route partagée.
- Étude préalable sur la structure de l'offre commerciale et artisanale, sur l'image ainsi que sur les comportements d'achats en vue de la mise en place d'un **FISAC** afin de soutenir et développer les entreprises de proximité artisanales et commerciales en facilitant leurs investissements (2013).
- **Etudes shop'in et diagnostic numérique** sur l'état des commerces de vitrine en centre-ville ainsi que sur l'appétence des commerçants à recourir aux outils numériques. Cette étude, proposée et financée intégralement par la Banque des Territoires dans le cadre du programme PVD, a permis d'interroger à la fois les commerçants et les consommateurs (qu'ils soient habitants ou de passage) durant la période estivale 2022.
- **Étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH** à l'échelle de l'intercommunalité (2022). L'enjeu est de définir nos problématiques en termes d'habitat, de définir un périmètre ainsi qu'une maquette financière.
- Bien que la Ville de Forcalquier ne soit pas tenue de se doter d'un Plan de Déplacements Urbains, elle a cependant souhaité se lancer dans une démarche de **Plan Global de Déplacements (PGD)** afin de réfléchir à des principes pour une meilleure gestion et planification des systèmes de transport et d'aménagement du territoire (2010).
- En partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon la CC du Pays de Forcalquier Montagne de Lure a travaillé sur deux thèmes dans le cadre d'une mission Conseil en Mobilité autour du vélo et covoiturage. En effet, elle dispose aujourd'hui d'une **étude de faisabilité sur un axe cyclable structurant entre la commune de Forcalquier**, la CC de Haute Provence Pays de Banon et l'**Eurovéloroute n°8**. Par ailleurs, la Communauté de communes a expérimenté la mise en place du dispositif de covoiturage de proximité Atchoum dans le cadre de l'AAP « Solutions de mobilité en zone peu dense » porté par le Conseil régional et l'ADEME et dispose donc d'un diagnostic préalable. (2020)
- **Etat des lieux des équipements connexes au vélo** (2014) (réalisée par des services civiques)

Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine :

- Afin de favoriser le développement de son territoire tout en renforçant son identité forte, la commune de Forcalquier s'est dotée d'un **PLU** approuvé par délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2019 et mis à jour par arrêté en décembre 2020.
- **SUP** : sites inscrits, site classé et périmètre de protection de monuments historiques et classés
- **PDA** : Périmètre Délimité des Abords défini par les services de l'Etat
- **ZPPA** : périmètres de zones de présomption de prescription archéologique

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023



3.2 FFOM et enjeux de revitalisation du territoire

Enjeux - Mobilité

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Une volonté politique - Présence d'une halte routière - Existence de liaisons douces 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire rural, faiblement dense, peu desservi en moyens de transports (10 km d'une gare) - 75% des actifs de la communauté de communes utilisent la voiture pour aller au travail. - Pas d'alternatives à la route en termes de mobilité des personnes et des marchandises - Les taxis ne réalisent pas des navettes en micro-local - Signalétique vélos à améliorer - Peu de rotation sur les stationnements du centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un Pôle d'Echange Multimodale à la Brillanne (10 km) 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût énergétique / prix du gasoil - La voiture : une dépense que n'arrivent plus à assumer certains publics

- **Répondre à la demande de mobilité des habitants** pour effectuer les actes de la vie courante (courses, RDV médicaux, sport/loisirs, vie sociale). Accéder à une vie sociale, culturelle, professionnelle et de loisirs.
- **Favoriser la mobilité active des résidents** pour les trajets intra muros du quotidien de courte distance et durée (petites courses, santé, déposer des enfants à l'école), gérer le dernier kilomètre pour la ville centre de Forcalquier afin d'inciter l'usage des parkings périphériques
- **Inciter au changement des comportements** pour limiter le recours à la voiture de façon systématique, même sur des petites distances (lutte contre l'autosolisme), favoriser le covoiturage domicile-travail, de proximité, événementiel et de loisirs, ainsi que de longue distance et optimiser les mouvements pendulaires de chacun.

Enjeux - Développement économique

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Offre commerciale complète et qualitative - Très faible vacance - Peu d'évasion commerciale - Image positive du centre-ville, fréquenté pour des raisons expérientielles - Nombreuses animations - Des commerçants désireux d'être plus compétents avec les outils numériques 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de qualité des devantures et des façades - Signalétique à améliorer - Manque d'espaces de détente agréables, ombragés - Absence de contrôle sur les reprises - transmission - Faible culture numérique des artisans-commerçants 	<ul style="list-style-type: none"> - Outils gratuits numérique (Google mybusiness) - Commune adhérente au Parc naturel régional du Luberon 	<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité de Manosque pour ses grandes enseignes

- **Maintenir l'attractivité**, le dynamisme et la diversité commerciale de Forcalquier;
- **Former les commerçants** aux outils digitaux et renforcer les synergies entre acteurs;
- **Recourir aux outils numériques** pour renforcer l'attractivité du territoire;
- **Piloter le marchandisage** du centre-ville et ne pas le subir;
- **Anticiper les transmissions-reprises** d'activités;
- **Poursuivre l'amélioration de l'environnement urbain** et de ses aménagements.



Enjeux - Cadre de vie, équipements, services

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire attractif - Une agriculture variée, diversifiée principalement Bio qui vend localement - Forcalquier sous-Préfecture: pôle administratif - Présence d'infrastructures sportives, culturelles, sociales - Un centre-ville animé, avec des commerces de proximité, qui génèrent de la convivialité - Scolarité : de l'élémentaire au collège - Accueil de la petite enfance (crèche municipale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population vieillissante - Un taux de chômage important - Des poches de précarité et de pauvreté concentrées dans les centres-ville et diffuses sur le territoire - Désert médical avéré - Absence de Lycée - Peu de formations professionnalisantes proposées 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique démographique positive due à l'attractivité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Urgences médicales de Manosque en souffrance

- **Relocaliser l'alimentation**
- **Re-équilibrer l'accès aux soins**
- **Elargir l'offre sportive et moderniser les infrastructures sportives**

Enjeux - Habitat

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Un marché immobilier de Forcalquier dynamique aussi bien pour la vente que pour la location - Les autres communes de l'intercommunalité sont devenues des territoires de report pour les personnes moins aisées - Le territoire attire des personnes âgées et des actifs venus des pôles importants du sud du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Vacance structurelle importante - Manque d'offre locative sur Forcalquier - Manque de Résidences seniors - Absence de logements adaptés aux PMR en centre-ville - Présence de copropriétés dégradées en difficultés ou désorganisées 	<ul style="list-style-type: none"> - De nouveaux acquéreurs arrivent, attirés par le territoire (mise au vert, télétravail) 	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis la Covid le marché de l'immobilier s'est tendu. Augmentation de 20 à 30% des prix - Augmentation des locations de meublés touristiques. Les Airbnb grèvent les possibilités de logements à l'année

- **Lutter contre la précarité énergétique**
- **Sortir de la vacance et de la dégradation le centre-ville de Forcalquier**, lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne
- **Accompagner l'organisation des copropriétés dégradées** avant que des situations de mise en péril n'arrivent
- Action volontariste de **renouvellement urbain** en agissant sur des îlots de forte dégradation
- **Favoriser l'adaptation aux logements** (autonomie des personnes âgées, PMR)



Enjeux - Tourisme et Patrimoine

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine naturel remarquable (entre Provence et Alpes) avec une nature préservée (réserve de Biosphère, Zone Natura) - Une image prestigieuse du Luberon et de la Haute-Provence - Des villages perchés, des clades, un cadre authentique, avec un petit patrimoine rural de qualité - Nombreux monuments classés, inscrits au Patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> - Un Office de tourisme en restructuration - Une saison touristique essentiellement estivale, de courte durée - Des prestations souvent moyennes ou alors trop luxueuses - Sécheresse et pénurie d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Des dispositifs financiers en phase avec nos besoins (Plan concerté de valorisation du patrimoine, Plan Avenir Montagne,) - Un tissu associatif et culturel attractif en termes d'animation pour le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Réchauffement climatique

- Trouver un **modèle de gestion** du tourisme pérenne
- **Améliorer la qualité de l'offre touristique**, pour booster l'attractivité du territoire
- Apporter une réponse **ciblée aux attentes des nouvelles générations** de visiteurs
- **Développer une offre famille** locale sur les ailes de saison
- **Mener une réflexion environnementale durable**, à l'image d'un territoire naturel préservé, devenir la destination slow tourisme dynamique de la Région Sud (retour à la nature, à l'essentiel, séjours expérientiels) et requalifier la Station de la montagne de Lure.

Article 4 – Les orientations stratégiques

La stratégie d'intervention de cette présente convention, s'articule autour de **six axes**.

Les axes prennent en compte :

- Les enjeux et les priorités définies à l'échelle du périmètre de stratégie globale (habitat, vacance commerciale, implantation de services publics, emploi...);
- Les enjeux et les priorités définies à l'échelle des périmètres opérationnels, de la commune de Forcalquier (habitat, vacance commerciale, emploi, mobilité, espace public...);

La présente convention fixe les axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 : Égalité sociale et territoriale**
- **Axe 2 : Cadre de vie**
- **Axe 3 : Mobilité solidaire de proximité**
- **Axe 4 : Transition environnementale**
- **Axe 5 : Attractivité économique**
- **Axe 6 : Tourisme et patrimoine**

En cas d'évolution des orientations ou des objectifs en cours de programme, ils seront validés par le Comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenants.



Déclinaison des orientations en objectifs

1. Axe 1 : Égalité sociale et territoriale

- 1.1 Relocaliser l'alimentation
- 1.2 Rééquilibrer l'accès aux soins
- 1.3 Élargir l'offre sportive

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

2. Axe 2 : Cadre de vie

- 2.1 Améliorer l'habitat
- 2.2 Requalifier l'espace public
- 2.3 Aménager, sécuriser

3. Axe 3 : Mobilité solidaire de proximité

- 3.1 Désenclaver
- 3.2 Encourager la mobilité douce
- 3.3 Favoriser le stationnement périphérique

4. Axe 4 : Transition environnementale

- 4.1 Réduire la consommation énergétique
- 4.2 Recycler, diminuer les déchets
- 4.3 Gérer la ressource en eau

5. Axe 5 : Attractivité économique

- 5.1 Créer un écosystème senteurs saveurs
- 5.2 Stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat
- 5.3 Maintenir la diversité des commerces

6. Axe 6 : Tourisme et Patrimoine

- 6.1 Préserver la richesse patrimoniale
- 6.2 Promouvoir le territoire
- 6.3 Requalifier durablement la Station de la montagne de Lure



Article 5 – Le plan d'action opérationnel

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la **compilation des fiches actions** validées et éventuellement de la **liste des projets en maturation**. Il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi, ainsi qu'aux principaux partenaires financeurs.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Les évolutions du plan d'actions sont examinées et validées au fil de l'eau par le Comité de projets, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, à savoir Forcalquier, figure parmi les secteurs d'intervention présentés en annexe.

5.1 Les actions

Les actions du programme *Petites villes de demain* sont décrites dans des fiches-action selon le modèle figurant **en annexe** ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes et validées en Comité de projets PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en Comité de projets, et transmise à la direction de programme *Petites villes de demain* de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions doivent porter sur l'amélioration de l'habitat (selon le contexte local dans le but de lutter contre l'habitat dégradé ou indigne, contre la vacance et produire des logements attractifs et adaptés). Ces dernières sont spécifiquement décrites dans l'axe 2 (objectifs 2.1 et 2.2).

5.2 Les projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 6 – Modalités de mise en oeuvre de l'ORT

6.1 Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

La présente convention est conclue pour une durée **de cinq ans** et prend effet à partir de sa notification. Elle pourra être prorogée par accord des parties.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT.

Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.



6.2 La gouvernance

La mise en place de la gouvernance permet d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

La gouvernance de l'ORT est assurée par la **Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure** en partenariat avec la commune de Forcalquier, l'État, **ses établissements publics** et les autres partenaires associés dont le Département ainsi que la Région.

Accusé de réception en préfecture
N° : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Les partenaires s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

Les partenaires financiers se sont engagés au niveau national à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

A noter, le rôle du Département : partenaire du programme Petites Villes de Demain, le Département intermédiaire l'offre d'ingénierie de la Banque des Territoires en accompagnant les territoires dans leur projet de revitalisation et en gérant, pour le compte de la Banque des Territoires, les crédits financiers destinés aux territoires labellisés "*Petites Villes de Demain*" afin de réaliser des études stratégiques, préopérationnelles et thématiques.

Chef de file des solidarités territoriales, le Département s'engage, au travers de cette convention, à intervenir au titre de ses politiques publiques de droit commun.

6.3 Instance de pilotage de l'ORT

Pour assurer la conduite des projets de revitalisation du territoire et de ses secteurs d'intervention, le pilotage de l'ORT est assuré par différents comités composés de représentants des signataires de la convention.

La convention ORT supplantant la convention d'adhésion *Petites villes de demain*, les instances de pilotage de la première, décrites dans les paragraphes suivants, remplacent celles prévues par la seconde. Deux niveaux de conduite de projet sont mis en place : Comité de Pilotage, Comité de Projets

Le Comité de Pilotage

Les Comités de Pilotage sont les instances de validation des orientations stratégiques et de leurs évolutions. Ils permettront de suivre l'avancement du projet, de faire se rencontrer l'ensemble des représentants des partenaires concernés.

Chaque Comité de Pilotage sera présidé par le **Président ou vice-président de la Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure** et/ou le **maire ou un adjoint de la Commune de Forcalquier**, signataires de l'ORT.

L'Etat représenté par le préfet de Département et/ou la sous-préfète y participe nécessairement.

Les partenaires financiers et locaux y sont représentés : Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la Direction Départementale des Territoires.

L'Agence nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), la Caisse d'Allocations Familiales, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), seront associés plus spécifiquement sur le projet d'OPAH-RU.



D'autres partenaires pourront être associés au fur et à mesure de l'avancée des projets et des thématiques (ex : CCI, CMA, Banque des Territoires...)

La cheffe de projet PVD sera en charge d'animer les Comités de Pilotage et autres Comités de Projets. Si d'autres communes étaient amenées à intégrer cette présente convention, elles devront organiser leurs propres comités de pilotage.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Ce Comité de Pilotage se réunira au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le Comité de Projet

Pour assurer la mise en œuvre des projets, des Comités de Projet, associant techniciens et élus référents, seront mis en place. Ces Comités permettront de veiller à la conduite opérationnelle du plan d'action global, de proposer des solutions aux difficultés qui pourraient apparaître en cours de route et de proposer des décisions à soumettre aux arbitrages du Comité de Pilotage.

Ces Comités seront thématiques et se réuniront autant que de besoin pour :

- Suivre les études préopérationnelles lancées dans le cadre de Petites villes de demain ;
- Suivre l'avancement d'une fiche-action / projets
- Préparer les Comités de pilotage ;
- Suivre les indicateurs d'évaluation de l'ORT.

Ils sont composés de la collectivité bénéficiaire et de ses services, associant à minima la Cheffe de projets *Petites villes de demain*, le DGS et/ou Directeur de cabinet de la commune et de l'intercommunalité, le Chef du service Aménagement Urbain et Habitat de la Direction Départementale des Territoires (DDT), un technicien du Conseil Départemental, un technicien du Conseil Régional.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, il décrit l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu régulièrement à jour par la Cheffe de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au Comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires peuvent être établis, en fonction des besoins et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet d'un compte-rendu une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats attendus pour l'ORT seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés pour chaque fiche action.



Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise, à titre non exclusif, l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Accusé de réception en préfecture
004240409440-20230615-54-2023-PE
Date de réception en préfecture : 22/06/2023

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

La commune de Forcalquier est invitée à faire figurer le panneau signalétique *Petites villes de demain* en entrée de ville.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme *Petites villes de demain* : logo ANCT/PVD et mention « *L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires* » ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du Comité de Pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 13 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles. A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et à saisir le président du **Tribunal administratif de Marseille** à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Marseille.



Fait en exemplaires, à

, le

<p>Pour la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure</p> <p>Christian CHIAPELLA, Vice-président</p>	<p>Pour la Commune de Forcalquier</p> <p>David GEHANT Maire</p> <div data-bbox="1066 338 1536 421" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"><p>Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023</p></div>
<p>Pour l'Etat, la Préfecture des Alpes de Haute-Provence</p> <p>Marc CHAPPUIS Préfet</p>	<p>Pour le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence</p> <p>Eliane BARREILLE Présidente</p>
<p>Pour l'Agence National de Cohésion des Territoires</p> <p>Déléguée territoriale</p> <p>Préfet, Marc CHAPPUIS</p>	
<p>Pour l'Agence national d'amélioration de l'Habitat</p> <p>Déléguée locale Préfet, Marc CHAPPUIS</p>	<p>Pour Conseil Régional de la Région</p>



ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN pour la Ville de Forcalquier & Communauté de communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

*Convention-cadre pluriannuelle
2023-2028*

SOMMAIRE DES ANNEXES

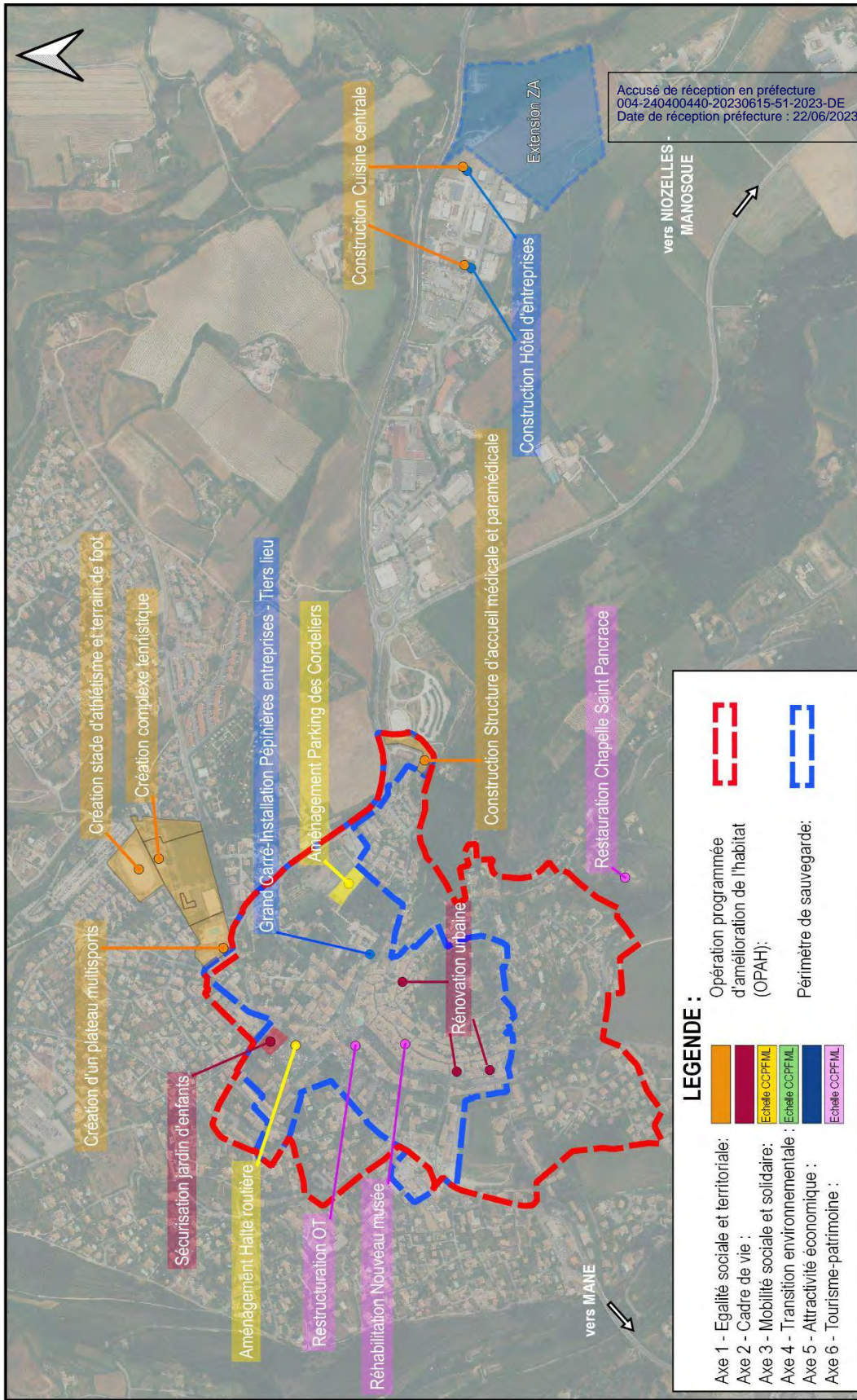
- **Annexe 1 – Cartographie des projets communautaires** justifiant le périmètre de l'ORT
- **Annexe 2 – Périmètre d'intervention de l'ORT**
- **Annexe 3 – Schéma des orientations stratégiques et des grands projets du pays de Forcalquier**
- **Annexe 4 – Effets juridiques de l'ORT**
- **Annexe 5 – Maquette financière**
- **Annexe 6 – Fiches-actions**
- **Annexe 7 - Carte de synthèse du programme "Petites villes de demain"**



Annexe 1 – Cartographie des projets communautaires



Projets territoriaux CCPFML
Echelle : 1/10000



Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

LEGENDE :

	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH):
	Périmètre de sauvegarde:
	Axe 1 - Egalité sociale et territoriale:
	Axe 2 - Cadre de vie :
	Axe 3 - Mobilité sociale et solidaire:
	Axe 4 - Transition environnementale :
	Axe 5 - Attractivité économique :
	Axe 6 - Tourisme-patrimoine :

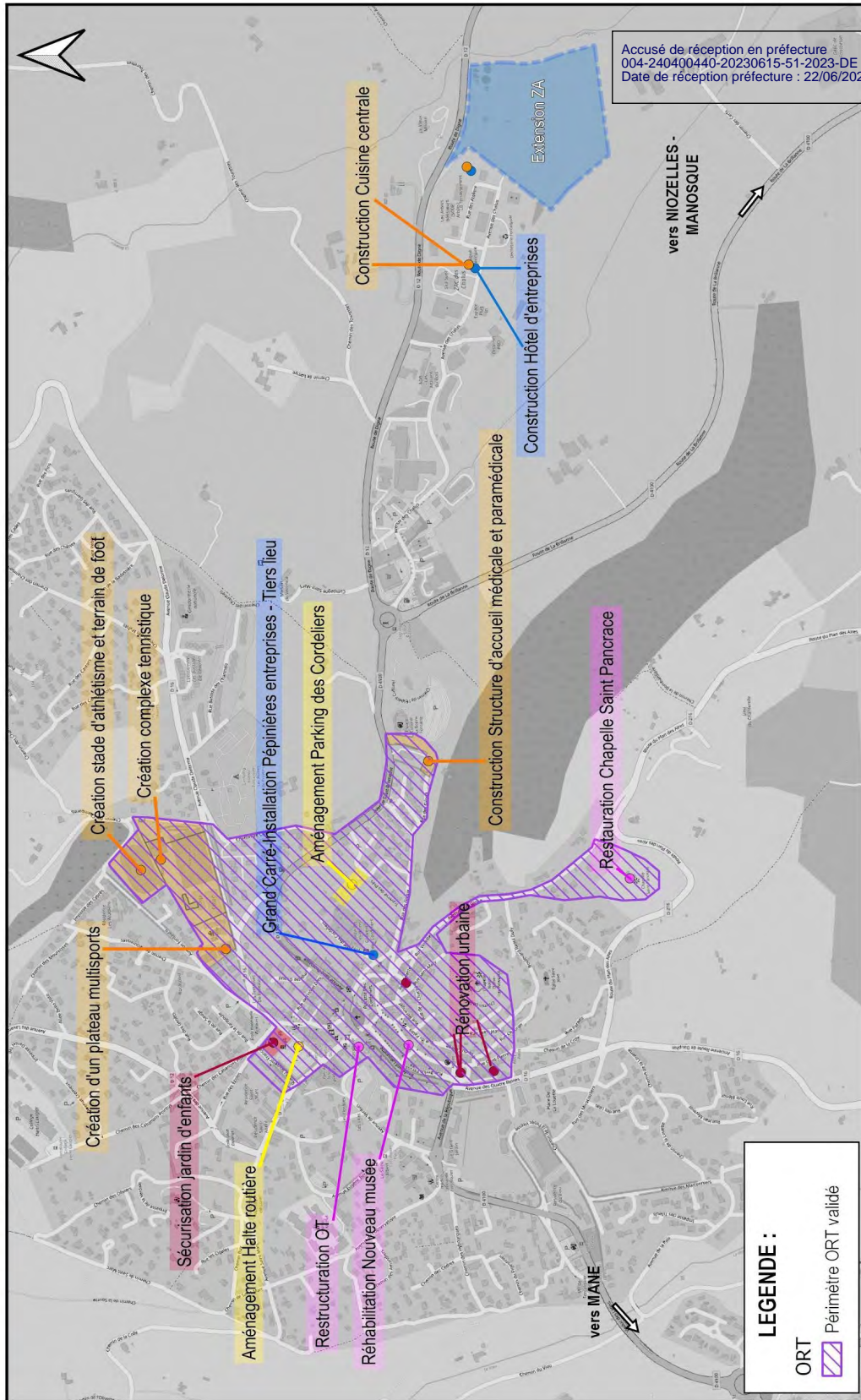


Annexe 2 – Périmètre opérationnel d'intervention de l'ORT

Le périmètre stratégique concerne l'intégralité de l'EPCI et le périmètre opérationnel d'intervention correspond au centre historique de Forcalquier (périmètre violet).

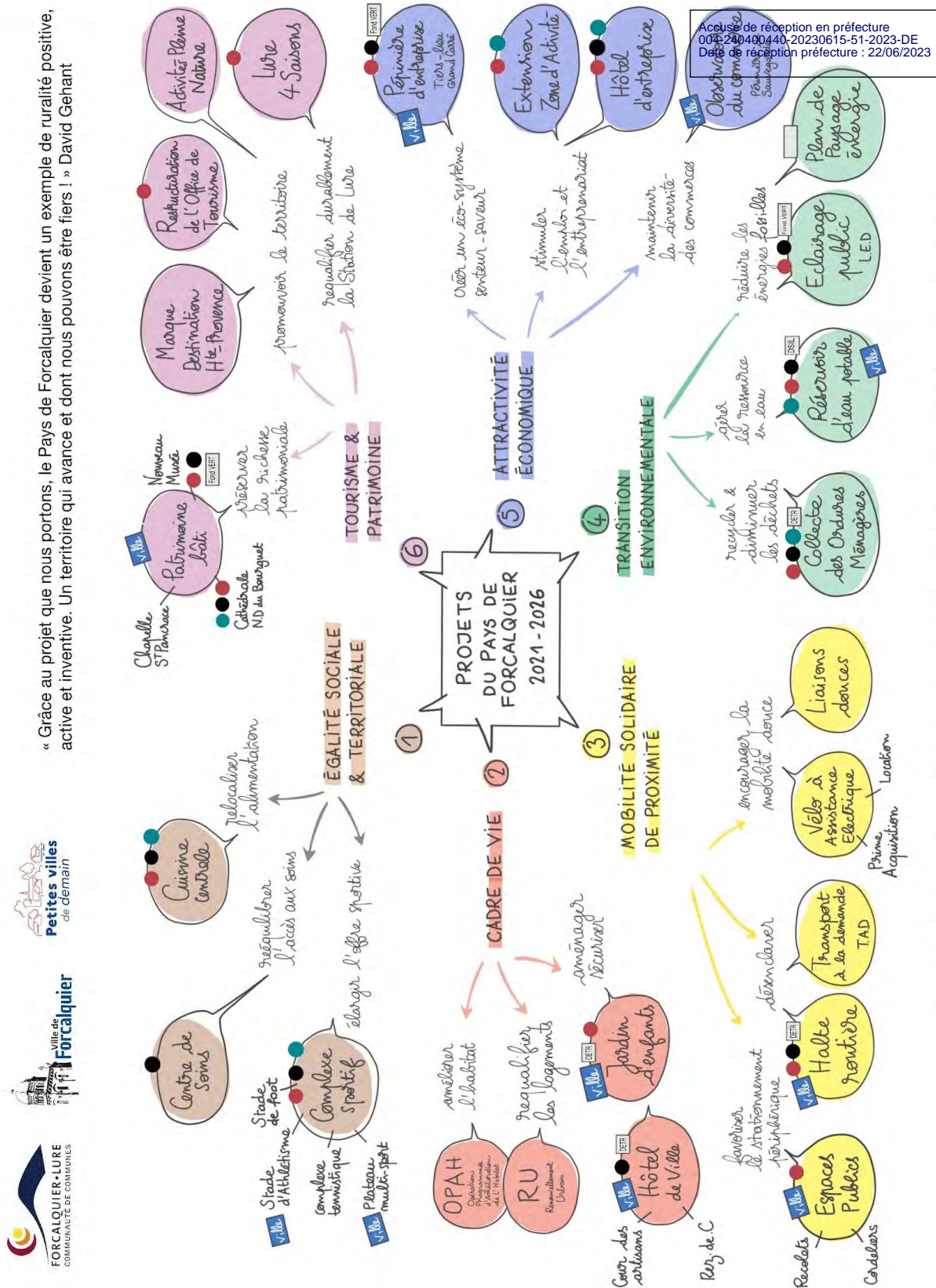


Projets territoriaux CCPFML - Périmètre Opérations de Revitalisation du Territoire
Echelle : 1/10000



Annexe 3 – Schéma des orientations stratégiques & grands projets du Pays de Forcalquier

« Grâce au projet que nous portons, le Pays de Forcalquier devient un exemple de ruralité positive, active et inventive. Un territoire qui avance et dont nous pouvons être fiers ! » David Gehant



Annexe 4 : Les effets juridiques de l'ORT

(février 2022)

En rouge, les dispositions nouvelles introduites par la loi 3DS

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception en préfecture: 23/06/2023

	Description	Vecteur : réglementaire, législatif, plan national, etc.	Localisation
Généralités			
ORT poly-centrées	Possibilité de conclure une ORT sur le périmètre d'une ou plusieurs communes membres de l'EPCI sans intégrer la ville principale, par dérogation du préfet, et sous réserve de répondre aux deux conditions suivantes : - Présenter une situation de discontinuité territoriale ou d'éloignement par rapport à la ville principale - Identifier en son sein une ou des villes présentant des caractéristiques de centralité appréciées notamment au regard de la diversité des fonctions urbaines exercées en matière d'équipements et de services vis-à-vis des communes alentour.	Nouveau : Art. 95 Loi 3DS => Art. L. 303-3 du CCH	EPCI
Elargissement de la définition des secteurs d'intervention de l'ORT	Le périmètre des secteurs d'intervention peut comprendre également, outre le ou les centres-villes (dont obligatoirement celui de la ville principale), les parties déjà urbanisées de toute commune membre de l'EPCI	Nouveau : Art. 96 Loi 3DS => Art. L. 303-2 du CCH	EPCI



Habitat			
Denormandie dans l'ancien	Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements pour les communes ACV ou en ORT ou certaines en PNRQAD. Réduction d'impôt, en fonction de la durée d'engagement de location, pour des loyers plafonnés. Prolongation d'un an jusque fin 2023	Loi de finance 2018 pour 2019 => art. 199 nouvoies et articles 2 et 46 de l'annexe III du code général des impôts	Ensemble de la commune
L'ORT vaut convention d'OPAH Renouvellement urbain (RU)	L'ORT vaut convention d'OPAH RU si elle partage toutes ces caractéristiques (périmètre, montant des aides, mesures d'accompagnement social, interventions urbaines). Elle vaut OPAH renouvellement urbain (RU) si elle intègre les volets suivants (plus ou moins développés selon le contexte urbain et social rencontré) : - Volet immobilier et foncier : restauration immobilière, portage et recyclage foncier, dispositifs coercitifs - Volet habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne : remise sur le marché de logements vacants, travaux lourds de réhabilitation, mesures de police spéciale LHI, accompagnement social - Volet copropriétés fragiles ou en difficulté. : simplification des procédures avec un seul document contractuel, un seul COPIL.	Loi Elan	Secteur d'intervention de l'ORT
L'ORT peut prolonger une convention d'OPAH-RU	Prolongement possible de l'OPAH RU de plusieurs années grâce à son inscription dans une ORT afin de mieux intégrer la dimension d'habitat au projet de revitalisation urbaine.	Décision Anah	Secteur d'intervention de l'ORT
Abattement d'impôt sur les plus-values de cession de biens (y compris activités)	Abattement sur les plus-values résultant de la cession de biens immobiliers bâtis ou de droits relatifs à ces mêmes biens selon certaines conditions, en vue de les démolir pour reconstruire des bâtiments collectifs d'habitation d'une certaine densité dans un délai de quatre ans.	Loi de finance 2020 pour 2021 => Article 150 VE du code général des impôts	Secteur d'intervention de l'ORT
Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et vente d'immeuble à rénover (VIR) en ORT	Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, para-publics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente (DIIF). Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les marchands de sommeil). • Aides de l'Anah vers des opérateurs publics et para-publics : EPA, EPF, EPFL, organismes HLM, SEM, SPL, SPLA ; élargissement à tous organismes depuis fin 2020 • En DIIF : subventions pour un immeuble en location pendant 9 ans par l'opérateur • En VIR : l'opérateur vend les logements avant leur rénovation sur la base d'un programme de travaux. Le bénéficiaire final achète le logement à un prix minoré par la subvention pour l'occuper en accession sociale ou le louer sous plafond de loyer Anah.	Loi Elan => décret Anah n° 2019-498 du 22 mai 2019 ; décret n° 2020-1750 du 28 décembre 2020=> Instruction de l'Anah du 22 janvier 2021	Secteur d'intervention de l'ORT (DIIF exclusivement en ORT ; VIR en ORT ou en secteur d'OPAH)

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de dépôt : 16/06/2023



Biens sans maîtres et biens en état d'abandon manifeste	S'agissant des biens sans maître, la collectivité peut lancer une procédure de récupération de ces biens au bout de 10 ans contre 30 ans précédemment. Concernant les biens en état d'abandon manifeste, la collectivité peut imposer des travaux aux propriétaires sans quoi une procédure d'expropriation peut être engagée. La loi 3DS permettra à la collectivité d'appliquer cette procédure sur l'ensemble du territoire et non uniquement sur le centre-ville et de transférer cette compétence à l'intercommunalité pour conduire des projets d'aménagement.	Nouveau : Art. 98 Loi 3DS => Art. 713 du code civil et art. L. 1123-1 et suivants du code général de la propriété des pers. publiques	Secteur d'intervention de l'ORT
---	--	---	---------------------------------

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception en préfecture : 22/06/2023

Aménagement et urbanisme

ORT et permis d'aménager multi-sites	Pour une durée de 5 ans à compter du 28/11/2018, possibilité de permis d'aménager multi-sites portant sur plusieurs unités foncières non contiguës (équilibrer financièrement les opérations).	Loi Elan	Secteur d'intervention de l'ORT
ORT et droit d'innover	Article 5 loi Elan : pendant 7 ans à compter du 28/11/2018, possibilité de déroger aux règles opposables pour la construction (CCH, CU, CE..) et démontrer que sont atteints des résultats satisfaisants aux objectifs poursuivis par ces règles.	Loi Elan (modifie le II de l'article 88 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016)	Secteur d'intervention de l'ORT
Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT	Article 4 loi Elan : l'adaptation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au projet de territoire contenus dans l'ORT peut être facilitée dans le cadre de la procédure intégrée prévue dans le code de l'urbanisme (art. L 300-6-1).	Loi Elan	Ensemble de la commune
Dérogations à l'application de certaines règles du PLU	Dérogations possibles aux règles de retrait, densité, gabarit, stationnement, de destination des sols dès lors qu'elle contribue à la diversification des fonctions urbaines du secteur concerné (zones pavillonnaires, entrées de villes commerciale) ; Dérogation supplémentaire possible des règles relatives au gabarit pour les constructions contribuant à la qualité du cadre de vie, par la création d'espaces extérieurs en continuité des habitations.	Nouveau : Art. 96 Loi 3DS => Art. L. 152-6-4 du code de l'urbanisme	Secteur d'intervention de l'ORT
Accélération des projets par voie d'ordonnance	Rationaliser les procédures d'autorisation, de planification et de consultation (codes urbanisme et environnement) pour accélérer les projets sur des terrains déjà artificialisés dans les périmètres d'ORT : ordonnance à prendre en 2022.	Art. 226 Loi Climat et Résilience	Ensemble de la commune



Commerce et activités

Simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville	L'ORT favorise le retour des commerces en cœur de ville, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les projets s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville identifié par la convention d'ORT. La convention d'ORT peut fixer un seuil pour déclencher l'instruction d'AEC : à minima 5000 m ² de surface de vente (2500 m ² de surface à prédominance alimentaire).	Loi Elan <small>Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023</small>	Secteur d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville
Limitation du développement des grands commerces en périphérie des villes	Possibilité pour le préfet de suspendre « au cas par cas » l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT.	Loi Elan et art. 96 de la loi 3DS => art.L-752-1-2 du code du commerce	Hors secteur d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville
Stratégie commerciale en ORT et dispense de CDAC à l'échelle de l'EPCI	Expérimentation sur six ans : pouvoir dispenser de CDAC les projets situés dans les territoires en ORT couverts par un SCOT comprenant un document d'aménagement artisanal, commercial (et logistique), dotés de PLU, et après accord de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) sur la stratégie commerciale prévue dans ces documents.	Art. 97 de la loi 3DS => art.L-752-1 et suivants du code du commerce	EPCI
Exonération totale ou partielle pour les PME commerciales ou artisanales de CFE, TFPB et CVAE dans les communes classées en zone de revitalisation de centre ville (ZRCV)	L'ORT offre la possibilité aux collectivités de limiter la fiscalité du commerce et de l'artisanat, afin de favoriser leur maintien en cœur de ville, selon certaines conditions (délibération préalable du Conseil municipal, revenu fiscal médian par unité de consommation de la commune doit être < à la médiane nationale des revenus fiscaux).	Loi de finance 2019 pour 2020 => Article 1464 F du code général des impôts + arrêté du 31/12/2020	Secteur d'intervention de l'ORT
Droit de préemption urbain (DPU) renforcé et droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial	La signature d'une ORT ne modifie pas les conditions requises par le code de l'urbanisme pour la mise en place du DPU. Cependant, l'instauration de ce droit devant être motivée, la commune titulaire du droit, ou son concessionnaire, peuvent solidement s'appuyer sur le projet global de territoire devant être réalisé dans le cadre de l'ORT, pour justifier de son instauration, notamment le DPU renforcé (élargit aux lots de copropriétés, et immeubles < 4 ans). Délégation DPU : à inscrire dans la convention d'ORT. La loi 3DS précise les conditions d'intervention	Loi Elan, Art. 110 de la loi 3DS	Secteur d'intervention de l'ORT



	d'opérateurs en matière de revitalisation commerciale.		
Limitation de l'artificialisation des sols et projets en ORT	Les projets commerciaux > 10 000 m ² de surface de vente et engendrant une artificialisation des sols sont interdits sauf si, notamment, ils se situent en secteur d'intervention d'une ORT (attention aux conditions et en attente d'un décret d'application).	Art. 215 Loi Climat et Résilience => l'article L.752-6 <small>Accusé de réception en préfecture 06/06/2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023</small>	Secteur d'intervention de l'ORT
Mise en demeure de réhabilitation d'une zone d'activité	Mise en demeure des propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés, lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien compromettent l'aménagement ou de restructuration de la zone d'activité. Possibilité d'expropriation pour cause d'utilité publique en dernier recours. Décret attendu en Conseil d'Etat.	Art. 220 Loi Climat et Résilience => l'article L.300-8 CU	Secteur d'intervention de l'ORT

Ingénierie, foncier et services publics EPF local signataire de la convention initiale

ORT et agences d'urbanisme	les agences d'urbanisme peuvent apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'une convention d'ORT dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.	Art. 205 Loi Climat et Résilience => l'article L.132-6 CU	Ensemble de la commune
ORT et EPF d'Etat	Extension possible, sous certaines conditions, des conditions d'intervention d'un EPF d'Etat au profit d'un EPCI en ORT, en absence de couverture du territoire par un EPF local.	Art. 112 de la loi 3DS	EPCI
ORT et services publics	Obligation d'information du maire et du président de l'EPCI six mois avant la fermeture d'un service public.	Loi Elan	Ensemble de la commune



Annexe 5 – Maquette financière - Année 2023

Au titre de l'année budgétaire 2023-2024, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Montant prévisionnel des projets en € HT / financeurs (acquis et non acquis)

	Montant HT	Autofinancement	Etat	Région Sud	Département 04	Autres financeurs
Total des projets Ville + CCPFML	24 163 508 €	6 805 093 €	6 425 820 €	4 942 178 €	941 520 €	4 050 873€
Sous total Forcalquier	7 133 012 €	2 546 235 €	1 513 463 €	1 539 495 €	387 185 €	1 141 087 €
Sous total CCPFML	17 030 496 €	4 258 858 €	4 912 358 €	3 402 682 €	554 335 €	2 909 786 €

Total crédits Etat sollicités par type de crédits (en € HT)

DRAC	FNADT	DETR	DSIL	ANAH	Agence Nationale Sport _ANS_	Plan Avenir Montagnes	Fonds Vert
166 223 €	75 729 €	1 433 322 €	870 930 €	3 418 370 €	228 955 €	225 410 €	302 882 €



Maquette financière de l'ORT - Année 2023

MàJ : 05/06/2023			AUTOFINANCEMENT		ETAT		
INTITULE DES PROJETS	Maîtrise d'ouvrage	Prévisionnel HT	Autofinancement HT	% autofi	Montant sollicité HT Etat	% sollicité Etat	Notification Etat
Cuisine centrale	CCPFML	1 348 290 €	374 145 €	28%			
Centre de soins	CCPFML	1 841 076 €	368 215 €	20%			
Complexe tennistique	CCPFML	282 000 €	56 400 €	20%			
Stade d'athlétisme	Forcalquier	632 270 €	126 454 €	20%			
Plateau multisports	Forcalquier	140 758 €	28 151 €	20%	84 455 €	60%	ANS Déposé
Stade de foot	Forcalquier	627 000 €	125 400 €	20%	88 100 €	14%	A solliciter
OPAH-RU / aides aux travaux (5 ans)	CCPFML	3 807 125 €	472 250 €	12%	2 937 750 €	77%	ANAH
OPAH-RU / Suivi, animation, gestion dossiers de l'OPAH-RU (BE sur 5 ans)	CCPFML	582 400 €	141 780 €	24%	360 620 €	62%	ANAH
OPAH-RU / Copropriétés : subventions directes (sur 5 ans)	Forcalquier	200 000 €	200 000 €	100%			
OPAH-RU / Vacance	CCPFML	175 000 €	125 000 €	71%			
OPAH-RU / Îlots dégradés	Forcalquier	200 000 €	50 000 €	25%	120 000 €	60%	ANAH
OPAH-RU / Façades	Forcalquier						
Jardin d'enfants	Forcalquier	128 205 €	25 641 €	20%	51 282 €	40%	DETR 2023 déposé
Hôtel de Ville	Forcalquier	132 000 €	43 555 €	33%			
Halte routière	Forcalquier	400 000 €	120 000 €	30%	160 000 €	40%	DETR 2023 déposée
TAD	CCPFML	94 900 €	18 980 €	20%	47 450 €	50%	Plan Avenir montagne mobilités obtenu
VAE : prime / subventions directes	CCPFML	50 000 €	50 000 €	100%			
VAE : service de location	CCPFML	100 900 €	20 180 €	20%	50 450 €	50%	Plan Avenir montagne mobilités obtenu
Liaisons douces	Forcalquier						
Aires de stationnements	Forcalquier	212 609 €	42 523 €	20%	85 043 €	40%	DETR
Plan de Paysage	CCPFML	80 000 €	16 000 €	20%	8 000 €	10%	Fonds VERT à solliciter
Eclairage public	CCPFML	258 000 €	51 481 €	20%	77 519 €	30%	Fonds VERT déposé le 10/02/23
Ordures Ménagères : collecte	CCPFML	1 865 477 €	568 000 €	30%	200 000 €	11%	DETR déposée en janvier sur 1Md€
Ordures Ménagères : travaux déchetteries	CCPFML	320 000 €	64 000 €	20%	96 000 €	30%	Fonds VERT à solliciter
Réservoir d'eau potable	Forcalquier	2 731 346 €	1 339 877 €	49%	360 000 €	13%	DSIL 2022 Notifié
Pépinière d'entreprises / tiers lieu	Forcalquier	634 984 €	187 987 €	29,60%	126 997 €	20%	DETR 2022 déposé
Extension de la ZA	CCPFML	2 700 000 €	1 080 000 €	40%	810 000 €	30%	DETR (dossier suspendu)
Hôtel d'entreprises	CCPFML	1 804 649 €	365 557 €	20%	360 930 €	20%	DSIL (dossier suspendu)
Observatoire du commerce	Forcalquier						
IMERTIA	CCPFML	32 500 €	15 833 €	49%			
PATRIMOINE : Cathédrale ND du Bourguet	Forcalquier	750 000 €	187 879 €	25,05%	150 000€ 146 000€	39%	DSIL 2021 + DRAC obtenu
PATRIMOINE : Chapelle St-Pancrace	Forcalquier	101 114 €	20 222 €	20%	20 223 €	20%	DRAC obtenue
PATRIMOINE : Nouveau musée	Forcalquier	242 726 €	48 546 €	20%	121 363 €	50%	Fond vert sollicité
Office de Tourisme	CCPFML	150 667 €	147 334 €	98%	3 333 €	2%	étude FNADT inscrit CRTE
Marque Haute-Provence	CCPFML	99 000 €	30 000 €	30%			
Activités de Pleine Nature	CCPFML	20 000 €	10 000 €	50%			
Station de Lure 4 saisons : pôle ludique nature	CCPFML	180 989 €	36 198 €	20%	72 396 €	40%	FNADT CIMA en cours
Sation de Lure 4 saisons : abords du bâtiment d'accueil Le Caillou	CCPFML	318 776 €	63 755 €	20%	127 510 €	40%	Plan Avenir Montagne notifié
La Sauvagine	CCPFML	918 748 €	183 750 €	20%			

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023



REGION			DEPARTEMENT			AUTRES FINANCEURS		
Montant sollicité HT Région	% sollicité Région	Notification Région	Montant sollicité HT Dpt	% sollicité Dpt	Notification Dpt	Montant sollicité HT Autres	% sollicité Autres	Notification autres
674 145 €	50%	Envisagé	300 000 €	22%	Envisagé pour le Fond stratégique 2024-2027			
515 501 €	28%					957 360 €	52%	
			169 200 €	60%	Déposé			
316 135 €	50%	Déposé	189 681 €	30%	Déposé			
28 152 €	20%	Dossier accepté						
313 500 €	50%	à solliciter	100 000 €	16%	à solliciter			
211 875 €	6%					185 250 €	5%	Forcalquier
			60 000 €	10%	futur CDST 24-26 à solliciter	20 000 €	3%	CAF
						50 000 €	29%	Forcalquier
						24 454 €	12%	Banque des Territoires
51 282 €	40%	Demande à faire						
66 000 €	50%	FRAT déposé				22 445 €	17%	Fonds de Concours CCPFML
120 000 €	30%	obtenu						
27 120 €	29%					1 350 €	1%	Banque des Territoires
15 135 €	15%	à solliciter	15 135 €	15%	à solliciter			
85 043 €	40%							
						56 000 €	70%	Ademe à solliciter
129 000 €	50%							
930 000 €	50%	Déposé dans NTA				167 000 €	9%	CITEO ?
160 000 €	50%							
			97 504 €	4%	notifié	933 965 €	34%	Notifié Agence de l'Eau
200 000 €	31%	FRAT 2022 obtenu				120 000 €	19%	Fonds de Concours CCPFML voté
540 000 €	20%					270 000 €	10%	
50 000 €	3%	notifié				451 162 €	25%	
577 000 €	32%	à solliciter						
						16 666,67 €	51%	Convention signée avec BDT 20mars23. Notifié
246 121 €	33%	obtenu				20 000 €	3%	Mécénat CRCA obtenu
40 445 €	40%	obtenu				20 223 €	20%	
72 817 €	30%	déposé						
			10 000 €	50%				
72 396 €	40%							
127 510 €	40%	AMI contrat station 10000€ priorisé (en cours)						
						734 998,00 €	80%	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception en préfecture : 22/06/2023
conforme, Déposé le 15 Dec 22



Annexe 6 – Fiches actions / axe / objectifs

SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Axe 1 : Égalité sociale et territoriale

Objectif 1.1 : Relocaliser l'alimentation

Fiche-Action 1.1.1 : Cuisine centrale page 1

Objectif 1.2 : Rééquilibrer l'accès aux soins

Fiche-Action 1.2.1 : Centre de soins page 3

Objectif 1.3 : Élargir l'offre sportive

Fiche-Action 1.3.1 : Complexe tennistique page 5

Fiche-Action 1.3.2 : Stade d'athlétisme page 7

Fiche-Action 1.3.3 : Plateau multisports page 9

Fiche-Action 1.3.4 : Stade de foot page 11

Axe 2 : Cadre de vie

Objectif 2.1 : Améliorer l'habitat

Fiche-Action 2.1.1 : OPAH-RU - animation page 13

Fiche-Action 2.1.2 : OPAH-RU - aides aux travaux page 15

Fiche-Action 2.1.3 : Copropriétés page 18

Fiche-Action 2.1.4 : Vacance page 21

Objectif 2.2 : Requalifier l'espace public

Fiche-Action 2.2.1 : Îlots dégradés page 23

Fiche-Action 2.2.2 : Façades page 25

Objectif 2.3 : Aménager, sécuriser

Fiche-Action 2.3.1 : Jardin d'enfants page 27

Fiche-Action 2.3.2 : Hôtel de Ville page 29

Axe 3 : Mobilité solidaire de proximité

Objectif 3.1 : Désenclaver

Fiche-Action 3.1.1 : Halte routière page 31

Fiche-Action 3.1.2 : TAD (Transport A la Demande) page 33

Objectif 3.2 : Encourager la mobilité douce

Fiche-Action 3.2.1 : VAE (Vélos à Assistance Électrique) page 35

Fiche-Action 3.2.2 : Liaisons douces page 37

Objectif 3.3 : Favoriser le stationnement périphérique

Fiche-Action 3.3.1 : Aires de stationnement page 39



Axe 4 : Transition environnementale

Objectif 4.1 : Réduire la consommation d'énergie fossile	
Fiche-Action 4.1.1 : Eclairage public	page 41
Fiche-Action 4.1.2 : Plan de Paysage	page 43
Objectif 4.2 : Recycler, diminuer les déchets	
Fiche-Action 4.2.1 : Ordures Ménagères	page 45
Objectif 4.3 : Gérer la ressource en eau	
Fiche-Action : 4.3.1 : Réservoir d'eau potable	page 48

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Axe 5 : Attractivité économique

Objectif 5.1 : Créer un écosystème senteurs saveurs	
Fiche-Action 5.1.1 : Pépinière d'entreprises / tiers-lieu	page 50
Objectif 5.2 : Stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat	
Fiche-Action 5.2.1 : Extension de la ZA (Zone d'Activité)	page 52
Fiche-Action 5.2.2 : Hôtel d'entreprises	page 53
Objectif 5.3 : Maintenir la diversité des commerces	
Fiche-Action 5.3.1 : Observatoire du commerce	page 55
Fiche-Action 5.3.2 : Webapps Imertia	page 56

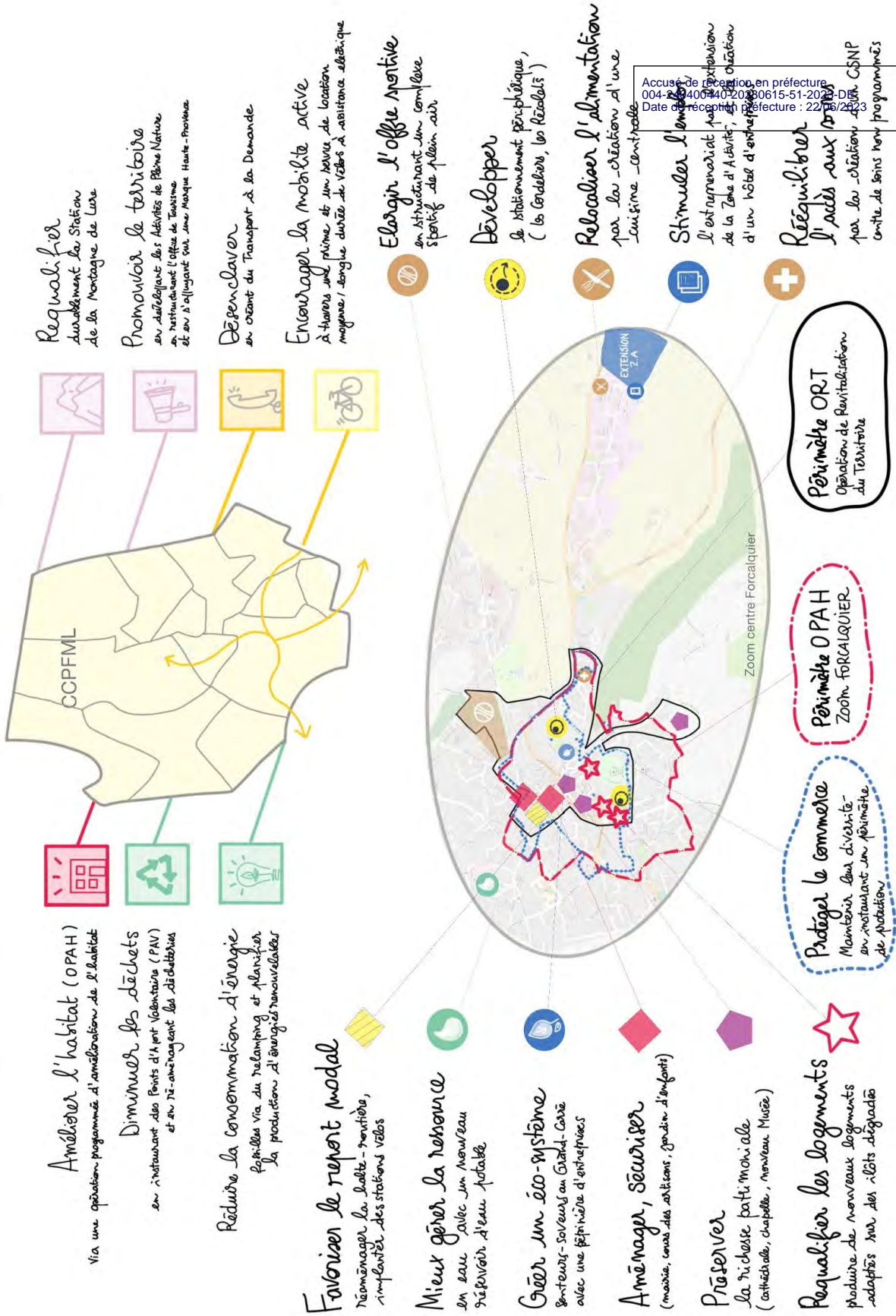
Axe 6 : Tourisme et Patrimoine

Objectif 6.1 : Préserver la richesse patrimoniale	
Fiche-Action 6.1.1 : Patrimoine bâti historique	page 58
Fiche-Action 6.1.2 : Nouveau musée	page 60
Objectif 6.2 : Promouvoir le territoire	
Fiche-Action 6.2.1 : Office de Tourisme	page 62
Fiche-Action 6.2.2 : Marque Haute-Provence	page 64
Fiche-Action 6.2.3 : Activité Pleine Nature (APN)	page 66
Objectif 6.3 : Requalifier durablement la Station de la montagne de Lure	
Fiche-Action 6.3.1 : Station de Lure 4 saisons	page 68
Fiche-Action 6.3.2 : La Sauvagine	page 71



Annexe 7 – Synthèse du programme Petites villes de demain

Carte de synthèse du programme Petites villes de demain



Accusé de réception en préfecture
00440044020000615-51-2023-01-01
Date de réception en préfecture : 22/05/2023



FICHE ACTION : 1.1.1

CUISINE CENTRALE

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Cuisine centrale en circuit court, bio à l'échelle communautaire														
Action n°	1.1.1														
Axe stratégique	Axe 1 : Égalité sociale et territoriale Objectif 1.1 : Relocaliser l'alimentation														
Thématique générale	Alimentation durable														
Type d'action	Construction d'un équipement														
Statut	En projet														
Niveau de priorité	Fort +++														
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure														
Description de l'action	Mise en place d'un service de restauration collective à travers la création d'une unité de production des repas, appelée cuisine centrale, dont les objectifs répondent à des enjeux locaux de développement durable (économiques, sociaux et environnementaux). A travers ce projet, la communauté de communes souhaite valoriser le potentiel nourricier du territoire (circuits courts) et offrir des repas sains et de qualité au plus grand nombre.														
Localisation	Lieu pré identifié : Zone d'activités économiques des Chalus de Forcalquier														
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Département 04, PNR du Luberon (PAT), Club des territoires "Un plus Bio", ADEAR Partenaires financiers : BDT, Préfecture 04														
Dépenses prévisionnelles en € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Etude d'opportunité / faisabilité : 69 990 € HT • MOe/Travaux : 1 348 290 € (coût prévisionnel à définir suite à l'étude de programmation) <table border="1" data-bbox="564 1473 1370 1908"> <tr> <td>Travaux</td> <td>835 260 €</td> </tr> <tr> <td>Equipements</td> <td>228 853 €</td> </tr> <tr> <td>Provision raccordement concessionnaires</td> <td>45 000 €</td> </tr> <tr> <td>Divers aléas (5%)</td> <td>53 206 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL travaux + équipements (HT)</td> <td>1 162 319 €</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'oeuvre et études (16%)</td> <td>185 971 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PROJET HT</td> <td>1 348 290 €</td> </tr> </table> • Charges salariales : 136 320 €, personnel dédié à la préparation et à la livraison des repas (à définir suite à l'étude) Chef : 3 000 € brut mensuel x 12 = 36 000 € 	Travaux	835 260 €	Equipements	228 853 €	Provision raccordement concessionnaires	45 000 €	Divers aléas (5%)	53 206 €	TOTAL travaux + équipements (HT)	1 162 319 €	Maîtrise d'oeuvre et études (16%)	185 971 €	TOTAL PROJET HT	1 348 290 €
Travaux	835 260 €														
Equipements	228 853 €														
Provision raccordement concessionnaires	45 000 €														
Divers aléas (5%)	53 206 €														
TOTAL travaux + équipements (HT)	1 162 319 €														
Maîtrise d'oeuvre et études (16%)	185 971 €														
TOTAL PROJET HT	1 348 290 €														

	<p>Commis/livreur : 2090€ brut mensuel x 12 = 25 080€ x 4 ETP : 100 320 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charges salariales : 51 600 € pour la gestion du service de restauration (à définir) <p>Responsable administratif (inscriptions/suivi des paiements) : 2 000 € brut mensuel x 12 = 24 000 €</p> <p>Responsable des achats : 2 300 € brut mensuel x 12 = 27 600 €</p>																								
Plan de financement prévisionnel en € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Etude d'opportunité/faisabilité : 69 990 € HT <table border="1"> <tr> <td>Banque des Territoires</td> <td>30%</td> <td>20 997 € HT*</td> <td>notifié</td> </tr> <tr> <td>Etat (FNADT)</td> <td>40%</td> <td>27 996 € HT</td> <td>déposé</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>30%</td> <td>20 997 € HT</td> <td>délibéré</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> • MOe/Travaux : 1 348 290 € <table border="1"> <tr> <td>Région Sud</td> <td>50%</td> <td>674 145 € HT</td> <td>NTA envisagé</td> </tr> <tr> <td>Département 04</td> <td>22%</td> <td>300 000 € HT</td> <td>Dossier à déposer</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>28%</td> <td>374 145 € HT</td> <td></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Charges salariales: 187 920 € (à définir) 	Banque des Territoires	30%	20 997 € HT*	notifié	Etat (FNADT)	40%	27 996 € HT	déposé	Autofinancement	30%	20 997 € HT	délibéré	Région Sud	50%	674 145 € HT	NTA envisagé	Département 04	22%	300 000 € HT	Dossier à déposer	Autofinancement	28%	374 145 € HT	
Banque des Territoires	30%	20 997 € HT*	notifié																						
Etat (FNADT)	40%	27 996 € HT	déposé																						
Autofinancement	30%	20 997 € HT	délibéré																						
Région Sud	50%	674 145 € HT	NTA envisagé																						
Département 04	22%	300 000 € HT	Dossier à déposer																						
Autofinancement	28%	374 145 € HT																							
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'opportunité et de faisabilité en T1 > 1er trimestre 2023 - MOe en T2 > 2023-2024 - Lancement des travaux en T3-T4 > septembre- octobre 2025 - Livraison : 2026-2027 																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Nos Territoires d'Abord 2022-2027 (NTA)</p> <p>Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)</p>																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de repas servis - volume de déchets issus des pertes et du gaspillage alimentaire - volume des denrées issues des producteurs locaux utilisé pour la préparation des repas 																								
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un service de restauration collective homogène, de qualité et accessible à tous et garantir à chaque enfant du territoire au moins un repas par jour équilibré et de qualité, - Soutenir et faire perdurer une dynamique de territoire assurée par les producteurs locaux. - Lieu de production de repas, la cuisine centrale pourrait éventuellement intégrer une approche multifonctionnelle qui s'inscrirait en résonance avec les objectifs du pôle d'attractivité économique de la filière senteurs-saveurs porté par la Communauté de communes. 																								
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 16/03/2023</p> <p>Rédacteur : CCPFML</p> <p>Validation (Délibération ou décision...) : juin 2023</p>																								

FICHE ACTION : 1.2.1

CENTRE DE SOINS

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Création d'une structure d'accueil durable médicale et paramédicale							
Action n°	1.2.1							
Axe stratégique	Axe 1 : Égalité sociale et territoriale Objectif 1.2 : Rééquilibrer l'accès aux soins							
Thématique générale	Santé							
Type d'action	Construction d'un équipement							
Statut	Engagé							
Niveau de priorité	Fort +++							
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure							
Description de l'action	<p>Le projet porte sur la création d'une structure médicale et paramédicale permettant d'assurer une continuité en termes de soins sur notre territoire rural. Il s'agit de créer un centre de soins non programmés sur le Pays de Forcalquier Montagne de Lure, ouvert 7 jours sur 7 de 10h à 22h, en dehors des ouvertures habituelles d'un cabinet médical. La présence d'un médecin et d'une infirmière tous les jours permet d'assurer une permanence. Un médecin échographiste assurera également une permanence 3 jours / semaine. A l'étage, un ensemble de bureaux sera mis à disposition de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.</p>							
Localisation	Forcalquier : le terrain est localisé au 27 ROUTE BEDORRIDE à Forcalquier. Il se situe à 15mn du centre-ville de Forcalquier à pied.							
Partenaires associés	<p>Un travail de concertation et de rencontre avec les principaux acteurs de la santé (Préfet, ARS, CPAM, Centre Hospitalier de Manosque, Maison de Santé Pluriprofessionnelle) a été lancé.</p> <p>L'Association PSU "pôle santé urgence Forcalquier" sera celle qui occupera en partie ce centre de soins.</p>							
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Dépenses d'Investissement + PE</td> <td>1 841 076 €</td> </tr> <tr> <td>OCS (Option des Coûts Simplifiés) valorisation de charges éligibles pour l'Europe seulement</td> <td>98 313 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PROJET en € HT</td> <td>1 939 389 €</td> </tr> </table>		Dépenses d'Investissement + PE	1 841 076 €	OCS (Option des Coûts Simplifiés) valorisation de charges éligibles pour l'Europe seulement	98 313 €	TOTAL PROJET en € HT	1 939 389 €
Dépenses d'Investissement + PE	1 841 076 €							
OCS (Option des Coûts Simplifiés) valorisation de charges éligibles pour l'Europe seulement	98 313 €							
TOTAL PROJET en € HT	1 939 389 €							

Plan de financement prévisionnel en € HT

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

	Assiette éligible	Région Sud	FEDER - volet rural (52%)	Autofinancement
DI + PE	1 841 076 €	515 501€ (28%)	957 360 €	368 215 € (20%)
OCS	98 313 €	0€	51 123 €	47 190 € (48%)
Total	1 939 389 €	515 501€ (27%)	1 008 483 €	415 405 € (21,42%)

DI : Dépense d'investissement

PE : Prestations Extérieures

OCS : Option des Coûts Simplifiés (dépenses de personnel et dépenses indirectes)

Calendrier

- Sept-oct 22 : programmation prévisionnelle du bâtiment
- Oct 22 : délibération pour la cession - acquisition foncière
- Déc. 22 : lancement du marché de maîtrise d'œuvre
- Début janvier : ouverture des plis, analyse des offres (courant janvier) pour une notification marché de MOE (fin janvier 2023)
- Janv-fév 23 : Validation APS (esquisse et avant-projet sommaire)
- Fin Mars 2023 : Validation APD (avant-projet définitif)
- Fin Mars 2023 : Dépôt Permis de Construire + 3 mois instruction URBA-obtention PC JUIN 2023
- Début avril : PRO DCE (étude de projet)
- Avril Mai 2023 : Avis d'Appel Public à la Concurrence pour les Travaux
- Juin 2023 : notification marché de travaux
- Juillet 2023 : début des travaux
- Mai 2024 : fin des travaux sauf intempéries et autres aléas

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Nos Territoires d'Abord 2022-2027 (NTA)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- nombre de consultations par pathologie / zone géographique
- nombre de professionnels médicaux installés

Conséquence sur la fonction de centralité

Le projet contribue à améliorer l'accès aux services pour la population. Il permet à une population de proximité d'accéder à une offre de soins élargie. D'autre part, cela attirera probablement de nouveaux médecins. En effet, l'innovation de la structure, les moyens dédiés, le rythme de travail moins effréné sont attractifs pour les professionnels.
Ce projet répond ainsi aux objectifs du PO FEDER volet rural, puisqu'il contribue à la revitalisation d'un espace rural.
Il permet de conforter les fonctions de centralité de la ville de Forcalquier.

Historique des mises à jour de la fiche


Date de rédaction : 17/03/2023
Rédacteur : CCPFML
Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023

FICHE ACTION : 1.3.1

COMPLEXE TENNISTIQUE

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Création d'un complexe tennistique																		
Action n°	1.3.1																		
Axe stratégique	Axe 1 : Égalité sociale et territoriale Objectif 1.3 : Élargir l'offre sportive																		
Thématique générale	Jeunesse & Sports																		
Type d'action	Construction d'un équipement sportif																		
Statut	Validé																		
Niveau de priorité	Fort +++																		
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure																		
Description de l'action	Construction de deux terrains de tennis pour créer un complexe sportif tennistique. A ce jour, nous disposons de 4 terrains de tennis dont deux terrains vétustes qui ne sont plus praticables. Constatant l'augmentation du nombre de pratiquants, il est nécessaire de pouvoir répondre à la demande de nos administrés. Au vu de la vétusté et du manque d'équipements sportifs, nous avons l'objectif de créer, d'entretenir et d'animer afin de faire émerger de nouvelles pratiques.																		
Partenaires	Tennis Club de Forcalquier, Collège Henri Laugier																		
Dépenses prévisionnelles en € HT	TOTAL PROJET en € HT		282 000 €																
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Etat</td> <td>20%</td> <td>56 400 €</td> <td>Commission ANS - fin mars 2023 (obtenue)</td> </tr> <tr> <td>Département 04</td> <td>60%</td> <td>169 200 €</td> <td>Confirmation de réception de dossier - en attente de décision</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>56 400 €</td> <td>délibéré 13.10.2022</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>282 000 €</td> <td></td> </tr> </table>			Etat	20%	56 400 €	Commission ANS - fin mars 2023 (obtenue)	Département 04	60%	169 200 €	Confirmation de réception de dossier - en attente de décision	Autofinancement	20%	56 400 €	délibéré 13.10.2022	Total	100%	282 000 €	
Etat	20%	56 400 €	Commission ANS - fin mars 2023 (obtenue)																
Département 04	60%	169 200 €	Confirmation de réception de dossier - en attente de décision																
Autofinancement	20%	56 400 €	délibéré 13.10.2022																
Total	100%	282 000 €																	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude préalable : janvier à avril 2023 - Montage DEC MOE : mai - juillet 2023 - Consultation - bon de commande : août - octobre 2023 - AVP PRO DCE ACT : novembre 2023 - avril 2024 - Travaux : mai à décembre 2024 - Inauguration : janvier 2025 																		

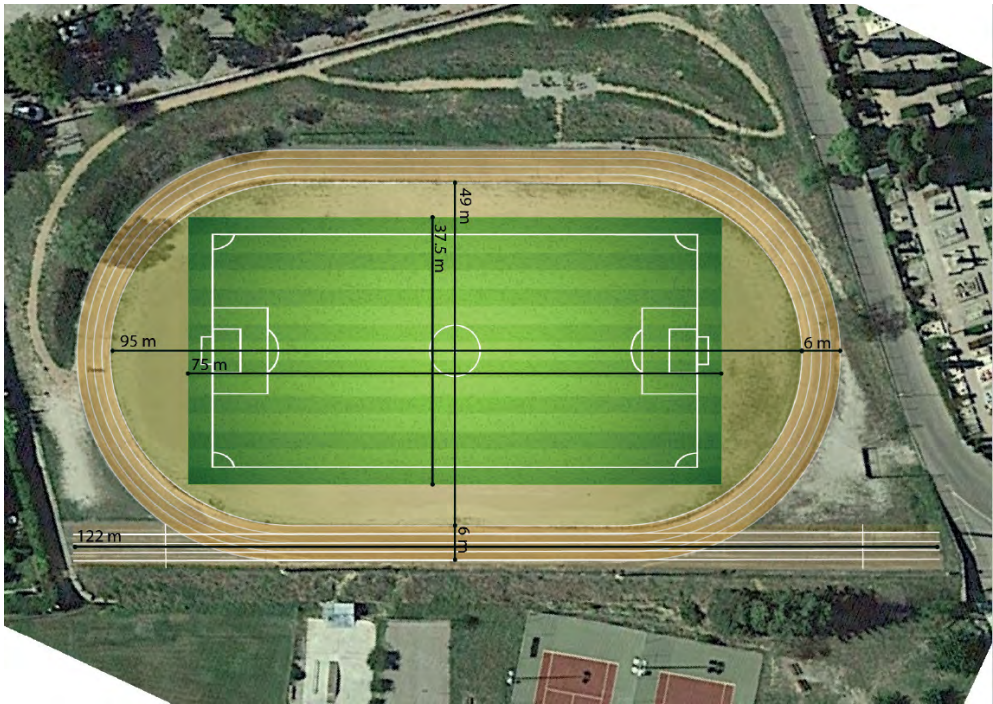
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Nos Territoires d'Abord 2022-2027 (NTA) Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRE) <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 06/04/2023 à 11h24 Date de réception préfecture : 22/06/2023 </div>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux adhérents au Club - Taux d'occupation - utilisation des terrains de tennis - Pérennité de la classe tennis du collège - % d'augmentation des compétitions - Nombre d'événements accueillis
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Forcalquier est le centre bourg de la Communauté de commune, le collège et ses associations sportives sont les principaux utilisateurs des infrastructures. Le territoire dispose d'un tissu associatif riche et varié, avec du potentiel. Proposer des infrastructures de haute qualité est un réel atout pour le territoire. Le collège Henri Laugier accueille les enfants de l'intercommunalité du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure mais également de Haute Provence- Pays de Banon. Ce projet va répondre aux volontés et valeurs du territoire en proposant un parc sportif de qualité.</p> <p>Les actions permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des aménagements de qualité sur le territoire - Motiver la pratique sportive - Redonner de l'élan aux associations sportives - Attirer de nouvelles pratiques, de nouveaux clubs - Accueillir des événements sportifs - Développer l'offre touristique sportive - Faire vivre le territoire
Annexe	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; font-size: small;"> Anciens terrains de tennis impraticables – Projet de création d'un terrain multisports en 2023 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; font-size: small;"> Créer un « Pôle Tennis » Regrouper l'offre </div> </div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; font-size: small; margin-left: auto;"> Mur de pratique de tennis – Libre d'accès </div>
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 16/03/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (Délibération ou décision...) : juin 2023</p>

FICHE ACTION : 1.3.2

STADE D'ATHLÉTISME

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Ambition sport 2024 : requalification durable du stade d'athlétisme (piste d'athlétisme + terrain stabilité en central)																		
Action n°	1.3.2																		
Axe stratégique	Axe 1 : Égalité sociale et territoriale Objectif 1.3 : Élargir l'offre sportive																		
Thématique générale	Jeunesse & Sports																		
Type d'action	Requalification d'un équipement sportif																		
Statut	Validé																		
Niveau de priorité	Fort +++																		
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier																		
Description de l'action	Réfection de la piste d'athlétisme qui est devenue très vétuste avec le temps, pour en faire un véritable stade d'athlétisme. Le stade comportera : - Une piste d'athlétisme en tartan, avec possibilité de pratiquer le saut en longueur - Au centre, création d'un terrain d'entraînement (utilisable pour la pratique du foot) - Végétalisation des abords (en lien avec le projet "plantation 100 arbres")																		
Localisation	Forcalquier. Surface : 6830 m ² . Parcelle G1870																		
Partenaires	Club de Football, Collège, Club de Trail																		
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Piste d'athlétisme</td> <td colspan="2"></td> <td>216 240 €</td> </tr> <tr> <td>Stade d'entraînement</td> <td colspan="2"></td> <td>416 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PROJET en € HT</td> <td colspan="2"></td> <td>632 270 €</td> </tr> </table>			Piste d'athlétisme			216 240 €	Stade d'entraînement			416 000 €	TOTAL PROJET en € HT			632 270 €				
Piste d'athlétisme			216 240 €																
Stade d'entraînement			416 000 €																
TOTAL PROJET en € HT			632 270 €																
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Région Sud</td> <td>50%</td> <td>316 135 €</td> <td>Dossier déposé, en attente d'instruction</td> </tr> <tr> <td>Département 04</td> <td>30%</td> <td>189 681 €</td> <td>Dossier déposé, en attente d'instruction</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>126 454 €</td> <td>délibéré le 22.09.22</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>632 270 €</td> <td></td> </tr> </table>			Région Sud	50%	316 135 €	Dossier déposé, en attente d'instruction	Département 04	30%	189 681 €	Dossier déposé, en attente d'instruction	Autofinancement	20%	126 454 €	délibéré le 22.09.22	Total	100%	632 270 €	
Région Sud	50%	316 135 €	Dossier déposé, en attente d'instruction																
Département 04	30%	189 681 €	Dossier déposé, en attente d'instruction																
Autofinancement	20%	126 454 €	délibéré le 22.09.22																
Total	100%	632 270 €																	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre à décembre 2023 : étude préalable • Janvier à mars 2024: montage DCE MOE • Avril à juin 2024 : consultation - Bon de commande • Juillet à décembre 2024 : AVP PRO DCE ACT • Janvier à août 2025 : travaux 																		



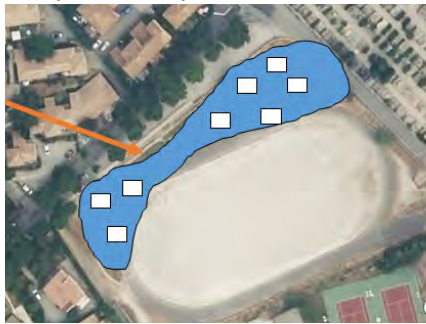
	<ul style="list-style-type: none"> Septembre 2025 : inauguration
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Nos Territoires d'Abord 2022-2027 (NTA) Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CR RTE)</p> <p style="font-size: small; text-align: right;"> Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023 </p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux adhérents aux Clubs Taux d'occupation / utilisation des terrains % d'augmentation des compétitions Développement de nouvelles pratiques
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Forcalquier est le centre bourg de la Communauté de communes, le collège et les associations sportives sont les principaux utilisateurs des infrastructures. Le territoire a un tissu associatif riche, avec du potentiel, des valeurs fortes et une diversité des activités. Proposer des infrastructures de haute qualité est un réel atout pour le territoire. Le collège accueille les enfants de l'intercommunalité du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure mais également de Haute Provence-Banon. Ce projet va répondre aux volontés et valeurs du territoire en proposant un parc sportif de qualité.</p> <p>Les actions permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer des aménagements de qualité sur le territoire Motiver la pratique sportive Redonner de l'élan aux associations sportives Attirer de nouvelles pratiques, de nouveaux clubs Accueillir des événements sportifs Développer l'offre touristique sportive Faire vivre le territoire
Annexes	
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 17/03/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>

FICHE ACTION : 1.3.3

PLATEAU MULTISPORTS

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Création d'un plateau multisports (terrain multisports, skate parc, parcours sport-santé)																		
Action n°	1.3.3																		
Axe stratégique	Axe 1 : Égalité sociale et territoriale Objectif 1.3 : Élargir l'offre sportive																		
Thématique générale	Jeunesse & Sports																		
Type d'action	Requalification d'un équipement sportif																		
Statut	Validé																		
Niveau de priorité	Fort +++																		
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier																		
Description de l'action	<p>La ville de Forcalquier a la projet de réhabiliter son parc sportif de manière globale en rassemblant plusieurs pratiques. Ce projet comporte ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un skate parc qui vient en continuité d'une piste de VTT-Trial, - La création d'un terrain multisports à la place d'un terrain de tennis qui est devenu aujourd'hui impraticable, - La réhabilitation d'un parcours de sport-santé pour le rendre plus attractif et proposer des modules adaptés pour tous. 																		
Localisation	Forcalquier																		
Partenaires	Collège, écoles primaires, association de VTT, association de basket, association de football, association de sport-santé, association de trail, Établissements d'Accueil Non Médicalisés, Résidence autonomie																		
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Terrain multi-sport</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 15%; text-align: right;">47 303 €</td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td>Skate Parc</td> <td></td> <td style="text-align: right;">62 800 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Parcours de santé</td> <td></td> <td style="text-align: right;">30 655 €</td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #cccccc;"> <td>TOTAL PROJET en € HT</td> <td></td> <td style="text-align: right;">140 758 €</td> <td></td> </tr> </table>			Terrain multi-sport		47 303 €		Skate Parc		62 800 €		Parcours de santé		30 655 €		TOTAL PROJET en € HT		140 758 €	
Terrain multi-sport		47 303 €																	
Skate Parc		62 800 €																	
Parcours de santé		30 655 €																	
TOTAL PROJET en € HT		140 758 €																	
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Région Sud</td> <td style="width: 10%;">20%</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">28 152 €</td> <td style="width: 50%;">obtenu</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>60%</td> <td style="text-align: right;">84 455 €</td> <td>obtenu</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td style="text-align: right;">28 151 €</td> <td>délibéré</td> </tr> <tr style="background-color: #cccccc;"> <td>Total</td> <td>100%</td> <td style="text-align: right;">140 758 €</td> <td></td> </tr> </table>			Région Sud	20%	28 152 €	obtenu	Etat	60%	84 455 €	obtenu	Autofinancement	20%	28 151 €	délibéré	Total	100%	140 758 €	
Région Sud	20%	28 152 €	obtenu																
Etat	60%	84 455 €	obtenu																
Autofinancement	20%	28 151 €	délibéré																
Total	100%	140 758 €																	
Calendrier	<p><u>Skate parc</u> :</p> <p>Etude préalable : juillet à septembre 2024</p>																		

	<p>Montage DCE MOE : octobre à novembre 2024 Consultation - Bon de commande : décembre à janvier 2024 AVP PRO DCE ACT : février à juillet 2024 Travaux : Août à décembre 2024 >> inauguration : janvier 2025 <u>Parcours sport-santé et terrain multisport :</u> Etude préalable : janvier à mars 2023 Montage DCE MOE : avril à mai 2023 Consultation - Bon de commande : juin à juillet 2023 AVP PRO DCE ACT : août à décembre 2023 Travaux : janvier à mai 2025 >> inauguration : juin 2025</p>	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Nos Territoires d'Abord 2022-2027 (NTA) Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)</p>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux adhérents aux Clubs - Taux d'occupation / utilisation des terrains - Nombre d'événements accueillis - Développement de nouvelles pratiques 	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Forcalquier est le centre bourg de la Communauté de communes, le collège et les associations sportives sont les principaux utilisateurs des infrastructures. Le territoire a un tissu associatif riche, avec du potentiel, des valeurs fortes et une diversité des activités. Proposer des infrastructures de haute qualité est un réel atout pour le territoire. Le collège accueille les enfants de l'intercommunalité du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure mais également de Haute Provence-Banon. Ce projet va répondre aux volontés et valeurs du territoire en proposant un parc sportif de qualité.</p> <p>Les actions permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des aménagements de qualité sur le territoire - Motiver la pratique sportive - Redonner de l'élan aux associations sportives - Attirer de nouvelles pratiques, de nouveaux clubs - Accueillir des événements sportifs - Développer l'offre touristique sportive - Faire vivre le territoire 	
<p>création d'un terrain multisport</p> 	<p>création d'un skate parc</p> 	<p>parcours sport-santé PMR</p> 
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 17/03/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>	

Recueil de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

FICHE ACTION : 1.3.4

STADE DE FOOT

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Requalification durable de l'actuel stade de foot																						
Action n°	1.3.4																						
Axe stratégique	Axe 1 : Égalité sociale et territoriale Objectif 1.3 : Élargir l'offre sportive																						
Thématique générale	Jeunesse & Sports																						
Type d'action	Requalification d'un équipement sportif																						
Statut	En projet																						
Niveau de priorité	Médian ++																						
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier																						
Description de l'action	Réfection du terrain de football de la ville qui est devenu trop accidenté Mise aux normes (agrandissement) afin d'obtenir possiblement le label FFF (Fédération Française de Foot)																						
Localisation	Forcalquier																						
Partenaires	Club de Football, Collège																						
Dépenses prévisionnelles en € HT	TOTAL PROJET en € HT		627 000€																				
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Région Sud</td> <td>50%</td> <td>313 500 €</td> <td>à solliciter</td> </tr> <tr> <td>Département 04</td> <td>16%</td> <td>100 000 €</td> <td>à solliciter</td> </tr> <tr> <td>Autre partenaire : Fédération Française de Foot ? ANS ?</td> <td>14%</td> <td>88 100 €</td> <td>à solliciter</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>125 400 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>627 000 €</td> <td></td> </tr> </table>			Région Sud	50%	313 500 €	à solliciter	Département 04	16%	100 000 €	à solliciter	Autre partenaire : Fédération Française de Foot ? ANS ?	14%	88 100 €	à solliciter	Autofinancement	20%	125 400 €		Total	100%	627 000 €	
Région Sud	50%	313 500 €	à solliciter																				
Département 04	16%	100 000 €	à solliciter																				
Autre partenaire : Fédération Française de Foot ? ANS ?	14%	88 100 €	à solliciter																				
Autofinancement	20%	125 400 €																					
Total	100%	627 000 €																					

Calendrier	Lancement des travaux en 2025 Durée des travaux 2 mois	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux adhérents aux Clubs - Taux d'occupation / utilisation des terrains - % d'augmentation des compétitions - Développement de nouvelles pratiques 	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Forcalquier est le centre bourg de la Communauté de communes, le collège et les associations sportives sont les principaux utilisateurs des infrastructures. Le territoire a un tissu associatif riche, avec du potentiel, des valeurs fortes et une diversité des activités. Proposer des infrastructures de haute qualité est un réel atout pour le territoire. Le collège accueille les enfants de l'intercommunalité du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure mais également de Haute Provence-Banon. Ce projet va répondre aux volontés et valeurs du territoire en proposant un parc sportif de qualité.</p> <p>Les actions permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des aménagements de qualité sur le territoire - Motiver la pratique sportive - Redonner de l'élan aux associations sportives - Attirer de nouvelles pratiques, de nouveaux clubs - Accueillir des événements sportifs - Développer l'offre touristique sportive - Faire vivre le territoire 	
Annexes		
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 26/04/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>	

FICHE ACTION : 2.1.1

OPAH-RU : Animation

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	OPAH-RU : volet suivi, gestion et animation du dispositif (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain)
Action n°	2.1.1
Axe stratégique	Axe 2 : Cadre de vie Objectif 2.1 : Améliorer l'habitat
Thématique générale	Habitat
Type d'action	Animation - Ingénierie financière
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort +++
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Description de l'action	<p><u>Contexte de l'action :</u></p> <p>L'OPAH s'axe sur l'habitat privé ancien, dégradé, vacant, ou comportant des problématiques de rénovation énergétique. Elle permet de majorer les subventions et apporte un accompagnement technique aux propriétaires pour enclencher une dynamique de réhabilitation. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les copropriétés, les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants sous certaines conditions liées à la réglementation de l'ANAH.</p> <p>Au-delà des subventions apportées, le succès des OPAH est lié au travail de sensibilisation, communication et d'animation auprès des populations cibles qui se traduit par diverses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information ciblée des propriétaires et recensement des projets de travaux, - Visites-conseils, études de faisabilité gratuites, accompagnement technique, financier et administratif. - Visites de chantiers, articles de presse, information communale, communication auprès des professionnels de l'immobilier, ... - Relances commune par commune sur les cibles prioritaires avec l'appui d'élus référents, - Animation du comité de pilotage réunissant élus, financeurs et partenaires : suivi des objectifs et de la consommation des crédits ; proposition de réajustements le cas échéant.

Acteurs concernés, parties intéressées	Propriétaires Bailleurs, Propriétaires Occupants selon les critères d'éligibilité de l'ANAH (modestes et très modestes) <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;"> Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023 </div>																				
Partenaires	ANAH, Département 04, Région Sud, CAF, Commune de Forcalquier, Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure																				
Dépenses prévisionnelles en € HT	Coût total maximal prévisionnel de l'opération sur 5 ans : 582 400 € HT																				
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2" style="background-color: #cccccc;">Suivi Animation en HT</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #cccccc;">5 ans</th> <th style="background-color: #cccccc;">par an</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ANAH</td> <td>334 620 € - 360 620 €</td> <td>66 924 € - 72 124 €</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>60 000 € - 60 000 €</td> <td>12 000 € - 12 000 €</td> </tr> <tr> <td>CAF</td> <td>20 000 € - 20 000 €</td> <td>4 000 € - 4 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPFML</td> <td>115 780 € - 141 780 €</td> <td>23 156 € - 28 356 €</td> </tr> <tr> <td>Coût de l'ingénierie</td> <td>530 400 € - 582 400 €</td> <td>106 080 € - 116 480 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Le 1er nombre indique l'option avec 1 demi-journée de permanence hebdomadaire et le 2nd nombre indique l'option avec 2 demi-journées de permanence hebdomadaire.</i></p>		Suivi Animation en HT		5 ans	par an	ANAH	334 620 € - 360 620 €	66 924 € - 72 124 €	Département	60 000 € - 60 000 €	12 000 € - 12 000 €	CAF	20 000 € - 20 000 €	4 000 € - 4 000 €	CCPFML	115 780 € - 141 780 €	23 156 € - 28 356 €	Coût de l'ingénierie	530 400 € - 582 400 €	106 080 € - 116 480 €
	Suivi Animation en HT																				
	5 ans	par an																			
ANAH	334 620 € - 360 620 €	66 924 € - 72 124 €																			
Département	60 000 € - 60 000 €	12 000 € - 12 000 €																			
CAF	20 000 € - 20 000 €	4 000 € - 4 000 €																			
CCPFML	115 780 € - 141 780 €	23 156 € - 28 356 €																			
Coût de l'ingénierie	530 400 € - 582 400 €	106 080 € - 116 480 €																			
Calendrier	Janvier 2024 – Janvier 2029																				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action d'OPAH-RU s'intègre dans la convention ORT <i>Petites villes de demain</i> . Elle sera proposée au CDST 2024-2026 (Contrat Départemental de Solidarité Territoriale), ainsi qu'à la Région Sud (Nos territoires d'Abord)																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes reçues - Nombre de visites - Type d'animation et d'action de communication réalisées - Outil de suivi et reporting 																				
Conséquence sur la fonction de centralité	La requalification de l'habitat en centre ancien permet l'amélioration des conditions d'habitat des ménages de l'intercommunalité. Cette dynamique de réhabilitation profite à d'autres domaines que celui de l'habitat : commerces, places publiques, etc. Afin d'améliorer de manière globale la qualité de vie des habitants.																				
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 01/02/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023																				

FICHE ACTION : 2.1.2

OPAH-RU : aides aux travaux

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	OPAH-RU : aides directes aux travaux pour les administrés (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain)
Action n°	2.1.2
Axe stratégique	Axe 2 : Cadre de vie Objectif 2.1 : Améliorer l'habitat
Thématique générale	Habitat
Type d'action	Subventions
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort +++
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Description de l'action	<p>Contexte de l'action :</p> <p>L'OPAH s'axe sur l'habitat privé ancien, dégradé, vacant, ou comportant des problématiques de rénovation énergétique. Elle permet de majorer les subventions et apporte un accompagnement technique aux propriétaires pour enclencher une dynamique de réhabilitation. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les copropriétés, les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants sous certaines conditions liées à la réglementation de l'ANAH.</p> <p>Les subventions seront appliquées au périmètre défini par l'étude pré-opérationnelle ; celui-ci inclut les 13 communes de l'intercommunalité connaissant des problématiques énergétiques et de vacance du parc de manière diffuse.</p> <p>Plus un secteur renforcé sur le centre-ville de Forcalquier, ville centre, concentrant la dégradation, la vacance et la désorganisation de ses copropriétés.</p> <p>Enjeux prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la précarité énergétique. Pays de Forcalquier Montagne de Lure est la deuxième intercommunalité du département la plus touchée par cette problématique, 21% des ménages habitants sont en situation de précarité énergétique. - Lutter contre la vacance. La vacance structurelle est une problématique qui touche la plupart des centres-villes de l'intercommunalité : 350 logements vacants depuis plus de 2 ans sur l'intercommunalité. Le secteur renforcé du centre-ville de Forcalquier est le plus touché par la vacance structurelle, qui s'accompagne souvent de dégradation. (cf. fiche action « Vacance ») - Lutter contre l'insalubrité et la dégradation des logements. Le parc de logement de l'intercommunalité est ancien et le taux de pauvreté des ménages est important : 18.7%. Comme pour la vacance structurelle, le secteur renforcé du centre-ville de Forcalquier concentre ces problématiques.

	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adaptation des logements. La population de l'EPCI est vieillissante, 29% des habitants ont plus de 65 ans - Accompagner l'organisation des copropriétés dégradées, majoritairement dans le centre-ville de Forcalquier (cf. fiche action « Copropriétés ») - Développer une offre de logements accessibles afin de pourvoir aux besoins en logements sociaux, car 31% des ménages locataires vivent sous le seuil de pauvreté. <p>Objectifs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 78 propriétaires occupants aidés - 33 logements conventionnés - 13 copropriétés aidées soit 124 logements 																		
Acteurs concernés, parties intéressées	Propriétaires bailleurs, Propriétaires occupants selon les critères d'éligibilité de l'ANAH (modestes et très modestes)																		
Partenaires	ANAH, Département 04, Région Sud, CAF, Commune de Forcalquier, Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure																		
Dépenses prévisionnelles en € HT	Coût total maximal prévisionnel de l'opération sur 5 ans : 3 807 125 € HT																		
Plan de financement prévisionnel en € HT	<p style="text-align: center;">Aides aux travaux</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Sur 5 ans</th> <th style="text-align: center;">par an</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">ANAH</td> <td style="text-align: center;">2 937 750 € HT</td> <td style="text-align: center;">587 550 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CCPFML</td> <td style="text-align: center;">472 250 €</td> <td style="text-align: center;">94 450 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Forcalquier</td> <td style="text-align: center;">185 250 €</td> <td style="text-align: center;">37 050 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Région</td> <td style="text-align: center;">211 875 €</td> <td style="text-align: center;">42 375 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Total</td> <td style="text-align: center;">3 807 125 €</td> <td style="text-align: center;">761 425 €</td> </tr> </tbody> </table>		Sur 5 ans	par an	ANAH	2 937 750 € HT	587 550 €	CCPFML	472 250 €	94 450 €	Forcalquier	185 250 €	37 050 €	Région	211 875 €	42 375 €	Total	3 807 125 €	761 425 €
	Sur 5 ans	par an																	
ANAH	2 937 750 € HT	587 550 €																	
CCPFML	472 250 €	94 450 €																	
Forcalquier	185 250 €	37 050 €																	
Région	211 875 €	42 375 €																	
Total	3 807 125 €	761 425 €																	
Calendrier	Janvier 2024 – Janvier 2029																		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action d'OPAH-RU s'intègre dans la convention ORT <i>Petites villes de demain</i> . Elle sera proposée au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST 2024-2026) ainsi qu'à la Région Sud (Nos territoires d'Abord).																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'immeubles dégradés, réhabilités - Nombre de copropriétés organisées, réhabilitées - Nombre de logements sortis de la vacance (pour les Propriétaires Bailleurs et Occupants) - Nombre de logements réhabilités (en copropriété et hors copropriété) - Montant de travaux de réhabilitation - Montant des subventions ANAH - Montant des subventions CCPFML - Montant des subventions Forcalquier - Montant des subventions Région Sud - Type de logements réhabilités - Nombre de personnes reçues - Nombre de visites 																		

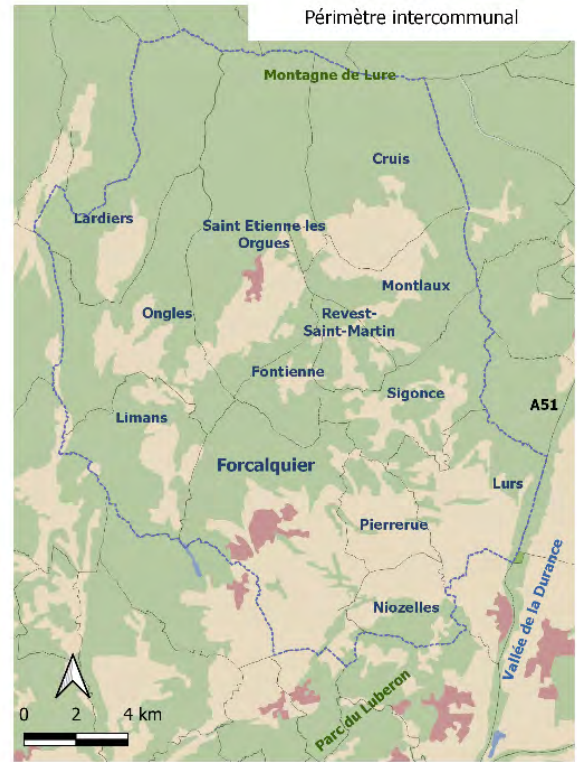
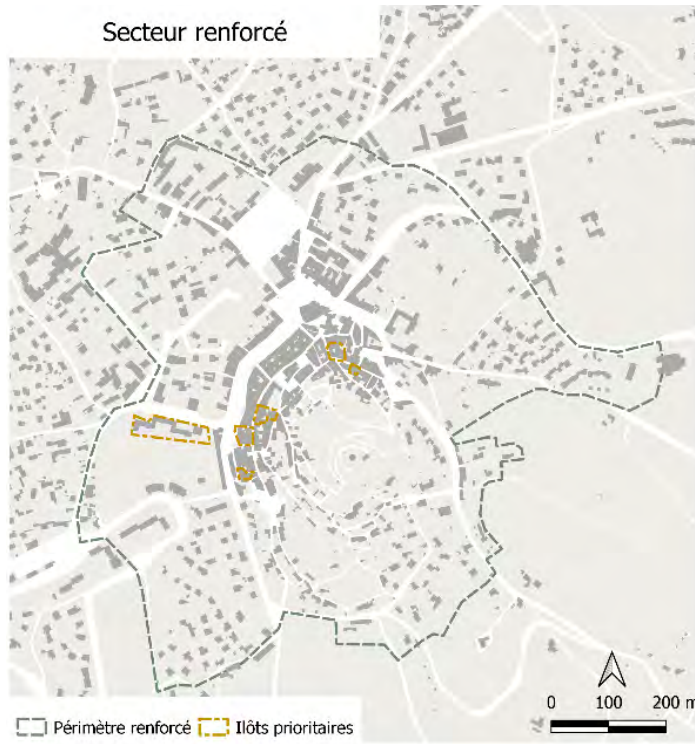
Action en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de création préfecture : 22/06/2023

Conséquence sur la fonction de centralité

La requalification de l'habitat en centre ancien permet l'amélioration des conditions d'habitat des ménages de l'intercommunalité. Cette dynamique de réhabilitation profite à d'autres domaines que celui de l'habitat : commerces, places publiques, etc. Afin d'améliorer de manière globale la qualité de vie des habitants.

004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de rédaction : 01/02/2023
Validation : juin 2023

Annexes



Historique des mises à jour de la fiche

Date de rédaction : 01/02/2023
Rédacteur : SOLIHA Provence
Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023

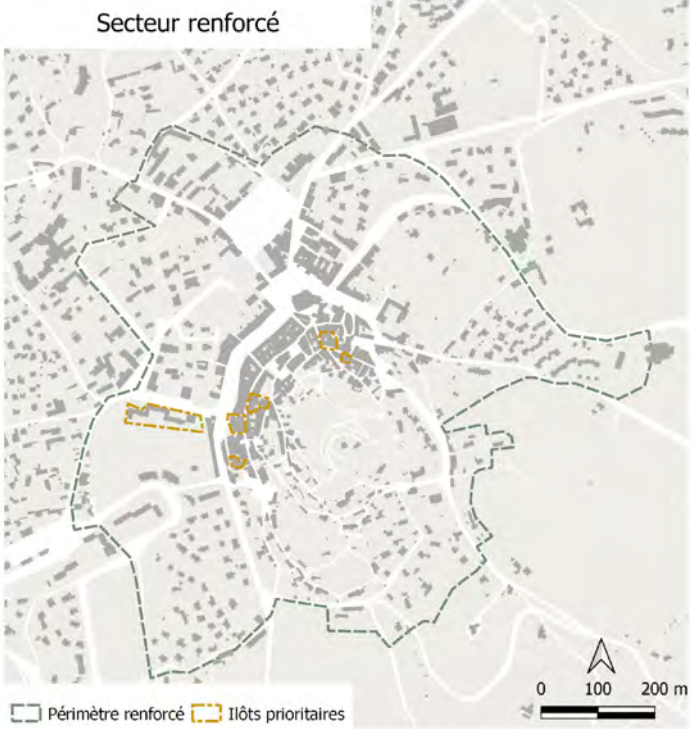
FICHE ACTION : 2.1.3

COPROPRIÉTÉS

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Organiser et lutter contre la dégradation des copropriétés
Action n°	2.1.3
Axe stratégique	Axe 2 : Cadre de vie Objectif 2.1 : Améliorer l'habitat
Thématique générale	Habitat
Type d'action	Suivi-animation des dossiers, Aides directes à l'organisation des copropriétés Aides aux travaux
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort +++
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Description de l'action	<p>Contexte de l'action :</p> <p>Le volet copropriétés dégradées d'une OPAH-RU est un volet important pour aider les copropriétés fragiles ou très dégradées ne pouvant faire face financièrement au programme de travaux lourds qui s'imposent à elles (travaux de réhabilitation globale des parties communes ; économie d'énergie ; adaptation). Cependant, la validation de ces subventions nécessite une organisation complète des copropriétés.</p> <p>Or, le diagnostic territorial fait apparaître qu'une grande partie des copropriétés du centre-ville de Forcalquier est désorganisée et ne peut prétendre aux subventions proposées.</p> <p>Dès lors, l'organisation des copropriétés relève d'un objectif double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la dégradation par l'organisation de la copropriété et doter les copropriétaires des outils permettant d'établir un projet de travaux si nécessaire. - Permettre aux copropriétés d'obtenir les subventions pour travaux. <p>Cette organisation n'étant pas prévue dans le cadre d'une l'OPAH-RU classique, la décision a été prise par la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'inclure dans le travail du suivi-animation, la prise en charge des copropriétés non organisées, leur organisation et le suivi d'une démarche de travaux par la suite. - De proposer une subvention spécifique à l'organisation des copropriétés de 2 000 € pour le secteur prioritaire du centre-ville de Forcalquier. <p>Cette subvention vise à réduire le coût de l'organisation des copropriétés (notaire, géomètre).</p> <p>Elle est mobilisable par l'ensemble des copropriétés non organisées du secteur prioritaire et n'est pas soumise à la nécessité d'un futur programme de travaux.</p>

Acteurs concernés, parties intéressées	Copropriétés fragiles, non organisées																														
Partenaires	EPCI Pays de Forcalquier Montagne de Lure et Commune de Forcalquier ainsi que les co-financeurs dans le cadre de la participation globale au suivi animation : ANAH (en discussion), département (en discussion), CAF (en discussion) <small>option globale au suivi animation : 004-240408440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023</small>																														
Dépenses en € HT prévisionnelles	Coût total maximal prévisionnel dédiés aux copropriétés sur 5 ans : 1 175 271 € HT (compris dans le budget de l'OPAH-RU).																														
Plan de financement prévisionnel en € HT	<p>Dépenses prévisionnelles compris dans le financement de l'OPAH-RU et répartis entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 000 € HT en subvention de l'EPCI PFML sur 5 ans pour les copropriétés fragiles et dégradés et 12 000 € HT pour les rénovations énergétiques (en complément de MPR Copro et d'abord ciblée sur les copropriétés fragiles) • 30 000 € HT en subvention de la Ville de Forcalquier pour l'organisation des copropriétés désorganisées • 780 000 € HT en subvention de l'ANAH sur 5 ans et 272 500 € pour les copropriétés fragiles et dégradés et pour la rénovation énergétique • 20 000 € HT de la Région Sud sur 5 ans pour les copropriétés fragiles et dégradés et 6 000 € HT pour les rénovations énergétiques (en complément de MPR Copro et d'abord ciblée sur les copropriétés fragiles) <p>soit :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="4">Aides directes aux copropriétés - 5 ans</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Aides aux copro dégradées et fragiles</th> <th>Copro en rénovation énergétique</th> <th>Organisation des copropriétés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CCPFML</td> <td>40 000 € HT</td> <td>12 000 € HT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ANAH</td> <td>780 000€ HT</td> <td>272 500 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Sud</td> <td>20 000€ HT</td> <td>6 000 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forcalquier</td> <td></td> <td></td> <td>30 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Suivi - animation OPAH-RU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>option basse, ½ journée de permanence hebdomadaire</td> <td>option haute, 1 journée de permanence hebdomadaire</td> </tr> <tr> <td>63 346 € HT</td> <td>68 798 € HT</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Volet copro intégré au coût global du suivi-animation de l'OPAH-RU (supporté par les co-financeurs ANAH, Département, CAF, EPCI) FA 2.1.1</i></p>	Aides directes aux copropriétés - 5 ans					Aides aux copro dégradées et fragiles	Copro en rénovation énergétique	Organisation des copropriétés	CCPFML	40 000 € HT	12 000 € HT		ANAH	780 000€ HT	272 500 €		Région Sud	20 000€ HT	6 000 €		Forcalquier			30 000 € HT	Suivi - animation OPAH-RU		option basse, ½ journée de permanence hebdomadaire	option haute, 1 journée de permanence hebdomadaire	63 346 € HT	68 798 € HT
Aides directes aux copropriétés - 5 ans																															
	Aides aux copro dégradées et fragiles	Copro en rénovation énergétique	Organisation des copropriétés																												
CCPFML	40 000 € HT	12 000 € HT																													
ANAH	780 000€ HT	272 500 €																													
Région Sud	20 000€ HT	6 000 €																													
Forcalquier			30 000 € HT																												
Suivi - animation OPAH-RU																															
option basse, ½ journée de permanence hebdomadaire	option haute, 1 journée de permanence hebdomadaire																														
63 346 € HT	68 798 € HT																														
Calendrier	Janvier 2024 – Janvier 2029 (temps de l'OPAH-RU)																														
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action pour les copropriétés s'intègre dans le projet d'OPAH-RU																														

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de copropriétés organisées, - Nombre de copropriétés engagées dans une démarche d'organisation, - Nombre de copropriétés réhabilitées ayant été préalablement organisées.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'organisation des copropriétés est le préalable à toute démarche de travaux. Cette action est donc avant tout une action préventive permettant de lancer une dynamique de réhabilitation.</p>
Périmètre de l'action :	<p style="text-align: center;">Secteur renforcé</p>  <p>The map shows a residential area with a central cluster of buildings. A dashed line outlines the 'Périmètre renforcé' (reinforced perimeter), and several small orange-outlined areas within this perimeter are labeled as 'Ilôts prioritaires' (priority islands). A scale bar at the bottom right indicates 0, 100, and 200 meters. A legend at the bottom left identifies the symbols for 'Périmètre renforcé' and 'Ilôts prioritaires'.</p>
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 01/02/2023 Rédacteur : SOLIHA Provence Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>

FICHE ACTION : 2.1.4

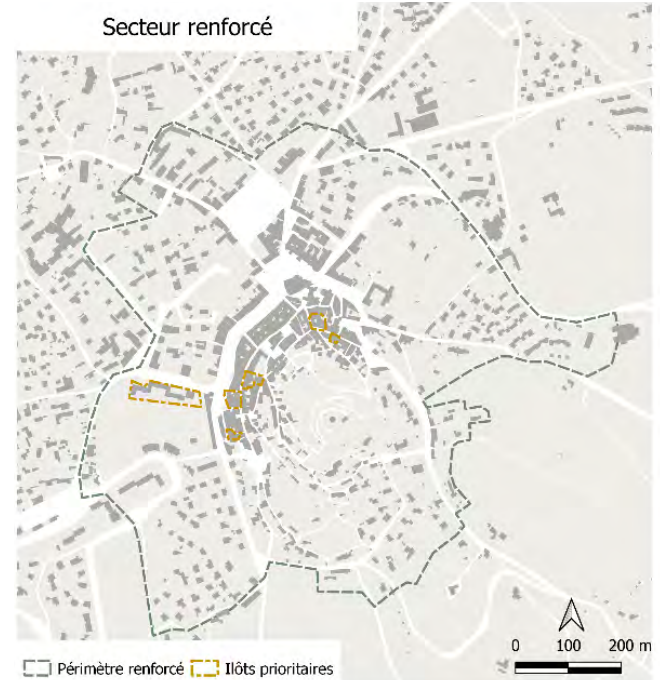
VACANCE

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Lutter contre la vacance structurelle au sein de l'intercommunalité et du secteur renforcé de Forcalquier
Action n°	2.1.4
Axe stratégique	Axe 2 : Cadre de vie Objectif 2.1 : Améliorer l'habitat
Thématique générale	Habitat
Type d'action	Aides directes aux administrés Subvention
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort +++
Description de l'action	<p>Contexte de l'action :</p> <p>La vacance structurelle, (logement vacant depuis 2 ans) est une problématique partagée par l'ensemble des communes de l'EPCI.</p> <p>Avec près de 350 logements vacants depuis plus de 2 ans, les communes se privent d'une réserve de logement importante, propre à faire venir des familles et à préserver l'ensemble des activités publiques et commerciales.</p> <p>Le secteur renforcé de Forcalquier présente une vacance structurelle encore plus importante avec plus de 100 logements vacants depuis plus de 2 ans.</p> <p>Le lien étant fait entre vacance et dégradation, la lutte contre les logements vacants est également une lutte préventive contre leur dégradation.</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortir de la vacance 40-45 logements sur l'intercommunalité - Sortir de la vacance 20 logements dans le secteur renforcé <p>Description de l'action :</p> <p>Une prime vacance intercommunale de 2 500 € est mobilisée.</p> <p>Au sein du secteur renforcé une prime supplémentaire de 2 500 € est proposée puisque le contexte de coût de sortie de la vacance n'est pas le même.</p> <p>Ces aides sont conditionnées par la sortie de vacance d'un logement à usage principal et par la mise en place d'un programme de travaux lié à la dégradation ou à la remise aux normes du bien.</p> <p>Une ingénierie particulière sur le repérage des logements vacants et leur mobilisation sera mise en place par l'animateur de l'OPAH-RU.</p>
Localisation	CCPFML
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Acteurs concernés, parties intéressées	Propriétaires Bailleurs, Propriétaires Occupants selon les critères d'éligibilité de l'ANAH (modestes et très modestes)
Partenaires	Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure (CCPFML) : - Versement d'une prime après contrôle de l'éligibilité par l'animateur.

	<p>Commune de Forcalquier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Versement d'une prime dans le secteur renforcé après contrôle de l'éligibilité par l'animateur. <p>DDT 04 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'animateur dans le repérage des logements vacants, à discuter. - Partage d'information et de données sur la vacance des logements. <p>Région Sud : Prime « sortie de vacance » pour les Propriétaires Bailleurs</p>
Dépenses prévisionnelles	Coût total maximal prévisionnel dédié à la sortie de vacance copropriétés sur 5 ans : 187 500 € HT (compris dans le budget de l'OPAH-RU).
Plan de financement prévisionnel	<p>Le coût de cette action est supporté par la Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure et par la Commune de Forcalquier</p> <p>CCPFML : 112 500€ HT sur la période de l'opération.</p> <p>Commune de Forcalquier : 50 000€ HT sur la période de l'opération.</p> <p>Région Sud (au titre des aides destinées aux propriétaires bailleurs optant pour un conventionnement avec travaux) : 25 000 € HT sur la période de l'opération.</p>
Calendrier	Le calendrier de cette action se calque sur le calendrier de l'OPAH-RU Janvier 2024 – Janvier 2029.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec une convention OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements vacants à la fin de l'opération sur le territoire - Nombre de primes mobilisées - Type et montant des travaux réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Renforcer l'attractivité résidentielle au sein des villes et villages de l'EPCI.</p> <p>Prévenir la dégradation et améliorer le confort de l'habitat en centre-ancien de Forcalquier.</p>

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023



Historique des mises à jour de la fiche

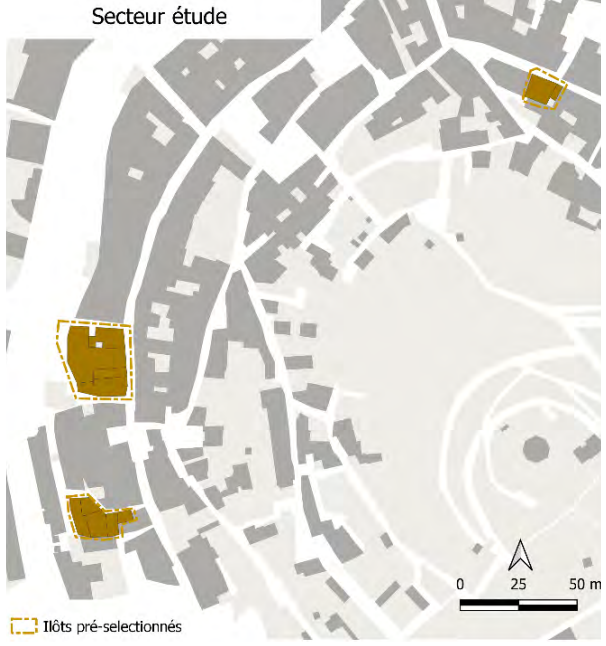
Date de rédaction : 01/02/2023
Rédacteur : SOLIHA

FICHE ACTION : 2.2.1

ÎLOTS DÉGRADÉS

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Etude de faisabilité et de calibrage sur les îlots dégradés prioritaires dans le centre-ville de Forcalquier
Action n°	2.2.1
Axe stratégique	Axe 2 : Cadre de vie Objectif 2.1 : Améliorer l'habitat
Thématique générale	Habitat
Type d'action	Subventions
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort +++
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Les îlots suivants concentrent de la vacance, de la dégradation et sont en état d'abandon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Violette (2 immeubles). - Rue Marius Debout (5 immeubles). - Rue du Puits (5 immeubles). <p>L'état des immeubles devient très préoccupant et peut à terme représenter un danger. La collectivité est en contact avec certains propriétaires depuis de nombreuses années. Cependant, les différents engagements à réaliser les travaux n'ont jamais été suivis d'effet.</p> <p>Le volet incitatif seul d'une OPAH ne devrait pas être suffisant pour enclencher une démarche de réhabilitation lourde sur ces îlots.</p> <p>Stratégie :</p> <p>Dans le cadre et en parallèle de la mise en place d'une OPAH la collectivité souhaite conduire une étude de faisabilité et de calibrage RHI/THIRORI sur ces îlots.</p> <p>L'étude de faisabilité portera sur 3 îlots pour en retenir 2.</p> <p>L'étude de calibrage portera sur les 2 îlots restants.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le traitement approprié pour chaque îlot (Portage Foncier ; restructuration ; recyclage). - Prioriser les îlots. - Définir les objectifs, les coûts et possibilité de co-financement.
Acteurs concernés, parties intéressées	Copropriétés fragiles, non organisées
Partenaires	<p><u>L'ANAH pourra accompagner financièrement pour :</u></p> <p>Financer l'étude de Faisabilité</p> <p>Financer l'étude de Calibrage</p> <p><u>La Banque des Territoires (à discuter) :</u> financer l'étude de Calibrage ou de faisabilité</p>
Dépenses prévisionnelles en € HT	100 000 € HT pour l'étude de Faisabilité // 100 000 € HT pour l'étude de Calibrage

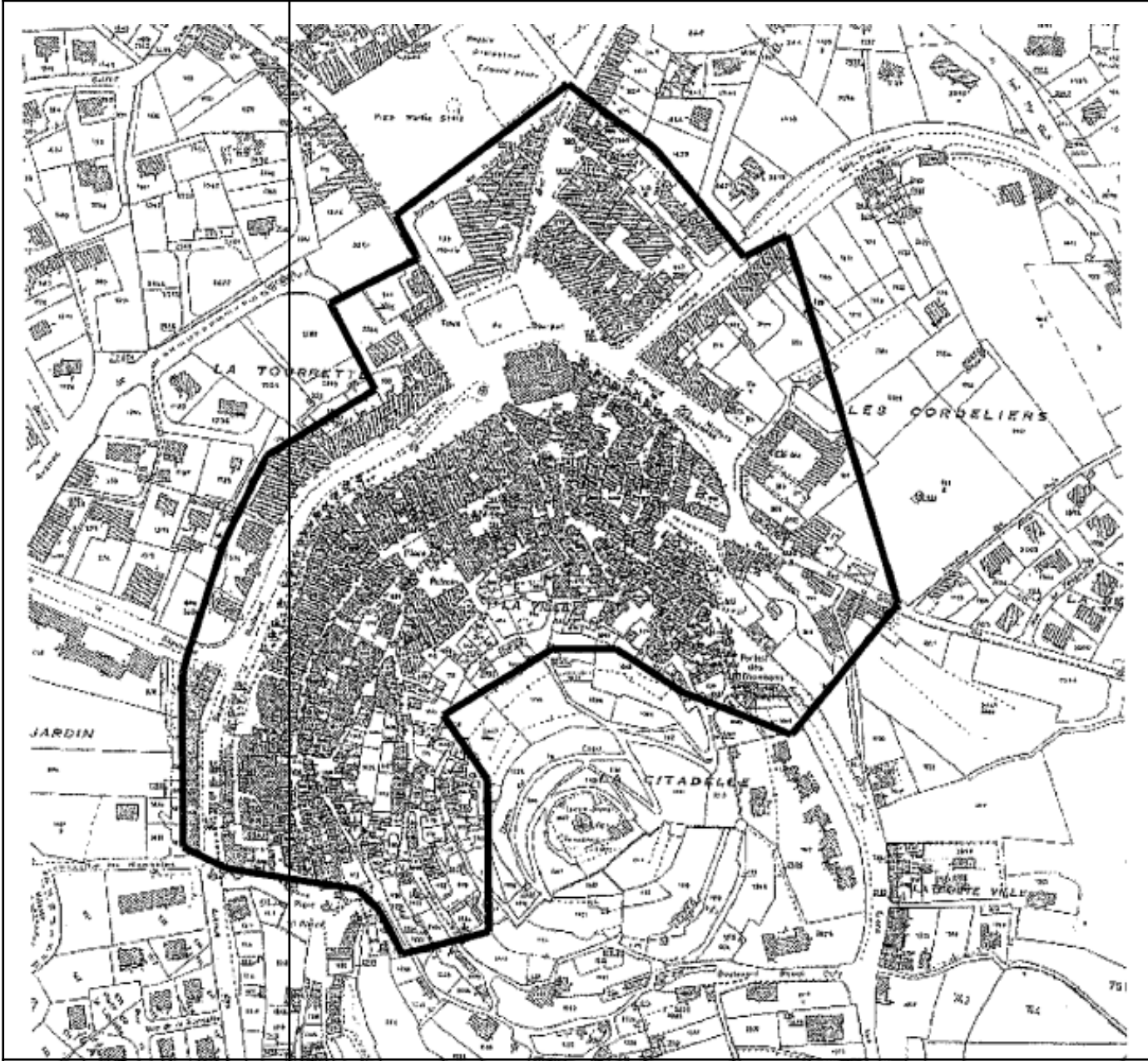
Plan de financement prévisionnel en € HT	<p>Plan de financement prévisionnel :</p> <table border="1" data-bbox="582 331 1228 533"> <thead> <tr> <th colspan="2">Etude de Faisabilité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ANAH</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Banque des territoires</td> <td>24 454 €</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td>Coût total HT :</td> <td>100 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="582 571 1228 734"> <thead> <tr> <th colspan="2">Etude de Calibrage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ANAH</td> <td>70 000 €</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>Coût total HT :</td> <td>100 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Etude de Faisabilité		ANAH	50 000 €	Banque des territoires	24 454 €	Commune	20 000 €	Coût total HT :	100 000 €	Etude de Calibrage		ANAH	70 000 €	Commune	30 000 €	Coût total HT :	100 000 €
Etude de Faisabilité																			
ANAH	50 000 €																		
Banque des territoires	24 454 €																		
Commune	20 000 €																		
Coût total HT :	100 000 €																		
Etude de Calibrage																			
ANAH	70 000 €																		
Commune	30 000 €																		
Coût total HT :	100 000 €																		
Calendrier prévisionnel	Etude de Faisabilité en 2023 Etude de Calibrage en 2024 Actions RU Fin 2024 – 2029 (sur le temps de l'OPAH RU)																		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec une convention OPAH-RU et ORT <i>Petites villes de demain</i>																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement des actions foncières en 2024 - 2025																		
Conséquence sur la fonction de centralité	Les études de faisabilité et de calibrage sont les préalables au lancement d'actions publiques fortes et volontaristes permettant de remédier aux dysfonctionnements lourds.																		
Annexes : étude menée dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle courant 2022 à l'échelle du centre-ville de Forcalquier sur les îlots présélectionnés suivants :	<p style="text-align: center;">Secteur étude</p> 																		
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 01/02/2023 Rédacteur : SOLIHA Provence Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023																		

FICHE ACTION : 2.2.2

FAÇADES

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Aide au ravalement des façades en centre-bourg de Forcalquier
Action n°	2.2.2
Axe stratégique	Axe 2 : Cadre de vie Objectif 2.1 : Améliorer l'habitat
Thématique générale	Habitat
Type d'action	Subventions, aides aux travaux
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort +++
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Le centre historique de Forcalquier nécessite une requalification de son tissu urbain, c'est également le cas de sa proche couronne. Pour cela, le dispositif d'aide au ravalement de façade apparait primordial. Ce ravalement permet le renforcement de l'attractivité du centre-ville ainsi que l'amélioration des conditions d'habitat des habitants.</p> <p>Dans le cadre d'une future OPAH, le maintien de cette subvention peut apparaître comme une porte d'entrée dans le dispositif. Les aides à la réfection des façades peuvent inciter les propriétaires à entamer d'autres travaux sur leur immeuble (réfection de toiture, des parties communes, des logements).</p> <p>Conditions :</p> <p>L'aide au ravalement des façades est accordée aux bâtiments qui se trouvent dans le périmètre en annexe qui englobe le centre ancien ainsi que la première couronne. Elle concerne les façades situées sur la voie publique.</p> <p>L'aide au ravalement des façades est calculée comme suit : 15 € x surface maçonnée de la façade, plafonnée à 185 m2.</p> <p>Ce dispositif est en place depuis 1995, dans le cadre de l'OPAH mais a été maintenu depuis.</p> <p>Objectif :</p> <p>Inciter les ménages à entamer des travaux de façade afin d'améliorer l'attractivité du centre-ville, qui passe par la qualité visuelle des commerces et des bâtiments plus généralement, et de lancer une dynamique de requalification générale du centre historique.</p>
Acteurs concernés, parties intéressées	Propriétaires
Partenaires	Architectes des Bâtiments de France
Dépenses en € HT prévisionnelles	Défini chaque année par la commune de Forcalquier
Plan de financement prévisionnel en € HT	
Calendrier	2023 – 2029 (minimum)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	



Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réfection de façade - Localisation des façades réhabilitées - Budget annuel dépensé - Montant des travaux - Nombre de personnes accompagnées 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023 </div>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réfection des façades contribue à la requalification des logements et des bâtiments mais également plus largement à celle du centre ancien de Forcalquier, ce qui a une incidence sur les commerces en pied d'immeuble et sur l'attractivité globale de la ville.</p>	
Annexes	Carte du périmètre de l'aide au ravalement des façades	
		
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 01/02/2023 Rédacteur : SOLIHA Provence Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2024</p>	

FICHE ACTION : 2.3.1

JARDIN D'ENFANTS

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Aménagement, sécurisation et végétalisation du jardin d'enfants																		
Action n°	2.3.1																		
Axe stratégique	Axe 2 : Cadre de vie Objectif 2.3 : Aménager, sécuriser, embellir																		
Thématique générale	Equipements publics																		
Type d'action	Travaux espaces publics, mobiliers, végétalisation																		
Statut	Validé																		
Niveau de priorité	Fort +++																		
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier																		
Description de l'action	<p>Ce jardin est aujourd'hui vétuste et ne répond plus aux attentes en termes d'usages et de sécurité. A travers ce projet de réaménagement du jardin public, la commune de Forcalquier souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'adaptation au changement climatique en désimperméabilisant une partie du revêtement ; • Participer à la préservation de la biodiversité par la plantation de végétaux adaptés au territoire ; • Améliorer la qualité du cadre de vie, permettant d'ombrager et de rafraîchir les espaces extérieurs en centre-ville et de réduire les îlots de chaleur ; • Accroître le confort des usagers en améliorant le bien-être et la sécurité du site. 																		
Localisation	Forcalquier																		
Partenaires	Le conseil municipal des jeunes, l'ABF. Le projet s'inspire largement des travaux déjà menés par la commune pour réaménager les cours des écoles dans le cadre du dispositif « coins de verdure pour la pluie » (en partenariat avec le PNR Luberon, L'Agence de l'Eau)																		
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Prestation d'aménagement, verdissement, désimperméabilisation, sécurisation</td> <td style="text-align: right;">128 205 € HT</td> </tr> </table>		Prestation d'aménagement, verdissement, désimperméabilisation, sécurisation	128 205 € HT															
Prestation d'aménagement, verdissement, désimperméabilisation, sécurisation	128 205 € HT																		
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Etat</td> <td>40%</td> <td>51 282 €</td> <td>DETR 2023 déposé</td> </tr> <tr> <td>Région Sud</td> <td>40%</td> <td>51 282 €</td> <td>en cours</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>25 641 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>128 205 €</td> <td></td> </tr> </table>			Etat	40%	51 282 €	DETR 2023 déposé	Région Sud	40%	51 282 €	en cours	Autofinancement	20%	25 641 €		Total	100%	128 205 €	
Etat	40%	51 282 €	DETR 2023 déposé																
Région Sud	40%	51 282 €	en cours																
Autofinancement	20%	25 641 €																	
Total	100%	128 205 €																	

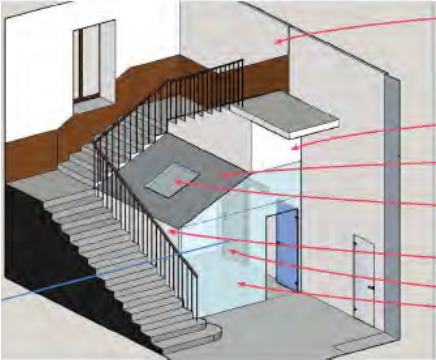

Calendrier	<p>Marché à bons de commande à lancer</p> <p>Date prévisionnelle de commencement des travaux : février 2024</p> <p>Durée des travaux : 3 mois</p> <p>Livraison en mai 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRTE)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - % de désimperméabilisation du sol - création de lieux végétalisés, plus de fréquentation lors des fortes chaleurs - meilleure gestion des eaux pluviales
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Situé à proximité de la place Martial Sicard, en contrebas de l'hôtel de ville, en face de la sous-Préfecture, le jardin public Edmond Henry occupe une place centrale à Forcalquier pour ses habitants, ainsi que pour les visiteurs.</p> <p>Au carrefour des différentes écoles (maternelle Fontauris, élémentaire Espariat, primaire Jeanne d'Arc), c'est un jardin très fréquenté par l'ensemble de la population et de nombreux visiteurs. C'est un espace qui crée du lien social, accueille des animations (ex. association Croq'livres pour la découverte de la lecture aux familles). Il a un rôle à jouer en matière de renaturation et de réintroduction de la nature en centre-ville.</p>
<p>Annexe</p>  <p>Surface : 2310 m² Domaine public</p>	 <p><small>Vue de l'ancienne entrée Mulch + tyrolienne + piste cyclable + banc</small></p>
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 17/03/2023</p> <p>Rédacteur : CCPFML</p> <p>Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>

FICHE ACTION : 2.3.2

HÔTEL DE VILLE - COUR DES ARTISANS

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 27/06/2023

Action nom	Réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville ainsi que la cour des Artisans							
Action n°	2.3.2							
Axe stratégique	Axe 2 : Cadre de vie Objectif 2.3 : Aménager, sécuriser, embellir							
Thématique générale	Equipements publics							
Type d'action	Aménagement, travaux espaces publics							
Statut	Validé							
Niveau de priorité	Fort +++							
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier							
Description de l'action	<p>L'hôtel de ville de Forcalquier ne dispose pas d'accueil. C'est le service de l'état civil qui gère cela en plus du fonctionnement du service.</p> <p>Les services installés au rez-de-chaussé sont devenus avec le temps trop exigus et vétustes. Il s'agit de la Police Municipale qui a été renforcée ces dernières années en personnel, ainsi que du CCAS.</p> <p>Les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée porteront également sur la rénovation énergétique et la modernisation des bureaux</p> <p>De plus, à l'arrière du bâtiment de la Mairie, se situe la Cour des Artisans. Cette cour autrefois appelée la cour du Collège était à l'origine le cloître du Couvent des Visitandines construit en 1634 et qui, après diverses affectations a accueilli la mairie, à compter des années 1883.</p> <p>Afin de redonner à ce lieu son cachet d'origine, des travaux de restauration vont être entrepris.</p>							
Localisation	Forcalquier							
Partenaires	ABF							
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie</td> <td>95 135 € HT</td> </tr> <tr> <td>Travaux de restauration de la Cour des artisans</td> <td>37 632 € HT</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PROJET HT</td> <td>132 767 € HT</td> </tr> </table>		Travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie	95 135 € HT	Travaux de restauration de la Cour des artisans	37 632 € HT	TOTAL PROJET HT	132 767 € HT
Travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie	95 135 € HT							
Travaux de restauration de la Cour des artisans	37 632 € HT							
TOTAL PROJET HT	132 767 € HT							

Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1" data-bbox="571 349 1407 631"> <tr> <td data-bbox="571 349 879 443">CCPFML - Fonds de concours 2023</td> <td data-bbox="879 349 983 443">17%</td> <td colspan="2" data-bbox="983 349 1407 443"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 09524010840-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture: 22/06/2023 22 443 € obtenu </div> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="571 443 879 506">Région Sud</td> <td data-bbox="879 443 983 506">50%</td> <td data-bbox="983 443 1198 506">66 383 €</td> <td data-bbox="1198 443 1407 506">déposé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="571 506 879 568">Autofinancement</td> <td data-bbox="879 506 983 568">33%</td> <td data-bbox="983 506 1198 568">43 555 €</td> <td data-bbox="1198 506 1407 568"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="571 568 879 631">Total</td> <td data-bbox="879 568 983 631">100%</td> <td data-bbox="983 568 1198 631">132 767 € HT</td> <td data-bbox="1198 568 1407 631"></td> </tr> </table>	CCPFML - Fonds de concours 2023	17%	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 09524010840-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture: 22/06/2023 22 443 € obtenu </div>		Région Sud	50%	66 383 €	déposé	Autofinancement	33%	43 555 €		Total	100%	132 767 € HT	
CCPFML - Fonds de concours 2023	17%	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 09524010840-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture: 22/06/2023 22 443 € obtenu </div>															
Région Sud	50%	66 383 €	déposé														
Autofinancement	33%	43 555 €															
Total	100%	132 767 € HT															
Calendrier	Date prévisionnelle de commencement des travaux : 3ème trimestre 2023 Livraison en mai 2024																
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)																
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Qualité des services offerts Taux de satisfaction de la population et des salariés à l'égard de la réorganisation de l'accueil et de services																
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>A leur arrivée dans un bâtiment public, les visiteurs et les administrés ont en général des questions à poser : demandes d'informations, recherches de services. Leur permettre de s'orienter facilement dans l'établissement repose d'abord sur l'existence d'un service dédié à l'accueil du public.</p> <p>En mairie de Forcalquier ce lieu n'existe pas alors que c'est le pôle administratif du territoire. C'est actuellement par les bureaux de l'état-civil que le public accède aux différents services. Cela crée une gêne importante pour le bon fonctionnement du service, qui doit gérer également la réception et la redirection de bon nombre d'appels téléphoniques.</p> <p>Ce phénomène s'est accentué avec le transfert en mairie, au niveau R+2, des services de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier et Montagne de Lure dans un objectif de mutualiser et de regrouper les services.</p> <p>Afin de remédier à cet état de fait, la commune va entreprendre des travaux de création d'un bureau d'accueil, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, et à proximité des services de l'Etat-civil.</p>																
Création d'un accueil vitré, cloisonné	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="145 1541 715 1899">  <ul style="list-style-type: none"> Mur décapoté et peint en blanc Calicon en contre-plaqué + dalle LED X2 pour l'éclairage Plafond suspendu + isolation thermique Système HÖR100 Cloison placo Porte bois à galandage Cloison vitré + porte </div> <div data-bbox="807 1503 1439 1532"> <p>Restauration de la cour des artisans (surface 140m2)</p> </div> <div data-bbox="807 1536 1291 1908">  </div> </div>																
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 17/03/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023																

FICHE ACTION : 3.1.1

HALTE ROUTIÈRE

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

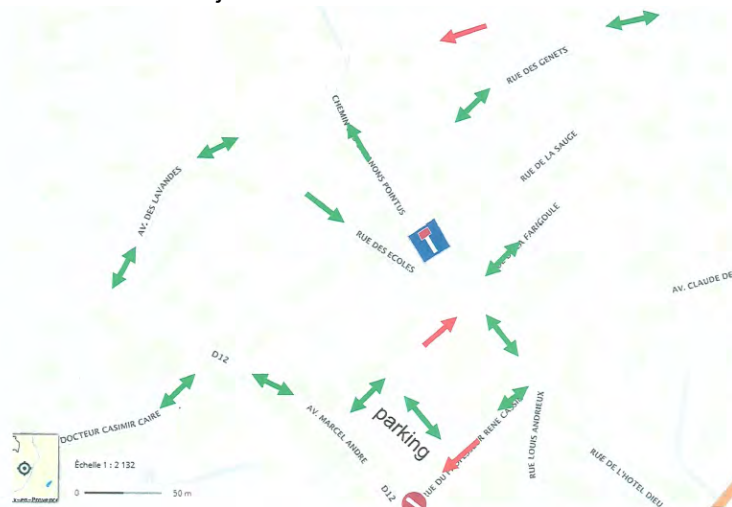
Action nom	Sécurisation, réaménagement de la halte routière en vu de la création d'un véritable pôle multimodal				
Action n°	3.1.1				
Axe stratégique	Axe 3 : Mobilité solidaire de proximité Objectif 3.1 : Désenclaver				
Thématique générale	Aménagement, circulation, sécurisation, mobilité				
Type d'action	Requalification de l'espace public, travaux, mobiliers, équipements, aménagements				
Statut	Validé				
Niveau de priorité	Fort +++				
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier				
Description de l'action	<p>La commune de Forcalquier a instauré depuis quelques années un Plan Global de Déplacements (PGD). L'objectif est d'établir les principes d'une meilleure gestion et planification des systèmes de transport et d'aménagement du territoire. La commune a choisi de placer au cœur de son projet le principe de l'accessibilité universelle pour les déplacements et le stationnement sur le territoire.</p> <p>La place Martial Sicard, au cœur de la ville, est au croisement de plusieurs usages : du stationnement, de la dépose minute, du transport en commun, des recharges de véhicules électriques. Le lieu présente un caractère accidentogène et nécessite d'être repensé. Avec le déploiement du vélo, des VAE (vélos à assistance électrique), ce partage d'usages nécessite de revoir les aménagements dédiés au bus, vélos, voitures, piétons.</p> <p>Afin de sécuriser les piétons, les cyclistes, de fluidifier les transports en commun, les travaux porteront sur la modification du sens de circulation, l'affectation de places dédiées au bus, l'aménagement de zone de stationnement pour les vélos, ainsi que la création de cheminements piétons.</p>				
Localisation	Forcalquier - centre ville				
Partenaires	ABF, la Région Sud				
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Travaux d'aménagement et sécurisation de l'avenue René Cassin et de la place Martial Sicard > création d'une halte routière</td> <td>400 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>TOTAL en € HT</td> <td>400 000 €</td> </tr> </table>	Travaux d'aménagement et sécurisation de l'avenue René Cassin et de la place Martial Sicard > création d'une halte routière	400 000 € HT	TOTAL en € HT	400 000 €
Travaux d'aménagement et sécurisation de l'avenue René Cassin et de la place Martial Sicard > création d'une halte routière	400 000 € HT				
TOTAL en € HT	400 000 €				

Plan de financement prévisionnel en € HT	Travaux pour la halte routière			Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023
	Etat	40%	160 000€	DETR 2023 déposé
	Région Sud	30%	120 000€	FRAT obtenu
	Autofinancement	30%	120 000€	
	Total	100%	400 000 €	
Calendrier	Date prévisionnelle de commencement des travaux : 2ème semestre 2024 Inauguration : janvier 2025			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de minutes de gagnées sur le temps transporteur (ligne Zou) - fluidité du trafic - nombre de vélos stationnés 			
Conséquence sur la fonction de centralité	L'avenue René Cassin accueille à ce jour 2 entrées du parking de la place Martial Sicard, soit environ 200 véhicules de stationnement par jour, avec une forte rotation. Cet axe accueille quotidiennement les lignes de transport ZOU! de la Région Sud.			

Annexes : Avenue René Cassin



Projet de circulation du PGD



Historique des mises à jour de la fiche

Date de rédaction : 17/03/2023
 Rédacteur : CCPFML
 Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023

FICHE ACTION : 3.1.2

Transport A la Demande (TAD)

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Création d'un Transport A la Demande									
Action n°	3.1.2									
Axe stratégique	Axe 3 : Mobilité solidaire de proximité Objectif 3.1 : Désenclaver									
Thématique générale	Mobilité									
Type d'action	Transport									
Statut	En projet									
Niveau de priorité	Fort +++									
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure									
Description de l'action	<p>Création d'une solution de mobilité à titre expérimental pour des déplacements ponctuels ou de proximité, en l'absence d'autres moyens de transport au quotidien sur la Communauté de communes. Service sur réservation exclusivement qui ne se substituera ni aux taxis ni aux véhicules sanitaires.</p> <p>Il sera réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la Communauté de communes.</p> <p>Les modalités du TAD seront définies grâce à deux phases préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête de population : afin de connaître les besoins et attentes des habitants de la Communauté de communes, une enquête est conduite en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) courant du 2ème trimestre 2023, pendant 1 mois. - SLOM (Schéma Local d'Orientation des Mobilités) : les éléments de cette enquête, couplés aux enseignements tirés des études précédentes conduites sur le territoire permettront à notre Autorité Organisatrice des Mobilités Locales (AOML), soit la Région Sud, d'aider la Communauté de communes à préfigurer un SLOM (Schéma Local d'Orientation des Mobilités). Le SLOM est un document d'aide à la décision pour les prochaines actions à mettre en place sur la Communauté de communes. 									
Localisation	Forcalquier - centre ville									
Partenaires	AUPA, Société de transport, la Région Sud, partenaires sociaux									
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Etude des besoins et attentes de la population</td> <td style="text-align: right;">4 500 €</td> </tr> <tr> <td>Prestation de service, AMO, communication,</td> <td style="text-align: right;">90 400 €</td> </tr> <tr> <td>Etude pré opérationnelle SLOM</td> <td style="text-align: right;">(gratuité grâce à l'AMI plan avenir montagne)</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">94 900 €</td> </tr> </table>		Etude des besoins et attentes de la population	4 500 €	Prestation de service, AMO, communication,	90 400 €	Etude pré opérationnelle SLOM	(gratuité grâce à l'AMI plan avenir montagne)	TOTAL	94 900 €
Etude des besoins et attentes de la population	4 500 €									
Prestation de service, AMO, communication,	90 400 €									
Etude pré opérationnelle SLOM	(gratuité grâce à l'AMI plan avenir montagne)									
TOTAL	94 900 €									

Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1" data-bbox="571 349 1406 723"> <tr> <td data-bbox="571 349 871 443">Etat</td> <td data-bbox="871 349 978 443">50%</td> <td data-bbox="978 349 1134 443">47 450 €</td> <td data-bbox="1134 349 1406 443"> <div data-bbox="1066 338 1536 421" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 2023-240400440-230615-51-2023-DE Date de réception en préfecture : 2/03/2023 AVI Plan avenir montagne mobilités </div> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="571 443 871 537">Banque des Territoires (Crédits PVD)</td> <td data-bbox="871 443 978 537">1%</td> <td data-bbox="978 443 1134 537">1 350€</td> <td data-bbox="1134 443 1406 537">forfait étude / enquête préalable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="571 537 871 600">Autres collectivités</td> <td data-bbox="871 537 978 600">29%</td> <td data-bbox="978 537 1134 600">27 120 €</td> <td data-bbox="1134 537 1406 600">a solliciter</td> </tr> <tr> <td data-bbox="571 600 871 663">Autofinancement</td> <td data-bbox="871 600 978 663">20%</td> <td data-bbox="978 600 1134 663">18 980 €</td> <td data-bbox="1134 600 1406 663"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="571 663 871 723">Total</td> <td data-bbox="871 663 978 723">100%</td> <td data-bbox="978 663 1134 723">94 900 €</td> <td data-bbox="1134 663 1406 723"></td> </tr> </table>	Etat	50%	47 450 €	<div data-bbox="1066 338 1536 421" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 2023-240400440-230615-51-2023-DE Date de réception en préfecture : 2/03/2023 AVI Plan avenir montagne mobilités </div>	Banque des Territoires (Crédits PVD)	1%	1 350€	forfait étude / enquête préalable	Autres collectivités	29%	27 120 €	a solliciter	Autofinancement	20%	18 980 €		Total	100%	94 900 €	
Etat	50%	47 450 €	<div data-bbox="1066 338 1536 421" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 2023-240400440-230615-51-2023-DE Date de réception en préfecture : 2/03/2023 AVI Plan avenir montagne mobilités </div>																		
Banque des Territoires (Crédits PVD)	1%	1 350€	forfait étude / enquête préalable																		
Autres collectivités	29%	27 120 €	a solliciter																		
Autofinancement	20%	18 980 €																			
Total	100%	94 900 €																			
Calendrier	<p>Lancement de l'enquête avec l'AUPA : mai 2023 (durée 1 mois)</p> <p>Restitution / analyse des données : septembre 2023</p> <p>Expérimentation du TAD / date prévisionnelle de mise en service : 2024-2025</p>																				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lauréat "Plan Avenir Montagne Mobilité"																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un service de mobilité, - Nombre et type de support de communication, - Nombre et type d'action d'animation / sensibilisation / information <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profils et nombre d'utilisateurs - Nombre de trajets et raison du déplacement - Nombre de réservation 																				
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce service est justifié par la taille de la Communauté de communes (plus de 10 000 habitants) et de la commune centre (+5000 habitants) en l'absence de transports en commun entre les communes membres et la ville centre.</p> <p>Il est d'intérêt général local, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agir en faveur de l'emploi et de la réinsertion (autonomie) - aider les personnes en fragilité sociale, physiologique ou économique (lien social) - désenclaver les zones rurales du territoire (isolement) 																				
Annexes :																					
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 17/03/2023</p> <p>Rédacteur : CCPFML</p> <p>Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>																				

FICHE ACTION : 3.2.1

Vélos à Assistance Électrique (VAE)

Accusé de réception en préfecture
00424040240-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Création d'un service de location moyenne-longue durée de VAE & prime pour l'acquisition d'un VAE
Action n°	3.2.1
Axe stratégique	Axe 3 : Mobilité solidaire de proximité Objectif 3.2 : Encourager la mobilité douce
Thématique générale	Mobilité, transport
Type d'action	Subvention, service, location
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian ++
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Description de l'action	<p>Il s'agit de mettre en place des actions pour favoriser la mobilité active sur des trajets de courte distance, sur des déplacements intramuros au sein de la ville centre de Forcalquier, mais aussi sur des liaisons pendulaires entre Forcalquier et d'autres communes.</p> <p>Cela passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un service de location moyenne-longue durée, avec la possibilité d'emprunter des Vélos à Assistance Électrique (ou non électrique). NB : pour les personnes en recherche d'emploi / formation / stage, des conditions particulières seront étudiées pour favoriser la mise à disposition de ce service en vue de leur insertion professionnelle. - l'instauration d'une Prime pour l'acquisition d'une solution de mobilité active assistée ou pas, dans le but de contribuer à la décarbonation, aux échanges multimodaux etc. <p>Une enquête de population sur leurs attentes et besoins en matière de mobilité, ainsi qu'un Schéma Local d'Orientation des Mobilités orchestré par notre Autorité Organisatrice des Mobilités Locales (Région Sud) permettront d'affiner la mise en place opérationnelle de ces solutions.</p>
Localisation	Forcalquier - centre ville
Partenaires	AUPA, entreprise de location, Région Sud, partenaires sociaux

Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;"><i>Primes VAE (subvention aux particuliers)</i></td> <td style="width: 30%; text-align: right;">50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Service de location VAE, communication,</td> <td style="text-align: right;">100 900 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL en € HT</td> <td style="text-align: right;">150 900 €</td> </tr> </table> <div style="font-size: small; margin-top: 5px;"> Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023 </div>	<i>Primes VAE (subvention aux particuliers)</i>	50 000 €	Service de location VAE, communication,	100 900 €	TOTAL en € HT	150 900 €										
<i>Primes VAE (subvention aux particuliers)</i>	50 000 €																
Service de location VAE, communication,	100 900 €																
TOTAL en € HT	150 900 €																
Plan de financement prévisionnel en € HT	<p>Pour le service de location vélos uniquement</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Etat</td> <td style="width: 10%;">50%</td> <td style="width: 15%;">50 450€</td> <td style="width: 50%;">AMI Plan avenir montagne mobilités</td> </tr> <tr> <td>Autres collectivités (Région + Département)</td> <td>30%</td> <td>30 270€</td> <td>a solliciter</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>20 180€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>100 900 €</td> <td></td> </tr> </table>	Etat	50%	50 450€	AMI Plan avenir montagne mobilités	Autres collectivités (Région + Département)	30%	30 270€	a solliciter	Autofinancement	20%	20 180€		Total	100%	100 900 €	
Etat	50%	50 450€	AMI Plan avenir montagne mobilités														
Autres collectivités (Région + Département)	30%	30 270€	a solliciter														
Autofinancement	20%	20 180€															
Total	100%	100 900 €															
Calendrier	<p>Lancement d'une enquête avec l'AUPA : mai 2023 (durée 1 mois) Restitution / analyse des données : septembre 2023 Expérimentation du service / date prévisionnelle de mise en service : 2024-2025</p>																
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lauréat "Plan Avenir Montagne Mobilité"																
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types de support de communication - Nombre et types d'actions, d'animations / sensibilisation / information <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profils et nombre d'utilisateurs - Type de vélos loués / achetés - Nombre de réservations / trajets et raisons du déplacement - Nombre de retours à l'emploi / formations / stages 																
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce service est justifié par la taille de la Communauté de communes (plus de 10 000 habitants) et de la commune centre (+5000 habitants) en l'absence de transports en commun entre les communes membres et la ville centre.</p> <p>Il est l'intérêt général local, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agir en faveur de l'emploi et de la réinsertion (autonomie) - aider les personnes en fragilité sociale, physiologique ou économique (lien social) - désenclaver les zones rurales du territoire (isolement) 																
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 17/03/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>																

FICHE ACTION : 3.2.2

Liaisons douces

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Aménagement et équipement dédiés à la mobilité active, aux liaisons douces					
Action n°	3.2.2					
Axe stratégique	Axe 3 : Mobilité solidaire de proximité Objectif 3.2 : Encourager la mobilité douce					
Thématique générale	Mobilité, transport					
Type d'action	Aménagement de l'espace public, mobilier urbain, signalétique					
Statut	En projet					
Niveau de priorité	Médian ++					
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure ou Ville de Forcalquier					
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager en faveur des cheminements piétons et vélos, équiper des zones de stationnement adaptées pour les vélos afin de créer à Forcalquier un véritable pôle d'échange multimodal (faciliter la pratique du vélo). - Travailler la signalétique pour faciliter l'identification des chemins dédiés, partagés <p>Une enquête de population sur leurs attentes et besoins en matière de mobilité, ainsi qu'un Schéma Local d'Orientation des Mobilités orchestré par notre Autorité Organisatrice des Mobilités Locales (Région Sud) permettront d'affiner les lieux et les types d'aménagement souhaitables.</p>					
Localisation	Forcalquier - centre ville					
Partenaires	CEREMA, AUPA, Région Sud, Vélo Loisir Provence (VLP), ABF					
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Aménagement d'espaces publics dédiés à la pratique du vélo, Travaux d'aménagement pour le vélo pour favoriser les reports multimodaux</td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL en € HT</td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> </tr> </table>		Aménagement d'espaces publics dédiés à la pratique du vélo, Travaux d'aménagement pour le vélo pour favoriser les reports multimodaux	50 000 €	TOTAL en € HT	50 000 €
Aménagement d'espaces publics dédiés à la pratique du vélo, Travaux d'aménagement pour le vélo pour favoriser les reports multimodaux	50 000 €					
TOTAL en € HT	50 000 €					

Plan de financement prévisionnel en € HT	Travaux pour le stationnement / sécurisation vélo			
	Etat	50%	25 000 €	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023
	Région Sud	30%	15 000 €	NTA (clause de revoyure 2023) à solliciter
	Autofinancement	20%	10 000 €	
	Total	100%	50 000 €	

Lien autres programmes et contrats territorialisés : Lauréat "Plan Avenir Montagne Mobilité"

- Indicateurs de suivi et d'évaluation :
- Nombre et types d'équipements vélos dédiés installés / aménagés
 - Nombre de mètres linéaires de cheminement piéton créés / sécurisés
 - Signalétiques

Conséquence sur la fonction de centralité : Dans un contexte de décarbonation, la commune de Forcalquier, centre administratif, culturel, social, sportif attire de nombreux visiteurs ce qui génère une saturation des places de stationnement pour les véhicules à moteur en cœur de ville. Elle cherche donc des solutions pour limiter le recours à la voiture dans le centre ville de façon systématique. Elle s'inspire de la "ville du ¼ d'heure" pour favoriser le stationnement en périphérie, les reports multimodaux ainsi que la mobilité active.

Carte des cheminements doux sur Forcalquier

Annexe :

Historique des mises à jour de la fiche : Date de rédaction : 17/03/2023
 Rédacteur : CCPFML
 Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023




FICHE ACTION : 3.3.1

AIRES DE STATIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Réaménagement des aires de stationnement en périphérie et en centre-ville (Parking des Cordeliers et des Récollets)						
Action n°	3.3.1						
Axe stratégique	Axe 3 : Mobilité solidaire de proximité Objectif 3.3 : Favoriser le stationnement périphérique						
Thématique générale	Transports						
Type d'action	Travaux d'espace public, stationnement, mobilité						
Statut	Validé						
Niveau de priorité	Fort +++						
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier						
Description de l'action	<p>La commune de Forcalquier souhaite optimiser ses places de stationnement pour désengorger le centre-ville des voitures. Aussi, pour inciter les automobilistes à s'y garer et favoriser la "ville du quart d'heure", la commune agit sur le réaménagement des aires de stationnement à proximité du centre-ville (Les Récollets), ainsi qu'en périphérie (Les Cordeliers). La commune optimise les emplacements, y apportera plus de végétaux qui contribueront à une esthétique et participeront à la lutte contre les îlots de chaleur.</p> <p>La problématique de stationnement des Récollets révèle : un revêtement dégradé, un marquage au sol inexistant, un entretien compliqué. Le parking des Cordeliers reste aujourd'hui plus apparenté à un terrain vague, générant poussières et incivilités parfois. En pied de façade des bâtiments, le revêtement calade créera une esthétique plus respectueuse de la qualité du patrimoine bâti.</p> <p>L'objectif du projet est de végétaliser, tout en proposant un stationnement correctement dimensionné.</p> <p>Les projets prennent soin de gérer intégralement les eaux pluviales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de places de stationnements normalisées • Création d'une noue drainante au centre de l'aménagement pour capter et réguler les eaux pluviales avant rejet dans le réseau prévu à cet effet • Implantation d'arbres de haute tiges pour apporter de l'ombrage • Amélioration de la signalétique 						
Localisation	Forcalquier						
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Travaux des Cordeliers</td> <td>171 149 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux des Récollets</td> <td>41 460 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PROJET HT</td> <td>212 609 €</td> </tr> </table>	Travaux des Cordeliers	171 149 €	Travaux des Récollets	41 460 €	TOTAL PROJET HT	212 609 €
Travaux des Cordeliers	171 149 €						
Travaux des Récollets	41 460 €						
TOTAL PROJET HT	212 609 €						

Accusé de réception en préfecture
09-26010940-20230615-512023-DE
Date de réception en préfecture : 22/06/2023

<p>Plan de financement prévisionnel en € HT</p>	<table border="1"> <tr> <td>Etat</td> <td>40%</td> <td>63 783 €</td> <td>déposé</td> </tr> <tr> <td>Région Sud</td> <td>30%</td> <td>63 783 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>30%</td> <td>63 783 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>212 609 €</td> <td></td> </tr> </table>	Etat	40%	63 783 €	déposé	Région Sud	30%	63 783 €		Autofinancement	30%	63 783 €		Total	100%	212 609 €	
Etat	40%	63 783 €	déposé														
Région Sud	30%	63 783 €															
Autofinancement	30%	63 783 €															
Total	100%	212 609 €															
<p>Calendrier</p>	<p>Novembre 2023</p>																
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CR RTE)</p>																
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de place - Nombre et type de végétaux plantés - % mètres linéaires en revêtement drainant pour les eaux pluviales 																
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Dans un contexte de décarbonation, la commune de Forcalquier, centre administratif, culturel, social, sportif attire de nombreux visiteurs ce qui génère une saturation des places de stationnement pour les véhicules à moteur en cœur de ville. Elle cherche donc des solutions pour limiter le recours à la voiture dans le centre ville de façon systématique. Elle s'inspire de la "ville du ¼ d'heure" pour favoriser le stationnement en périphérie, les reports multimodaux ainsi que la mobilité active.</p>																
<p>Annexe : Les Cordeliers</p>	<p style="text-align: center;">Plan de situation</p>   																
<p>Annexe : Les Récollets</p>	 																
<p>Historique des mises à jour de la fiche</p>	<p>Date de rédaction : 17/03/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>																

FICHE ACTION : 4.1.1

ECLAIRAGE PUBLIC

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Optimisation de l'éclairage public par la technologie LED	
Action n°	4.1.1	
Axe stratégique	Axe 4 : Transition environnementale Objectif 4.1 : Réduire la consommation énergétique	
Thématique générale	Energie	
Type d'action	Relamping - Mobilier urbain	
Statut	Engagé	
Niveau de priorité	Fort +++	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure	
Description de l'action	<p>La chasse au gaspillage de l'énergie devient aujourd'hui possible grâce à une meilleure gestion de l'éclairage public. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, la Communauté de communes s'engage dans le combat pour la sobriété énergétique en renouvelant son parc. Plus de la moitié du parc est obsolète et sur-consommatrice d'énergie et près de 40 % des luminaires en service ont plus de vingt ans.</p> <p>Depuis ces dernières années, les réglementations nationales et européennes bénéficient aux dispositifs lumineux à LED (light-emitting diode, ou « diode électroluminescente »). Pour preuve, un règlement européen du 1er octobre 2019 préconise de nouvelles exigences d'éco-conception pour les sources lumineuses en misant sur les LED.</p> <p>Pour ce faire, la Communauté de communes envisage d'utiliser une toute nouvelle technologie mise sur le marché en 2022 par le constructeur Philips : les lampes LED SON-T Trueforce Core. Ces ampoules LED de 26/40w sont adaptables sur les lampadaires existants. Elles offrent l'avantage de remplacer les ampoules SHP sans avoir à changer les têtes des candélabres et pour une efficacité et une durée de vie rentables. En effet, elles offrent un retour sur investissement rapide, une bonne efficacité énergétique et une durée de vie de +25 000 heures. L'investissement initial est relativement faible, ce qui permet de réaliser des économies instantanées non négligeables pour la collectivité.</p>	
Localisation	Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure	
Dépenses prévisionnelles en € HT	TOTAL PROJET HT	258 397 €

Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1" data-bbox="568 344 1406 595"> <tr> <td data-bbox="568 344 879 412">Etat</td> <td data-bbox="879 344 983 412">30%</td> <td data-bbox="983 344 1198 412">77 319 €</td> <td data-bbox="1198 344 1406 412">déposé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="568 412 879 472">Région Sud</td> <td data-bbox="879 412 983 472">50%</td> <td data-bbox="983 412 1198 472">129 199 €</td> <td data-bbox="1198 412 1406 472">déposé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="568 472 879 533">Autofinancement</td> <td data-bbox="879 472 983 533">20%</td> <td data-bbox="983 472 1198 533">51 679 €</td> <td data-bbox="1198 472 1406 533"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="568 533 879 595">Total</td> <td data-bbox="879 533 983 595">100%</td> <td data-bbox="983 533 1198 595">258 397 € HT</td> <td data-bbox="1198 533 1406 595"></td> </tr> </table>	Etat	30%	77 319 €	déposé	Région Sud	50%	129 199 €	déposé	Autofinancement	20%	51 679 €		Total	100%	258 397 € HT	
Etat	30%	77 319 €	déposé														
Région Sud	50%	129 199 €	déposé														
Autofinancement	20%	51 679 €															
Total	100%	258 397 € HT															
Calendrier	<p>Marché lancé, réception des offres au plus tard le 7 avril 2023</p> <p>Lancement des travaux : fin mai 2023</p> <p>Durée des travaux : 4 mois</p>																
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRTE)</p> <p>Nos Territoires d'Abord</p> <p>Contribution aux objectifs du SRADDET de réduction de la consommation d'énergie</p>																
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de tête de lampes changées - nombre de Kwats économisés <p>Le remplacement des 2 000 ampoules par des ampoules LED permettrait ainsi de réduire la consommation de plus de 70%.</p>																
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En termes d'attractivité territoriale : une meilleure gestion de l'éclairage public témoigne des ambitions de la communauté de communes pour devenir une destination durable qui répond aux attentes des visiteurs du 21e siècle, soucieux des économies d'énergie.</p> <p>En termes de stratégie économique, les efforts autour de l'éclairage public et de la consommation permettront à la collectivité d'être exemplaire et d'inviter les entreprises à poursuivre et densifier leurs efforts dans ce sens.</p>																
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 17/03/2023</p> <p>Rédacteur : CCPFML</p> <p>Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>																

FICHE ACTION : 4.1.2

PLAN DE PAYSAGE

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Lancement d'un plan de paysage de transition énergétique et écologique
Action n°	4.1.2
Axe stratégique	Axe 4 : Transition environnementale Objectif 4.1 : Réduire la consommation énergétique
Thématique générale	Energie
Type d'action	Planification - Outil d'aide à la décision - Concertation
Statut	Délibération en cours
Niveau de priorité	Moyen ++
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Description de l'action	<p>Le PNR du Luberon a été lauréat de l'appel à projet du ministère de la transition écologique et solidaire « Plan de paysage 2017 », lancé en 2018 et finalisé en 2020. Tout le territoire de la réserve de biosphère Luberon Lure a été couvert par l'étude et ce projet a été articulé à l'échelle des EPCI, dont celle de la Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure.</p> <p>Les principaux enjeux concernent la maîtrise de l'évolution des paysages au sein des divers projets thématiques structurants du territoire, classés par famille paysage (paysage de l'eau, paysage urbain, paysage de l'énergie, paysage de la mobilité, paysage agricole et forestier), ainsi que l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Ce projet a été partagé avec les habitants, les acteurs socio-économiques et validé par les élus/techniciens des EPCI.</p> <p>La France s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone dès 2050. Pour tenir cet engagement, l'Etat a fixé un objectif de multiplier par 10 la production d'énergie solaire à l'échelle de la France. Ces objectifs se traduisent dans l'application de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) qui s'articule autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La planification des énergies sur le territoire - La simplification des procédures - La mobilisation du foncier déjà artificialisé - Le partage de la valeur générée par ces énergies. <p>L'enjeu de la planification revient ainsi aux élus locaux. En effet, les collectivités doivent, d'ici la fin de l'année et après concertation du public, délibérer sur</p>

	<p>l'identification des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables, quelles qu'elles soient.</p> <p>Le territoire de la CCPFML étant dépourvu de document de planification unique, tel le SCOT ou le PLUi, il est proposé de lancer un Plan de paysage à l'échelle de l'EPCI permettant aux élus de définir ces zones de développement des énergies, confrontées aux caractéristiques du territoire et à ses paysages, tout en veillant à garantir un équilibre.</p>																
Localisation	Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure																
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1" data-bbox="568 685 1409 752"> <tr> <td>TOTAL PROJET HT</td> <td>80 000 €</td> </tr> </table>	TOTAL PROJET HT	80 000 €														
TOTAL PROJET HT	80 000 €																
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1" data-bbox="568 842 1409 1093"> <tr> <td>ADEME</td> <td>70%</td> <td>56 000 €</td> <td>a solliciter</td> </tr> <tr> <td>Fonds Vert</td> <td>10%</td> <td>8 000 €</td> <td>a solliciter</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>16 000 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total HT en €</td> <td>100%</td> <td>80 000 € HT</td> <td></td> </tr> </table>	ADEME	70%	56 000 €	a solliciter	Fonds Vert	10%	8 000 €	a solliciter	Autofinancement	20%	16 000 €		Total HT en €	100%	80 000 € HT	
ADEME	70%	56 000 €	a solliciter														
Fonds Vert	10%	8 000 €	a solliciter														
Autofinancement	20%	16 000 €															
Total HT en €	100%	80 000 € HT															
Calendrier	<p>Démarrage dernier trimestre 2023</p> <p>Durée : 18 mois</p>																
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contribution aux objectifs du SRADDET de réduction de la consommation d'énergie. Appel à projets "Plan de paysage 2023"																
Indicateurs de suivi et d'évaluation	nombre / surface de « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables par typologie d'énergie et de surface (surface déjà anthropisée, toiture, boisée, publique, privée etc.)																
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La transition énergétique va entraîner des modifications du paysage et des comportements. Pour réussir à mener à bien les projets liés à la transition énergétique, il est important d'emporter l'adhésion des élus, des populations au changement.</p> <p>Le plan de paysage permet de se positionner en amont des projets pour préparer son territoire aux futurs projets énergétiques en s'assurant de mener une réflexion paysagère et une politique territoriale cohérente. Les élus et la population peuvent reprendre la main sur le sujet, sans attendre un projet d'implantation d'infrastructures énergétiques lourdes pour se poser la question des ressources sur le territoire. L'idée est de ne plus subir les transformations mais de les accompagner, de passer d'un paysage subi à un paysage voulu.</p>																
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 05/06/2023</p> <p>Rédacteur : CCPFML</p> <p>Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>																

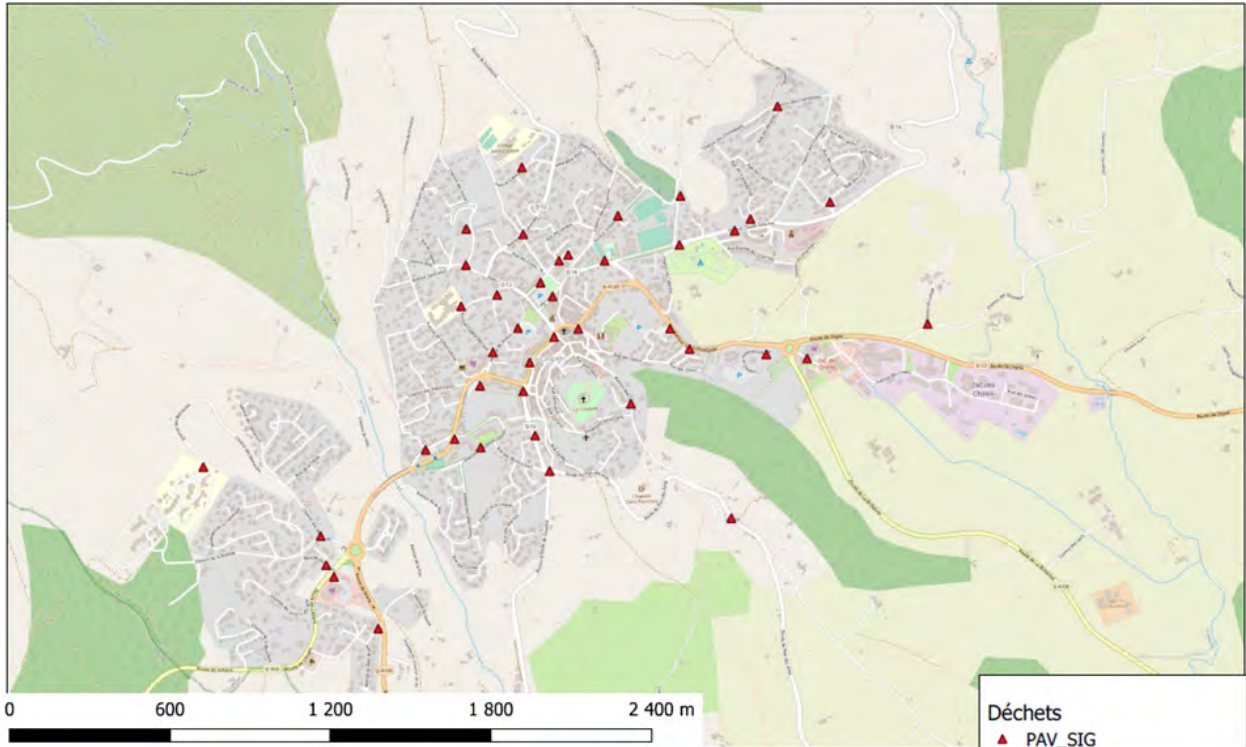
FICHE ACTION : 4.2.1

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception en préfecture : 22/06/2023

Action nom	Optimisation de la collecte des déchets ménagers
Action n°	4.2.1
Axe stratégique	Axe 4 : Transition environnementale Objectif 4.2 : Réduire la consommation énergétique
Thématique générale	Déchets
Type d'action	Mobilier, travaux
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort +++
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Description de l'action	<p>La loi NOTRe et la loi de transition énergétique pour la croissance verte ont récemment modifié le paysage de l'activité du secteur du déchet portant sur une nouvelle organisation territoriale et fixant des objectifs forts de réduction des déchets.</p> <p>Dans ce cadre, la communauté de communes a pour projet d'œuvrer pour une politique de gestion des déchets affirmée afin de rationaliser les collectes, augmenter les performances de tri et donc de réduire les quantités de déchets ultimes, et ce, dans le but de maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets.</p> <p>Un axe prioritaire de la mise en œuvre de cette politique est le passage en collecte verticale. Cela se traduit par la création de Points d'Apport Volontaire (PAV) regroupant les contenants dédiés aux dépôts des ordures ménagères et déchets recyclables (verre, papier, carton et emballages). Sur ce principe, les usagers trouveront en un seul lieu tous les contenants pour le dépôt de leurs déchets ménagers.</p> <p>Le changement de mode de collecte implique la suppression de l'ensemble des bacs de collecte à ordures ménagères et emballages en porte à porte sur la totalité du territoire. Ils se substitueront à des PAV qui seront implantés de manière à desservir un ensemble d'habitations, une rue, un lotissement, un quartier, ou une zone. Ces points d'apports seront équipés pour la collecte des flux de déchets suivants : Ordures ménagères résiduelles ; emballages ménagers recyclables et papiers (passage au biflux) ; verre ; cartons bruns.</p> <p>Qui plus est, des travaux de réaménagement et de sécurisation d'accès aux quais sont envisagés sur les déchetteries de la commune de Saint-Etienne les Orgues et de Forcalquier.</p>
Localisation	Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure

	Commune de Forcalquier et de Saint-Etienne les Orgues																				
	<div style="text-align: right; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 004 240400440 20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023 </div>																				
Dépenses prévisionnelles en € HT	<ul style="list-style-type: none"> Création des Points d'Apport Volontaire (PAV) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">TOTAL PROJET HT</td> <td style="text-align: right;">1 865 000 €</td> </tr> </table> Sécurisation déchetteries de Saint-Etienne-les-Orgues et de Forcalquier <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Sécurisation Saint-Etienne-les-Orgues</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td>Contrôle d'accès aux déchetteries</td> <td style="text-align: right;">220 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td style="text-align: right;">320 000€</td> </tr> </table> 	TOTAL PROJET HT	1 865 000 €	Sécurisation Saint-Etienne-les-Orgues	100 000 €	Contrôle d'accès aux déchetteries	220 000 €	TOTAL HT	320 000€												
TOTAL PROJET HT	1 865 000 €																				
Sécurisation Saint-Etienne-les-Orgues	100 000 €																				
Contrôle d'accès aux déchetteries	220 000 €																				
TOTAL HT	320 000€																				
Plan de financement prévisionnel en € HT	<ul style="list-style-type: none"> Création des Points d'Apport Volontaire (PAV) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Etat</td> <td style="width: 10%;">11%</td> <td style="width: 20%;">200 000€</td> <td style="width: 45%;">DETR déposée</td> </tr> <tr> <td>Région Sud</td> <td>50%</td> <td>930 000€</td> <td>NTA déposée</td> </tr> <tr> <td>Autres financeurs : Département ? Citéo ?</td> <td>9%</td> <td>167 000€</td> <td>CDST 2024-2026 à solliciter</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>30%</td> <td>568 000 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>1 865 000€</td> <td></td> </tr> </table> Sécurisation déchetteries de Saint-Etienne-les-Orgues et de Forcalquier (non défini) 	Etat	11%	200 000€	DETR déposée	Région Sud	50%	930 000€	NTA déposée	Autres financeurs : Département ? Citéo ?	9%	167 000€	CDST 2024-2026 à solliciter	Autofinancement	30%	568 000 €		Total	100%	1 865 000€	
Etat	11%	200 000€	DETR déposée																		
Région Sud	50%	930 000€	NTA déposée																		
Autres financeurs : Département ? Citéo ?	9%	167 000€	CDST 2024-2026 à solliciter																		
Autofinancement	30%	568 000 €																			
Total	100%	1 865 000€																			
Calendrier	<p>Lancement des travaux pour la mise en place des PAV : fin octobre 2023 Durée des travaux : 8 mois Inauguration prévisionnelle : juin 2024</p> <p>Travaux sur les déchetteries : 2024</p>																				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE) ; Nos Territoires d'Abord ; CDST - Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2021-2023 pour la phase 1 du projet</p>																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Le changement de mode de collecte permet d'estimer une réduction des coûts des collectes des OM et recyclables de 31% à 43% sur le budget de fonctionnement.</p>																				
Conséquence sur la fonction de centralité																					



Historique des mises à jour
de la fiche


Date de rédaction : 17/03/2023
Rédacteur : CCPFML
Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023

FICHE ACTION : 4.3.1

RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Création d'un nouveau réservoir d'eau potable
Action n°	4.3.1
Axe stratégique	Axe 4 : Transition environnementale Objectif 4.3 : Gérer la ressource en eau
Thématique générale	Eau
Type d'action	Mobilier, travaux, ressource en eau
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort +++
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier
Description de l'action	<p>Un diagnostic du réservoir St Marc établi en 2009 fait état de dégradations au niveau du génie civil, de l'étanchéité de la cuve, des conduites et équipements hydrauliques ainsi qu'au niveau des installations électriques et électromécaniques. Après consultation, la commune a confié en mai 2018 à <i>SEM Ingénierie</i> une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable St Marc comprenant un diagnostic, une étude de faisabilité et une phase de programmation. Le diagnostic hydraulique met en évidence que ce réservoir de 13 500 m³ est surdimensionné, entraînant des temps de séjour considérables ainsi que des contraintes d'exploitation. Le diagnostic structurel confirme que le génie civil du réservoir est très dégradé avec des risques d'effondrement de la couverture qui s'effrite à moyen terme. Le réservoir n'est plus étanche (fuites et infiltrations) et par conséquent n'est plus apte à stocker de l'eau potable. Un nouveau volume utile de 3 500 m³ est défini. Ce volume permet de maintenir les deux fonctions du réservoir et tient compte de l'évolution des besoins en eau liée à l'augmentation de population prévue pour 2028 (échéance PLU) puis 2048.</p> <p>Sur la base de ces éléments, il a été décidé de construire un nouvel ouvrage à proximité de l'actuel réservoir avec une altimétrie compatible avec l'ensemble des contraintes du réseau de distribution d'eau potable.</p> <p>Ce nouveau réservoir aura une capacité de 3 500 m³ et sera composé de deux cuves semi enterrées, d'une station de pompage et d'un local technique attenant. Ce projet, tel que défini en phase de programmation, tient compte du règlement d'urbanisme, des prescriptions d'intégration paysagère et des contraintes d'accessibilité et de stationnement évoquées par les religieuses trinitaires.</p>

Localisation	Commune de Forcalquier	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 004 240400440 20230615-51 2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023 </div>																					
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">TOTAL PROJET HT</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">2 731 346 €</td> </tr> </table>			TOTAL PROJET HT	2 731 346 €																		
TOTAL PROJET HT	2 731 346 €																						
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Etat</td> <td style="width: 15%;">13.18%</td> <td style="width: 20%;">360 000€</td> <td style="width: 40%;">DSIL</td> </tr> <tr> <td>Agence de l'Eau</td> <td>34.19%</td> <td>933 965€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>4%</td> <td>97 504€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>49%</td> <td>1 339 877€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>2 731 346 €</td> <td></td> </tr> </table>			Etat	13.18%	360 000€	DSIL	Agence de l'Eau	34.19%	933 965€		Département	4%	97 504€		Autofinancement	49%	1 339 877€		Total	100%	2 731 346 €	
Etat	13.18%	360 000€	DSIL																				
Agence de l'Eau	34.19%	933 965€																					
Département	4%	97 504€																					
Autofinancement	49%	1 339 877€																					
Total	100%	2 731 346 €																					
Calendrier	Juin 2024																						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE) ; CDST 2021-2023																						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation de l'alimentation en eau potable ; - Amélioration de la qualité de l'eau distribuée. 																						
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un nouveau réservoir d'eau potable permettra ainsi d'améliorer la qualité de l'eau potable, et donc du service rendu pour tous les habitants raccordés à l'eau de la commune																						
Annexe																							
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 17/03/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023																						

FICHE ACTION : 5.1.1

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES / TIERS-LEU

Accusé de réception en préfecture
 00421090840-20230613-51-2023-DE
 Date de réception en préfecture : 22/06/2023

Action nom	Pépinière d'entreprises tiers-lieu (Grand-Carré)		
Action n°	5.1.1		
Axe stratégique	Axe 5 : Attractivité économique Objectif 5.1 : Créer un écosystème senteurs-saveurs		
Thématique générale	Economie		
Type d'action	Construction d'un bâtiment tertiaire à usages mixtes		
Statut	En projet		
Niveau de priorité	Médian ++		
Maître d'ouvrage	Ville de Forcalquier		
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la création d'un pôle d'attractivité économique autour de notre filière d'excellence senteurs saveurs, la ville de Forcalquier souhaite installer, dans le centre bourg de Forcalquier, un espace multifonctionnel répondant aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer de la valeur pour les entreprises locales • Accompagner et faciliter l'installation de nouvelles entreprises • Accompagner les porteurs de projets et créateurs d'entreprises (incubation, formation, aide à l'installation, animation du réseau d'entreprises, innovation). • Proposer un lieu hybride portant des ambitions tant économiques que sociétales, dans le respect des contraintes environnementales. • Offrir un lieu d'échanges et une « vitrine » aux acteurs de la filière • Associer les habitants du territoire à cette dynamique <p>Un bâtiment ancien du centre de Forcalquier (Le Grand Carré) a été identifié pour l'installation des différents espaces. Il s'agit, dans une première phase, de rénover la totalité du lieu.</p> <p>Cela permettra de conforter le dynamisme du centre ancien et de renouveler le bâti urbain vieillissant. Les travaux de réhabilitation seront envisagés de manière éco responsable, tant en termes énergétiques que de choix des matériaux.</p> <p>Le projet sera conforme à une démarche globale d'aménagement durable.</p> <p>La rénovation du bâtiment et l'installation de cet espace s'inscrivent pleinement dans la stratégie économique du territoire.</p> <p>Une seconde tranche sera dédiée aux aménagements intérieurs et à la scénographie des différents espaces en fonction de leurs usages.</p>		
Localisation	Forcalquier		
Partenaires	AD04, entreprises locales, CCPFML		
Dépenses prévisionnelles en € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation du bâtiment du Grand-Carré <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL PROJET HT</td> <td style="text-align: center;">635 000€ HT</td> </tr> </table>	TOTAL PROJET HT	635 000€ HT
TOTAL PROJET HT	635 000€ HT		

<p>Plan de financement prévisionnel en € HT</p>	<div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 0.8em;"> Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023 </div> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;">Etat</td> <td style="width: 25%;">20%</td> <td style="width: 25%;">127 k€</td> <td style="width: 25%;">déposé</td> </tr> <tr> <td>Région Sud</td> <td>31,5%</td> <td>200 k€</td> <td>obtenu</td> </tr> <tr> <td>Fonds de concours</td> <td>18,9%</td> <td>120 k€</td> <td>obtenu</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>29,6%</td> <td>188 k€</td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #cccccc;"> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>635 000 €</td> <td></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement intérieur (estimation 50 000€) Gestion, animation du lieu (estimation 45 000€) 	Etat	20%	127 k€	déposé	Région Sud	31,5%	200 k€	obtenu	Fonds de concours	18,9%	120 k€	obtenu	Autofinancement	29,6%	188 k€		Total	100%	635 000 €	
Etat	20%	127 k€	déposé																		
Région Sud	31,5%	200 k€	obtenu																		
Fonds de concours	18,9%	120 k€	obtenu																		
Autofinancement	29,6%	188 k€																			
Total	100%	635 000 €																			
<p>Calendrier</p>	<p>En décembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le principe de lancer une étude pré-opérationnelle pour la faisabilité du projet. Marché à lancer, Lancement des travaux : janvier 2024 Durée des travaux : 8 mois</p>																				
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)</p>																				
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'entreprises accueillies, formées, installées - nombre et type d'animation organisée 																				
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Les objectifs principaux de ce projet sont de faire de Forcalquier une terre d'accueil reconnue pour les entreprises (et plus particulièrement dans le secteur des senteurs saveurs), de renforcer l'accompagnement des entrepreneurs, de créer de l'emploi et d'animer la filière afin de l'ancrer encore davantage dans le territoire.</p>																				
<p>Annexes</p>																					
<p><i>Illustration non contractuelle</i></p>	<p>Date de rédaction : 17/03/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>																				

FICHE ACTION : 5.2.1

EXTENSION DE LA Z.A

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Extension de la Zone d'Activité des Chalus																						
Action n°	5.2.1																						
Axe stratégique	Axe 5 : Attractivité économique Objectif 5.2 : Stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat																						
Thématique générale	Economie																						
Type d'action	Extension par aménagement d'une zone d'activité																						
Statut	En projet																						
Niveau de priorité	Médian ++																						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure																						
Description de l'action	Fin de la commercialisation pour la tranche 1 de l'extension de la ZA les Chalus à Forcalquier. L'opération d'aménagement de la 1ère tranche a été livrée en 2014 et présente une superficie de 47167 m². Plus aucun lot n'est à la vente au sein de la ZAC des Chalus II. Aussi, en vue de poursuivre la seconde tranche de son extension, la collectivité engage en octobre 2022 une procédure de Déclaration d'Utilité Publique.																						
Localisation	Forcalquier																						
Dépenses prévisionnelles en € HT	TOTAL PROJET HT		2 700 000€																				
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Etat</td> <td>30%</td> <td>810 000€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Sud</td> <td>20%</td> <td>540 000€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres financeurs</td> <td>10%</td> <td>270 000€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>40%</td> <td>1 080 000€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>2 700 000 €</td> <td></td> </tr> </table>			Etat	30%	810 000€		Région Sud	20%	540 000€		Autres financeurs	10%	270 000€		Autofinancement	40%	1 080 000€		Total	100%	2 700 000 €	
Etat	30%	810 000€																					
Région Sud	20%	540 000€																					
Autres financeurs	10%	270 000€																					
Autofinancement	40%	1 080 000€																					
Total	100%	2 700 000 €																					
Calendrier	Projet suspendu par l'absence de maîtrise foncière de la collectivité sur le terrain																						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)																						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre et type d'entreprises installées - nombre et type d'emploi créés 																						
Conséquence sur la fonction de centralité	Le territoire de Forcalquier attire de nouvelles populations (+4.1 % entre 2013 et 2018), sa population ne cesse par conséquent de croître. L'extension de la ZA permettra d'accueillir une génération d'entrepreneurs qui rayonnera sur le territoire. C'est un levier pour attirer des entreprises, créer des emplois et attirer de nouvelles populations désireuses de vivre et travailler au vert.																						
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 17/03/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023																						

FICHE ACTION : 5.2.2

HOTEL D'ENTREPRISES

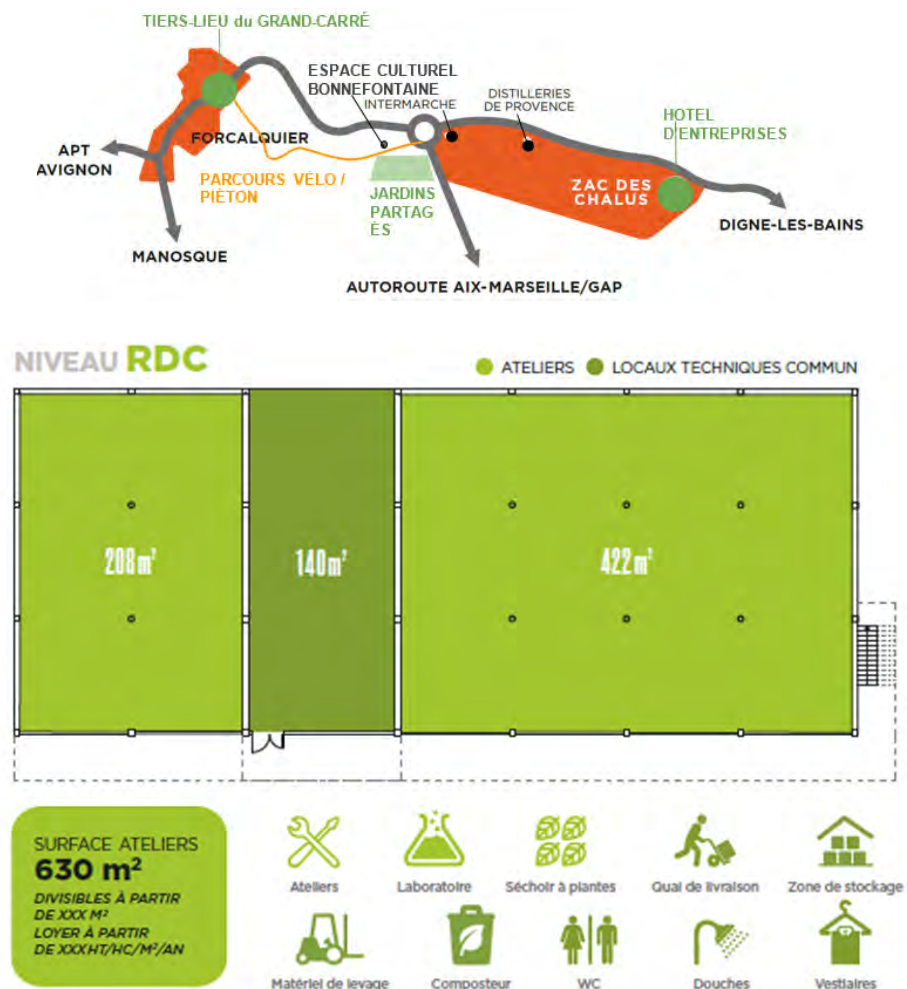
Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Construction d'un hôtel d'entreprises écoresponsable senteurs saveurs																														
Action n°	5.2.2																														
Axe stratégique	Axe 5 : Attractivité économique Objectif 5.2 : Stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat																														
Thématique générale	Economie																														
Type d'action	Construction d'un bâtiment tertiaire à usages mixtes																														
Statut	En projet																														
Niveau de priorité	Médian ++																														
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure																														
Description de l'action	Une étude d'opportunité et de structuration a été menée par l'Agence de développement économique Régionale Rising Sud. L'objectif était de conforter la pertinence de création d'un hôtel d'entreprises positionné sur la thématique senteurs-saveurs à Forcalquier et d'étudier sa structuration économique. Cette étude a confirmé la pertinence du projet et la nécessité d'accompagner en parallèle la filière senteurs- saveurs.																														
Localisation	Forcalquier																														
Dépenses prévisionnelles en € HT	TOTAL PROJET HT		1 804 649€ HT €																												
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Région</td> <td>3%</td> <td>50 000€</td> <td>obtenu</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>32%</td> <td>577 000€</td> <td>a demander</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>20%</td> <td>360 930€</td> <td>déposé</td> </tr> <tr> <td>Autre</td> <td>20%</td> <td>360 930€</td> <td>a chercher</td> </tr> <tr> <td>BDT</td> <td>5%</td> <td>90 232€</td> <td>a solliciter</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>365 557€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>1 804 649 €</td> <td></td> </tr> </table>			Région	3%	50 000€	obtenu	Région	32%	577 000€	a demander	Etat	20%	360 930€	déposé	Autre	20%	360 930€	a chercher	BDT	5%	90 232€	a solliciter	Autofinancement	20%	365 557€		Total	100%	1 804 649 €	
Région	3%	50 000€	obtenu																												
Région	32%	577 000€	a demander																												
Etat	20%	360 930€	déposé																												
Autre	20%	360 930€	a chercher																												
BDT	5%	90 232€	a solliciter																												
Autofinancement	20%	365 557€																													
Total	100%	1 804 649 €																													
Calendrier	Marché à lancer Lancement des travaux (estimation) en novembre 2024 Durée des travaux : 11 mois																														
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Nos Territoires d'Abord 2022-2027 (NTA) Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)																														

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre et type d'entreprises installées - nombre et type d'emploi créés
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>A travers son projet de création d'un hôtel d'entreprises, axe sur une thématique fortement identitaire pour le territoire (senteurs et saveurs), la Communauté de communes s'appuie sur les objectifs du SRADDET à savoir : le renforcement des fonctions de centralité de la ville de Forcalquier.</p> <p>En dotant la Zone d'Activités de nouveaux locaux, sur la thématique des senteurs et des saveurs, elle renforce le lien entre la ZA et le centre-ville, pôle d'emplois / pôle d'habitat, pôle économique / pôle touristique. Elle respecte une cohérence dans la localisation des activités économiques, en lien avec les objectifs de confortement des centralités et de gestion économe de l'espace.</p> <p>Ainsi, ce projet est l'une des composantes de la stratégie globale de consolidation de la filière économique des senteurs et des saveurs sur le territoire de Forcalquier.</p> <p>Cet hôtel d'entreprises répond aux ambitions de la Région Sud qui soutient la filière "Naturalité" en positionnant l'agriculture, l'agroalimentaire et l'agro-industrie comme des facteurs clés du développement régional.</p>

Accusé de réception en préfecture
004240400449-20230615-51-2023105
Date de réception en préfecture : 12/08/2023

Annexes



Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 17/03/2023</p> <p>Rédacteur : CCPFML</p> <p>Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>
---	---

FICHE ACTION : 5.3.1

OBSERVATOIRE DU COMMERCE

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Lancer un observatoire du commerce via un périmètre de sauvegarde du commerce
Action n°	5.3.1
Axe stratégique	Axe 5 : Attractivité économique Objectif 5.3 : Maintenir la diversité des commerces
Thématique générale	Commerce
Type d'action	Outil d'urbanisme d'aide à la décision
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian ++
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier
Description de l'action	<p>Cette action a été préconisée lors du diagnostic sur l'état de santé du commerce en centre-ville (étude "Shop'in" réalisée dans le cadre de Petites villes de demain - subventionnée à 100% par la BDT). Il a été mis en avant une problématique de rotation commerciale et la nécessité d'anticiper des transmissions et des mutations à venir de commerces stratégiques et essentiels pour préserver la diversité commerciale. Au regard de la situation du commerce et de l'artisanat de vitrine, plusieurs axes stratégiques ont été proposés à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger le linéaire marchand en centralité, - Anticiper les transmissions et les reprises d'activités, - Gérer la saisonnalité des commerces. <p>C'est un outil qui permet d'observer le plus en amont possible les projets de cession et d'agir concrètement le plus tôt possible, en mettant en place un droit de préemption au profit de la commune de Forcalquier sur la cession des fonds artisanaux, des commerces, des baux commerciaux et des terrains objets de projet d'aménagement commercial, sur un périmètre déterminé.</p>
Localisation	Forcalquier
Partenaires	Après avis favorables de la Chambre de Commerce puis de la Chambre des Métiers
Dépenses prévisionnelles en € HT	
Calendrier	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de reprise / transmission visées - nombre de préemption
Conséquence sur la fonction de centralité	Le maintien du commerce de proximité constitue un enjeu majeur, tant pour des raisons économiques que sociales. En effet, si le commerce peut avoir une fonction économique importante, il est aussi source d'une dynamique urbaine, de convivialité, d'animation économique et sociale.
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 17/03/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>

FICHE ACTION : 5.3.2

IMERTIA

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	IMERTIA : une solution numérique pour le territoire																	
Action n°	5.3.2																	
Axe stratégique	Axe 5 : Attractivité économique Objectif 5.3 : Maintenir la diversité des commerces																	
Thématique générale	Commerce																	
Type d'action	Outil numérique de valorisation du territoire																	
Statut	Engagé																	
Niveau de priorité	Médian ++																	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure																	
Description de l'action	<p>Solution préconisée suite à un diagnostic sur l'état de santé du commerce en centre-ville (étude "Shop'in" réalisée dans le cadre de Petites villes de demain - subventionnée à 100% par la BDT)</p> <p>Application de développement territorial, centré utilisateur, pour avoir une expérience complète sur le territoire en valorisant les socio-professionnels (artisans, professionnels, restaurateurs, commerçants), et en promouvant les animations locales (type événements, festivités locales) ainsi que les activités de pleines natures (rando au départ de la ville-centre). L'application a l'originalité de donner à voir et à écouter (visuels + podcasts). Elle permet également de (re)découvrir les lieux culturels, remarquables, à travers des itinéraires thématiques, nouveaux.</p>																	
Localisation	Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure																	
Partenaires	CCI, association des commerçants, OT, acteurs locaux																	
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Web app : accès à l'offre locale</td> <td></td> <td>15 000€</td> </tr> <tr> <td>Réalisation des contenus</td> <td></td> <td>17 000€</td> </tr> <tr> <td>Identité / personnalisation Webapp</td> <td></td> <td>500€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PROJET HT</td> <td></td> <td>32 500€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PROJET EN TTC</td> <td></td> <td>39 000€</td> </tr> </table>			Web app : accès à l'offre locale		15 000€	Réalisation des contenus		17 000€	Identité / personnalisation Webapp		500€	TOTAL PROJET HT		32 500€	TOTAL PROJET EN TTC		39 000€
Web app : accès à l'offre locale		15 000€																
Réalisation des contenus		17 000€																
Identité / personnalisation Webapp		500€																
TOTAL PROJET HT		32 500€																
TOTAL PROJET EN TTC		39 000€																
Plan de financement prévisionnel en € TTC	<table border="1"> <tr> <td>Banque des Territoires</td> <td>51%</td> <td>20 000€</td> <td>obtenu</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>49%</td> <td>19 000€</td> <td></td> </tr> </table>			Banque des Territoires	51%	20 000€	obtenu	Autofinancement	49%	19 000€								
Banque des Territoires	51%	20 000€	obtenu															
Autofinancement	49%	19 000€																

		Total	100%	39 000€	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023
Calendrier	Septembre 2023				
Lien autres programmes et contrats territorialisés					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'événement, artisans, commerçants ect. géoréférencés - nombre d'utilisateurs 				
Conséquence sur la fonction de centralité	Il s'agit de valoriser le territoire, à travers une webapplication qui ne nécessite pas d'être téléchargée, mais juste d'être "flashée" grâce à un Qrcode. Cette solution numérique préconisée dans le cadre du plan de relance, permet d'apporter un souffle nouveau / numérique sur le commerce, le territoire. C'est une action qui permet de promouvoir les événements du territoire et de le rendre plus attractif.				

Annexes



Historique des mises à jour de la fiche



Date de rédaction : 17/03/2023
Rédacteur : CCPFML
Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023

FICHE ACTION : 6.1.1

PATRIMOINE BÂTI (classé)

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Restaurer, entretenir, rénover le patrimoine historique bâti de Forcalquier : Cathédrale ND du Bourguet, la Chapelle Saint-Panrace	
Action n°	6.1.1	
Axe stratégique	Axe 6 : Tourisme et patrimoine Objectif 6.1 : Préserver la richesse patrimoniale	
Thématique générale	Patrimoine	
Type d'action	Restauration de monuments historiques inscrits et/ou classés aux Monuments Historiques	
Statut	Engagé	
Niveau de priorité	Fort +++	
Maître d'ouvrage	Commune de Forcalquier	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ● La restauration de la Cathédrale Notre Dame du Bourguet Bâtiment propriété de la commune de Forcalquier, classé aux MH le 18 avril 1914. L'église Notre Dame du Bourguet représente, sans conteste, le monument majeur de Forcalquier. C'est un monument connu dès 1155. Une étude diagnostic menée par Stéphane Berhault architecte du patrimoine, met en exergue les nombreux maux qui affectent la cathédrale. Aussi, et en complément de l'opération de réhabilitation patrimoniale de l'édifice portant sur les travaux au niveau du clocher, de la nef versant Sud et du Bas-côté Sud en cours de lancement ; la commune souhaite entreprendre une nouvelle tranche de travaux. Il s'agit plus exactement de procéder à des travaux de : <ul style="list-style-type: none"> - restauration et d'étanchéité de la couverture, versant nord de la nef et son bas-côté ; - ravalement des façades ; - reprise de l'affaissement de l'autel ; ● La restauration de la Chapelle Saint-Panrace La chapelle Saint Panrace prend place au sud-est du bourg de Forcalquier. Elle est protégée par une inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1997. Un diagnostic mené par Stéphane BERHAULT, architecte du patrimoine, met en exergue l'état de délabrement avancé du bâtiment. On relève également l'instabilité du terre rocheux supportant l'édifice. Pour préserver ce site historique, la commune va entreprendre des travaux de restauration générale. 	
Localisation	Forcalquier	
Partenaires	ABF, DRAC	
Dépenses prévisionnelles en € HT	Cathédrale ND du Bourguet	750 000€

	<table border="1"> <tr> <td>Chapelle Saint-Panrace</td> <td>101 000€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PROJET HT</td> <td>851 000€</td> </tr> </table>	Chapelle Saint-Panrace	101 000€	TOTAL PROJET HT	851 000€																																								
Chapelle Saint-Panrace	101 000€																																												
TOTAL PROJET HT	851 000€																																												
Plan de financement prévisionnel en € HT	<ul style="list-style-type: none"> Cathédrale ND du Bourguet <table border="1"> <tr> <td>Etat</td> <td>20%</td> <td>150 000€</td> <td>DSIL obtenu</td> </tr> <tr> <td>DRAC</td> <td>19.47%</td> <td>146 000€</td> <td>obtenu</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>33.82%</td> <td>246 000€</td> <td>obtenu</td> </tr> <tr> <td>Mécénat</td> <td>2.66%</td> <td>20 000€</td> <td>obtenu</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>25%</td> <td>188 000€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>750 000€</td> <td></td> </tr> </table> Chapelle Saint Panrace <table border="1"> <tr> <td>Etat</td> <td>20%</td> <td>20 200€</td> <td>obtenu</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>40%</td> <td>40 400€</td> <td>obtenu</td> </tr> <tr> <td>ACROF</td> <td>20%</td> <td>20 200€</td> <td>a solliciter</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>20 200€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>101 000€</td> <td></td> </tr> </table> 	Etat	20%	150 000€	DSIL obtenu	DRAC	19.47%	146 000€	obtenu	Région	33.82%	246 000€	obtenu	Mécénat	2.66%	20 000€	obtenu	Autofinancement	25%	188 000€		Total	100%	750 000€		Etat	20%	20 200€	obtenu	Région	40%	40 400€	obtenu	ACROF	20%	20 200€	a solliciter	Autofinancement	20%	20 200€		Total	100%	101 000€	
Etat	20%	150 000€	DSIL obtenu																																										
DRAC	19.47%	146 000€	obtenu																																										
Région	33.82%	246 000€	obtenu																																										
Mécénat	2.66%	20 000€	obtenu																																										
Autofinancement	25%	188 000€																																											
Total	100%	750 000€																																											
Etat	20%	20 200€	obtenu																																										
Région	40%	40 400€	obtenu																																										
ACROF	20%	20 200€	a solliciter																																										
Autofinancement	20%	20 200€																																											
Total	100%	101 000€																																											
Calendrier prévisionnel	Cathédrale ND du B. : lancement des travaux en juin 2022 (durée de 14 mois) Chapelle St P. : marché attribué, travaux lancé en février 2023 (durée de 6 mois)																																												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)																																												
Conséquence sur la fonction de centralité	Bâti, non bâti, classé ou pas, historique, industriel, naturel, immatériel... le patrimoine protéiforme permet de construire un récit territorial, notamment pour les petites villes rurales. La rénovation du patrimoine historique constitue un véritable levier de revalorisation, de revitalisation et de renforcement de l'attractivité du territoire. Le patrimoine est un atout important pour les villes rurales.																																												
	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Cathédrale ND du B.</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Chapelle Saint Panrace</p>  </div> </div>																																												
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 27/04/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023																																												

FICHE ACTION : 6.1.2

NOUVEAU MUSÉE

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

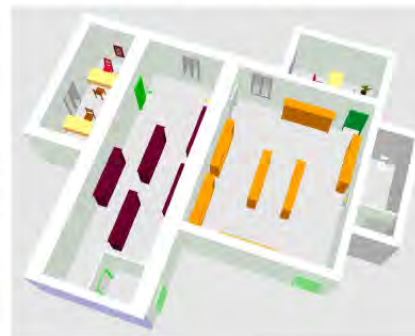
Action nom	Rénovation, aménagement R+1 et R+2 de l'ancienne maison de Lucien Henry (collectionneur) en vue de la création d'un nouveau musée municipal					
Action n°	6.1.2					
Axe stratégique	Axe 6 : Tourisme et patrimoine Objectif 6.1 : Préserver la richesse patrimoniale					
Thématique générale	Bâtiments - patrimoine architectural					
Type d'action	Restauration de monument historique					
Statut	Validé					
Niveau de priorité	Fort +++					
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure					
Description de l'action	<p>Les collections du musée de Forcalquier proviennent de dépôts d'État, de dons et de legs de bienfaiteurs comme Martial Sicard dès 1916 ou Marguerite Audibert, née Plauchud, en 1946. Ancien musée classé et contrôlé, il est classé musée de France. Le musée conserve des collections riches et diversifiées : beaux-arts, sciences, militaria, archéologie, mobilier, objets religieux, objets de la vie quotidienne, costume. L'exposition permanente présente une sélection de pièces remarquables et caractéristiques de l'esprit des lieux. Le musée conserve également des collections originales d'art contemporain, dont celle de Lucien Henry.</p> <p>Avec le projet de rénovation de l'ancienne maison de Lulu, les visiteurs pourront accéder aux caves à Lulu - lieu d'exposition d'artistes depuis la rue d'Orléans. A travers la réhabilitation de son logement, la collectivité aménage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au RdC et R+1 de nouveaux espaces d'exposition pour le Musée patrimonial de Forcalquier. - Au R+2 : création d'un logement pour accueillir les stagiaires, artistes, musiciens dans le cadre de manifestations et de programmes culturels. <p>L'objectif est de rendre le R+1 accessible aux PMR via un monte escalier</p> <p>Soutien résolu des artistes et passionné d'art, Lucien Henry (1924-1988) avec la galerie Le Clou et plus tard avec le Centre d'art contemporain Boris Bojnev, a impulsé un élan artistique dépassant largement sa ville natale de Forcalquier.</p>					
Localisation	Forcalquier - centre historique					
Partenaires	ABF					
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Remise en état de l'escalier, réaménagement du R+2 + terrasse / R+1</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL PROJET HT</td> <td style="text-align: right;">242 000 €</td> </tr> </table> <p>Avec une hausse du prix des matériaux et une mise aux normes générales ERP il faudra compter en TTC : 350 000€ TTC</p>		Remise en état de l'escalier, réaménagement du R+2 + terrasse / R+1		TOTAL PROJET HT	242 000 €
Remise en état de l'escalier, réaménagement du R+2 + terrasse / R+1						
TOTAL PROJET HT	242 000 €					

Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1"> <tr> <td>Etat</td> <td>50%</td> <td>121 000€ déposé</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>30%</td> <td>73 000€ déposé</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>48 000€</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>100%</td> <td>242 000€</td> </tr> </table>			Etat	50%	121 000€ déposé	Région	30%	73 000€ déposé	Autofinancement	20%	48 000€	Total	100%	242 000€
	Etat	50%	121 000€ déposé												
	Région	30%	73 000€ déposé												
	Autofinancement	20%	48 000€												
	Total	100%	242 000€												
Calendrier	Musée : marché à lancer, travaux prévu en septembre 2024 (durée de 8 mois)														
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)														
Conséquence sur la fonction de centralité	Bâti, non bâti, classé ou pas, historique, industriel, naturel, immatériel... le patrimoine protéiforme permet de construire un récit territorial, notamment pour les petites villes rurales. La rénovation du patrimoine constitue un véritable levier pour renforcer l'attractivité du territoire.														



AMÉNAGEMENT R+1 ET R+2 MAISON LUCIEN HENRY

Salle d'exposition œuvres légères et tableaux



AMÉNAGEMENT R+1 ET R+2 MAISON LUCIEN HENRY



R+2 projet de 108 m2



Historique des mises à jour de la fiche

Date de rédaction : 27/04/2023

Rédacteur : CCPFML

Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023

FICHE ACTION : 6.2.1

RESTRUCTURATION DE L'O.T

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Restructuration de l'Office de Tourisme du Pays de Forcalquier					
Action n°	6.2.1					
Axe stratégique	Axe 6 : Tourisme et patrimoine Objectif 6.2 : Promouvoir le territoire					
Thématique générale	Tourisme					
Type d'action	Salaire - Etude					
Statut	En projet					
Niveau de priorité	Médian ++					
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure					
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa compétence en matière de tourisme, la CCPFML souhaite développer un tourisme de qualité. La réflexion porte notamment sur l'Office de Tourisme et sur la manière dont la CCPFML pourrait l'accompagner dans ses missions de promotion touristique. L'objectif est de restructurer l'OT, géré jusqu'à présent par une association loi 1901, par la création d'une régie au sein de la Communauté de communes intégrant les missions obligatoires d'un OT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail en collaboration avec l'Office de Tourisme pour l'élaboration d'une stratégie touristique de qualité. • Inscription au Contrat Ruralité de Relance et de Transition Écologique signé, avec l'Etat et la CCHPPB, d'une étude de préfiguration d'un OT inter-intercommunautaire. • Prises de contact pour travailler sur un territoire touristique élargi à des communes qui ne font pas partie du périmètre de la CCPFML afin de créer une cohérence dans la stratégie et de mutualiser certains moyens. • Travail en interne sur la mise au point d'un plan de marketing territorial dynamique qui s'appuiera sur des outils de communication adaptés aux nouvelles attentes des visiteurs. L'objectif étant d'afficher une identité forte et distinctive pour notre territoire. 					
Localisation	Forcalquier					
Dépenses prévisionnelles en €	<table border="1"> <tr> <td>TOTAL des salaires sur 12 mois (en € TTC)</td> <td>144 000€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL étude (en € TTC)</td> <td>8 000€</td> </tr> </table>		TOTAL des salaires sur 12 mois (en € TTC)	144 000€	TOTAL étude (en € TTC)	8 000€
TOTAL des salaires sur 12 mois (en € TTC)	144 000€					
TOTAL étude (en € TTC)	8 000€					

Plan de financement prévisionnel en € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Salaires <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #cccccc;">Total autofinancement TTC</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: right;">144 000€</td> <td style="font-size: small; vertical-align: top;"> Accusé de réception en préfecture 0011700440-20230615-51-144-102 Date de réception préfecture : 22/06/2023 </td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Etude / AMO <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Etat</td> <td style="text-align: center;">50%</td> <td style="text-align: right;">4 000€</td> <td>inscrit CR RTE</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: center;">50%</td> <td style="text-align: right;">4 000€</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;">Total HT</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: right;">8 000€</td> <td></td> </tr> </table>	Total autofinancement TTC	100%	144 000€	Accusé de réception en préfecture 0011700440-20230615-51-144-102 Date de réception préfecture : 22/06/2023	Etat	50%	4 000€	inscrit CR RTE	Autofinancement	50%	4 000€		Total HT	100%	8 000€	
Total autofinancement TTC	100%	144 000€	Accusé de réception en préfecture 0011700440-20230615-51-144-102 Date de réception préfecture : 22/06/2023														
Etat	50%	4 000€	inscrit CR RTE														
Autofinancement	50%	4 000€															
Total HT	100%	8 000€															
Calendrier	Janvier 2024																
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)																
Conséquence sur la fonction de centralité	Produire un tourisme qualitatif, c'est créer un cadre de vie attractif propice au développement durable du territoire.																
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 28/04/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023																

FICHE ACTION : 6.2.2

MARQUE HAUTE-PROVENCE

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Destination infra-régionale Haute-Provence
Action n°	6.2.2
Axe stratégique	Axe 6 : Tourisme et patrimoine Objectif 6.2 : Promouvoir le territoire
Thématique générale	Tourisme
Type d'action	Adhésion
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible +
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération DLVA Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Description de l'action	<p>Le travail mené autour du devenir de la station de Lure a été le point de départ d'une réflexion plus globale sur la politique touristique à mener sur le territoire. L'ambition de la collectivité est de s'appuyer sur un marketing territorial fort qui mettra non seulement en avant la douceur de vivre en Haute-Provence mais concourra également à créer une nouvelle attractivité autour de sujets essentiels du territoire tels que les senteurs saveurs ou le patrimoine.</p> <p>Ce que nous voulons mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cadre unique pour porter nos actions de promotion touristique. - Une marque identitaire « Haute-Provence » qui servira de support à une stratégie marketing et de communication commune aux trois territoires. - Une meilleure coopération entre les territoires. Mutualisation de certains outils (communication, numérique...). - Une destination infrarégionale de court séjour, notamment dans le cadre d'un tourisme de proximité, pour fixer davantage les visiteurs sur le territoire. <p>Les premières actions à prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion préalable afin de poser nos intentions et de confirmer l'opportunité de nous associer pour créer la marque : 25 mars 2022. - Définir la gouvernance et les rôles de chacun. - Définir les objectifs de la marque « Haute-Provence ». - Établir les premiers diagnostics pour chaque territoire (nombre de lits, nuitées, filières majeures, marchés prioritaires...).

		<small>Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023</small>																	
Localisation	Forcalquier																		
Partenaires	OT - AD04 - Communauté d'Agglomération DLVA - Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon - PNR Luberon - Région Sud																		
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="background-color: #cccccc;">TOTAL PROJET HT</td> <td style="background-color: #cccccc;">99 000€</td> </tr> </table>			TOTAL PROJET HT	99 000€														
TOTAL PROJET HT	99 000€																		
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>DLVA</td> <td style="text-align: center;">33,34%</td> <td style="text-align: center;">33 000€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CCHPPB</td> <td style="text-align: center;">33,33%</td> <td style="text-align: center;">33 000€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CCPFML</td> <td style="text-align: center;">33,33%</td> <td style="text-align: center;">33 000€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: center;">99 000€</td> <td></td> </tr> </table>			DLVA	33,34%	33 000€		CCHPPB	33,33%	33 000€		CCPFML	33,33%	33 000€		Total HT	100%	99 000€	
DLVA	33,34%	33 000€																	
CCHPPB	33,33%	33 000€																	
CCPFML	33,33%	33 000€																	
Total HT	100%	99 000€																	
Calendrier	Janvier 2024																		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRRTE)																		
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans le cadre de sa compétence en matière de tourisme, la CCPFML veille à produire un tourisme qualitatif, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement durable du territoire.																		
Annexes																			
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 28/04/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023																		

FICHE ACTION : 6.2.3

APN (Activités Pleine Nature)

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-51-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Aménagement et entretien des sentiers de randonnée (pédestre, VTT, trail)														
Action n°	6.2.3														
Axe stratégique	Axe 6 : Tourisme et patrimoine Objectif 6.2 : Promouvoir le territoire														
Thématique générale	Tourisme - Sport														
Type d'action	Aménagement, balisage, partenariat														
Statut	Engagé														
Niveau de priorité	Médian+++														
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure														
Description de l'action	<p>La Communauté de communes gère un réseau de 37 sentiers de randonnée pédestre pour un total de plus de 280 km, 12 sentiers VTT soit 195 km dont une trace enduro, et 6 sentiers dédiés au trail. Un soutien technique et financier du Conseil départemental est apporté chaque année depuis 2008. En 2022, nous avons pu aménager de nouveaux sentiers sur le territoire.</p> <p>A ce jour, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'entretenir les sentiers, et sentiers balisés - de créer de nouveaux itinéraires de randonnée (pédestre, équestre, VTT-VTC, trail etc.) afin de diversifier l'offre sportive, nature, culturelle, patrimoniale et touristique du territoire. 														
Localisation	CCPFML														
Partenaires	Un important travail de veille est mené sur l'ensemble de l'offre de randonnée par 3 associations locales : Randonner en Haute Provence et Accueil Village France pour les sentiers pédestres et, Forcal'crew pour la trace enduro.														
Dépenses prévisionnelles en € HT	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 70%;">TOTAL PROJET HT</td> <td style="width: 30%;">20 000€</td> </tr> </table>			TOTAL PROJET HT	20 000€										
TOTAL PROJET HT	20 000€														
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20%;">CD 04</td> <td style="width: 10%;">50%</td> <td style="width: 15%;">10 000€</td> <td style="width: 55%;">à déposer</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>50%</td> <td>10 000€</td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #cccccc;"> <td>Total HT</td> <td>100%</td> <td>20 000€</td> <td></td> </tr> </table>			CD 04	50%	10 000€	à déposer	Autofinancement	50%	10 000€		Total HT	100%	20 000€	
CD 04	50%	10 000€	à déposer												
Autofinancement	50%	10 000€													
Total HT	100%	20 000€													

Calendrier	Janvier 2024	
Lien autres programmes et contrats territorialisés		Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le dernier baromètre IPSOS (ANCT + BDT) indique que 62% des français pointent la proximité de la nature comme un atout principal pour les Petites villes de demain.</p> <p>La présence de la nature, les paysages, les aménagements, le respect et la valorisation de la biodiversité, sont autant d'éléments qui apportent un cadre et un confort de vie qui contribue à la vitalité d'un territoire.</p>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 28/04/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023	

FICHE ACTION : 6.3.1

STATION LURE 4 SAISONS

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Requalification de la Station de Lure et création d'un pôle ludique nature
Action n°	6.3.1
Axe stratégique	Axe 6 : Tourisme et patrimoine Objectif 6.3 : Requalifier durablement la Station de la montagne de Lure
Thématique générale	Tourisme
Type d'action	Aménagement,
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian+++
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes détient la compétence en matière de tourisme et souhaite développer et revaloriser le site de la station de Lure qui s'étend sur la commune de Saint-Etienne-les-Orgues. Il s'agit de construire un projet vertueux et respectueux de l'environnement, en mettant en place des aménagements touristiques autonomes, non dépendants de l'enneigement. La volonté est de créer une nouvelle attractivité en toutes saisons, notamment pour les familles.</p> <p>Une étude pré-opérationnelle (financée par un FNADT dans le cadre du dispositif Plan Avenir Montagne) a permis d'identifier les bases des futurs développements de la station de Lure qui s'étaleront sur les 4 prochaines années, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Requalification des abords du bâtiment d'accueil de la Station (le Caillou) : désimperméabilisation des parkings, démontage installations vétustes, travail sur la signalétique et les plantations... • Création d'espaces de convivialité et d'une aire ludique 1er âge : tables de pique-nique, chaises longues ancrées au sol, jeux pour les plus jeunes... • Station de recharge solaire autonome pour les vélos à assistance électrique : borne d'entretien vélos, espace de détente pour les cyclistes, installation d'une canopée en bois, végétalisée, • Aménagement d'un espace ludique vélo : espace de maniabilité pour cyclistes débutants. • Aménagement d'un parcours sportif pédestre agrémenté, en accès libre, • Parcours ludique : aire de jeu, en accès libre, constituée de différents modules à découvrir au gré d'une randonnée familiale. • Espace d'observation des étoiles : L'observatoire solaire situé sur le périmètre de la station constitue déjà une activité forte de la station avec un fonctionnement à l'année. Il s'agit de renforcer son offre en créant des aménagements supplémentaires afin de proposer un espace d'initiation à

	l'astronomie.	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <small>Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230615-51-2023-DE Date de réception préfecture : 22/06/2023</small> </div>																																	
Localisation	Saint-Etienne-les-Orgues																																		
Partenaires	Randonner en Haute-Provence, Accueil Village France, Forcal'crew																																		
Dépenses prévisionnelles en € HT	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un pôle ludique nature <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Phase 1 : parcours VTT</td> <td style="text-align: right;">80 990€</td> </tr> <tr> <td>Phase 2 : parcours santé, ludique</td> <td style="text-align: right;">50 000€</td> </tr> <tr> <td>Phase 3 : espace d'observation</td> <td style="text-align: right;">50 000€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PROJET HT</td> <td style="text-align: right;">180 990€</td> </tr> </table> Requalification des abords du bâtiment d'accueil Le Caillou <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">TOTAL PROJET (aire de jeu, espace de convivialité)</td> <td style="text-align: right;">318 776€</td> </tr> </table> 			Phase 1 : parcours VTT	80 990€	Phase 2 : parcours santé, ludique	50 000€	Phase 3 : espace d'observation	50 000€	TOTAL PROJET HT	180 990€	TOTAL PROJET (aire de jeu, espace de convivialité)	318 776€																						
Phase 1 : parcours VTT	80 990€																																		
Phase 2 : parcours santé, ludique	50 000€																																		
Phase 3 : espace d'observation	50 000€																																		
TOTAL PROJET HT	180 990€																																		
TOTAL PROJET (aire de jeu, espace de convivialité)	318 776€																																		
Plan de financement prévisionnel en € HT	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un pôle ludique nature <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Etat</td> <td style="width: 10%;">40%</td> <td style="width: 15%;">72 396€</td> <td style="width: 55%;">phase 1 déposé (FNADT-CIMA)</td> </tr> <tr> <td>Région Sud</td> <td>40%</td> <td>72 396€</td> <td>a solliciter</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>36 198€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>100%</td> <td>180 990€</td> <td></td> </tr> </table> Requalification des abords du bâtiment d'accueil Le Caillou <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Etat</td> <td style="width: 10%;">40%</td> <td style="width: 15%;">127 510€</td> <td style="width: 55%;">obtenu</td> </tr> <tr> <td>Région Sud</td> <td>40%</td> <td>127 510€</td> <td>déposé</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>63 755€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>100%</td> <td>318 776€</td> <td></td> </tr> </table> 			Etat	40%	72 396€	phase 1 déposé (FNADT-CIMA)	Région Sud	40%	72 396€	a solliciter	Autofinancement	20%	36 198€		Total HT	100%	180 990€		Etat	40%	127 510€	obtenu	Région Sud	40%	127 510€	déposé	Autofinancement	20%	63 755€		Total HT	100%	318 776€	
Etat	40%	72 396€	phase 1 déposé (FNADT-CIMA)																																
Région Sud	40%	72 396€	a solliciter																																
Autofinancement	20%	36 198€																																	
Total HT	100%	180 990€																																	
Etat	40%	127 510€	obtenu																																
Région Sud	40%	127 510€	déposé																																
Autofinancement	20%	63 755€																																	
Total HT	100%	318 776€																																	
Calendrier prévisionnel	<p>Phase 1 (parcours VTT) : lancée Lancement de travaux en septembre 2023 Durée des travaux : 5 mois</p> <p>Requalification des abords du Caillou Marché à lancer. Lancement des travaux prévu en janvier 2024 Durée des travaux : 6 mois</p>																																		

Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>« Plan Avenir Montagne » (juillet 2022). « AMI Contrat de Station 2030 », dans le cadre d'une candidature collective menée par le Département Espace Valléen, porté par le Parc Naturel régional du Luberon,</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le dernier baromètre IPSOS (ANCT + BDT) indique que 62% des français pointent la proximité de la nature comme un atout principal pour les Petites villes de demain. La présence de la nature, les paysages, les aménagements, le respect et la valorisation de la biodiversité, sont autant d'éléments qui apportent un cadre et un confort de vie qui contribue à la vitalité d'un territoire.</p> <p>Ce projet de belle ampleur pour le territoire va permettre de redynamiser de manière très qualitative le site naturel de la montagne de Lure qui offre un espace de fraîcheur et de pleine nature très appréciable compte tenu de l'évolution climatique, notamment en été. Il est nécessaire pour apporter un nouveau souffle au territoire et marquera le début d'un développement touristique nécessaire.</p>
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 28/04/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>

Accusé de réception en préfecture
04/06/2023 à 10h04
Date de réception préfecture : 22/06/2023

FICHE ACTION : 6.3.2

LA SAUVAGINE

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20230615-51-2023-DE
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

Action nom	Acquisition et requalification du bâtiment "la Sauvagine"	
Action n°	6.3.2	
Axe stratégique	Axe 6 : Tourisme et patrimoine Objectif 6.3 : Requalifier durablement la Station de la montagne de Lure	
Thématique générale	Tourisme	
Type d'action	Travaux de rénovation d'hôtellerie / restauration,	
Statut	En projet	
Niveau de priorité	Faible +	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure	
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes détient la compétence en matière de tourisme et souhaite développer et revaloriser le site de la station de Lure qui s'étend sur la commune de Saint-Etienne-les-Orgues.</p> <p>La Montagne de Lure est la montagne la plus méridionale des Alpes de Haute-Provence. Celle-ci accueillait une petite station de sports d'hiver, la plus accessible du département pour les bassins de population d'Aix-en-Provence et Marseille. Depuis quelques années cependant, le manque de neige récurrent contraint à repenser le modèle de cette station. Dans ce cadre, celle-ci se destine donc à devenir un pôle sportif outdoor permettant, outre la pratique sportive, de valoriser l'environnement (Espace naturel sensible ou ciel étoilé, notamment).</p> <p>Ainsi, par les différentes réalisations qui accompagnent cette restructuration totale du site, les partenaires souhaitent proposer un site expérimental, qui visera à proposer de nouveaux modèles de fonctionnement, de nouvelles activités, à sensibiliser à la montagne de nouveaux publics, etc.</p> <p>Dans ce processus de requalification, cette action visera tout particulièrement à permettre la réhabilitation des bâtiments d'accueil, incluant un lieu d'hébergement et un lieu de restauration (salle modulable pour accueillir par exemple des séminaires).</p>	
Localisation	Saint-Etienne-les-Orgues	
Partenaires	Département 04 - chef de file du projet ALCOTRA Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence + DMO Piemonte S.C.R.L	
Dépenses prévisionnelles en € HT	Acquisition des murs	260 000€

	<table border="1"> <tr> <td>Fonds de commerce</td> <td></td> <td>90 000€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux de rénovation</td> <td></td> <td>748 747,50€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL PROJET HT</td> <td></td> <td>918 747,50 €</td> <td></td> </tr> </table> <p><i>L'évaluation des Domaines n'a pas encore été faite</i></p>	Fonds de commerce		90 000€		Travaux de rénovation		748 747,50€		TOTAL PROJET HT		918 747,50 €	
Fonds de commerce		90 000€											
Travaux de rénovation		748 747,50€											
TOTAL PROJET HT		918 747,50 €											
Plan de financement prévisionnel en € HT	<table border="1"> <tr> <td>FEDER (europe)</td> <td>80%</td> <td>734 998 €</td> <td>dossier Alcotra</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>183 749,50 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>100%</td> <td>918 747,50€</td> <td></td> </tr> </table>	FEDER (europe)	80%	734 998 €	dossier Alcotra	Autofinancement	20%	183 749,50 €		Total HT	100%	918 747,50€	
FEDER (europe)	80%	734 998 €	dossier Alcotra										
Autofinancement	20%	183 749,50 €											
Total HT	100%	918 747,50€											
Calendrier prévisionnel													
Lien autres programmes et contrats territorialisés	"ALCOTRA - Positive altitude"												
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le dernier baromètre IPSOS (ANCT + BDT) indique que 62% des français pointent la proximité de la nature comme un atout principal pour les Petites villes de demain. La présence de la nature, les paysages, les aménagements, le respect et la valorisation de la biodiversité, sont autant d'éléments qui apportent un cadre et un confort de vie et contribuent à la vitalité d'un territoire.</p> <p>Ce projet de belle ampleur pour le territoire va permettre de redynamiser de manière très qualitative le site naturel de la montagne de Lure qui offre un espace de fraîcheur et de pleine nature très appréciable compte tenu de l'évolution climatique, notamment en été. Il est nécessaire pour apporter un nouveau souffle au territoire et marquera le début d'un développement touristique nécessaire.</p>												
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 28/04/2023 Rédacteur : CCPFML Validation (via CR ou délibération ou décision...) : juin 2023</p>												